

I GROUPE **EDU FORM' I ACTION**

Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 836.934,30 euros
Siège social : 98 Rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt
R.C.S. Nanterre : 451 010 821

DOCUMENT D'INFORMATION TRANSFERT SUR EURONEXT GROWTH

Le présent Document d'Information ne constitue pas un prospectus au sens du règlement européen (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé et abrogeant la Directive 2003/71.

Le présent Document d'Information a été établi sous la responsabilité de l'Emetteur. Il a fait l'objet d'une revue par le Listing Sponsor et d'un examen approprié de son caractère complet, cohérent et compréhensible par Euronext.

AVERTISSEMENT

Euronext Growth est un marché géré par Euronext. Les sociétés présentes sur Euronext Growth, un système multilatéral de négociation (SMN), ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés cotées sur un Marché Réglementé. Elles sont soumises à un ensemble de règles et de réglementations moins étendues, adaptées aux petites entreprises en croissance. Le risque d'investir dans une société sur Euronext Growth peut donc être plus élevé que celui d'investir dans une société sur un Marché Réglementé. Les investisseurs doivent en tenir compte lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement.

Des exemplaires du présent Document d'Information sont disponibles sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site d'Euronext (www.euronext.com) et sur celui de la Société (<https://eduformation.fr/investisseurs>)

SOMMAIRE	
SOMMAIRE	2
PREMIERE PARTIE	6
1. PERSONNES RESPONSABLES.....	6
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'INFORMATION	6
1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE.....	6
1.3. RAPPORTS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	6
1.4. INFORMATIONS PROVENANT D'UN TIERS.....	6
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	7
2.1. COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE	7
2.2. INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES.....	7
3. FACTEURS DE RISQUES.....	8
3.1. RISQUES LIES AU SECTEUR D'ACTIVITE DE LA SOCIETE.....	9
3.2. RISQUES LIES AUX ACTIVITES DE LA SOCIETE.....	12
3.3. RISQUES LIES A LA REGLEMENTATION APPLICABLE AUX ACTIVITES DE LA SOCIETE	14
3.4. RISQUES LIES A LA SOCIETE.....	15
3.5. RISQUES DE MARCHE	16
3.6. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	17
3.7. ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES	17
4. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE.....	19
4.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	19
4.2. SIEGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE, LEGISLATION APPLICABLE	19
4.3. EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE L'EMETTEUR.....	19
5. DESCRIPTIF DES ACTIVITES D'EDUFORM'ACTION.....	21
5.1. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE.....	21
5.2. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX MARCHES	27
5.3. POSITION CONCURRENTIELLE ET BASE DES DECLARATIONS	28
5.4. DESCRIPTION DES INVESTISSEMENTS	30
5.5. BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE.....	30
6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU 31 DECEMBRE 2025.....	32
7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE.....	34
7.1. PRESENTATION GENERALE.....	34
7.2. INFORMATIONS SUR TOUTE FAILLITE, LIQUIDATION OU AUTRE PROCEDURE COLLECTIVE ET FRAUDE SUR LES CINQ DERNIERES ANNEES AUXQUELLES LA SOCIETE OU TOUT MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE LA DIRECTION GENERALE SONT LIES.....	40
7.3. INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE	40
8. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	41
9. DIRIGEANTS, CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ORGANES DE SURVEILLANCE	42
9.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMISITRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE	42
9.2. CONFLIT D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE LA DIRECTION GENERALE	43
10. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE POUR LE DERNIER EXERCICE FINANCIER CLOS DE L'EMETTEUR.....	44
10.1. COMITES SPECIALISES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	44
10.2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	44
11. DESCRIPTION DES EFFECTIFS DE L'EMETTEUR	45

11.1.	NOMBRE DE SALARIES ET REPARTITION PAR FONCTION.....	45
12.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	46
12.1.	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE.....	46
12.2.	CONTROLE DE LA SOCIETE.....	46
12.3.	ACCORDS POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	46
13.	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	47
13.1.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....	47
14.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	55
14.1.	COMPTES CONSOLIDES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025 ET 2024 (NORMES FRANÇAISES).....	55
14.2.	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES.....	80
14.3.	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES.....	85
14.4.	POLITIQUE DE DIVIDENDES.....	85
14.5.	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	85
14.6.	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE.....	85
15.	INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES.....	86
15.1.	CAPITAL SOCIAL ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	86
16.	CONTRATS IMPORTANTS.....	89
17.	AUTRES INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, EXPERTS ET SITES INTERNET.....	90
18.	AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES.....	91
18.1.	CAPACITE BENEFICIAIRE.....	91
18.2.	DISPONIBILITE DU DOCUMENT D'INFORMATION.....	91
DEUXIEME PARTIE.....		92
1.	FACTEURS DE RISQUES LIES A L'OFFRE.....	93
1.1.	RISQUES LIES A LA VOLATILITE DU COURS DES ACTIONS.....	93
1.2.	RISQUES DE DILUTION.....	94
1.3.	RISQUES LIES A L'ABSENCE DES GARANTIES ASSOCIEES AUX MARCHES REGLEMENTES.....	94
2.	INFORMATION ESSENTIELLE.....	95
2.1.	FONDS DE ROULEMENT NET.....	95
3.	INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES DEVANT ETRE OFFERTES ET ADMISES A LA NEGOCIATION.....	96
3.1.	NATURE, CATEGORIE ET DATE DE JOUISSANCE DES ACTIONS ADMISES A LA NEGOCIATION.....	96
3.2.	DATE D'EMISSION PREVUE DES TITRES.....	96
3.3.	RESTRICTIONS A LA LIBRE NEGOCIABILITE DES ACTIONS.....	96
3.4.	REGLEMENTATION FRANÇAISE EN MATIERE D'OFFRES PUBLIQUES.....	96
3.5.	RAISONS DE L'ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE AUX NEGOCIATIONS DU MARCHE EURONEXT GROWTH PARIS	97
4.	INFORMATIONS SUR L'OPERATION.....	98
5.	ADMISSION A LA NEGOCIATION ET MODALITES DE NEGOCIATIONS.....	99
5.1.	PLATEFORMES DE NEGOCIATION OU AUTRES MARCHES SUR LESQUELS, A LA CONNAISSANCE DE L'EMETTEUR, DES TITRES DE LA MEME CATEGORIE ONT DEJA ETE ADMIS A LA COTATION OU A LA NEGOCIATION.....	99
5.2.	ENTITES QUI ONT PRIS L'ENGAGEMENT FERME D'AGIR EN TANT QU'INTERMEDIAIRES DANS LA NEGOCIATION SECONDAIRE, EN FOURNISSANT DE LA LIQUIDITE PAR LE BIAIS DE TAUX D'OFFRE ET DE DEMANDE, ET DESCRIPTION DES PRINCIPALES CONDITIONS DE LEUR ENGAGEMENT.....	99
6.	CONSEILS.....	100

6.1.	INTERETS DES PERSONNES PARTICIPANT A L'OPERATION	100
6.2.	PARTICIPATION DETENUE DANS L'EMETTEUR PAR LE LISTING SPONSOR, SES BENEFICIAIRES EFFECTIFS OU LES PERSONNES EXERÇANT DES RESPONSABILITES DE GESTION, DOIT ETRE PRESENTEE	100
6.3.	IDENTITE DES CONSEILS	100
7.	TRANSACTION IMPORTANTES	101
7.1.	TRANSACTIONS (ACQUISITION ET/OU CESSION) EFFECTUEES APRES LES DERNIERS COMPTES CERTIFIES ET REPRESENTANT UN CHANGEMENT DE PLUS DE 25 % DU TOTAL DES ACTIFS, DU CHIFFRE D'AFFAIRES OU DU RESULTAT DE L'EMETTEUR.....	101
8.	STATUTS.....	102
9.	EMETTEURS DONT LA CAPACITE BENEFICIAIRE N'A PAS ETE CONFIRMEE.....	112
10.	AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES.....	113
10.1.	AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES SUR L'EMETTEUR OU SES ACTIONS RELATIVES A DES TRANSACTIONS PREVUES PREALABLEMENT A L'ADMISSION AUX NEGOCIATIONS SUR LE MARCHE EURONEXT GROWTH PARIS	113
10.2.	COMMUNIQUE DE PRESSE ET DIVERSES ANNONCES	113
11.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES A FOURNIR	114
11.1.	POSITION DE TRESORERIE.....	114
11.2.	INSCRIPTION SUR EURONEXT ACCESS	114

REMARQUES GENERALES

Définitions

Dans le présent Document d'Information (le « **Document d'Information** »), sauf indication contraire :

- Le terme « **Société** » désigne la société EDUFORM'ACTION

Avertissement

Informations sur le marché et la concurrence

Le présent Document d'Information contient, notamment au chapitre 5 « Aperçu des activités », des informations relatives aux marchés sur lesquels la Société est présente, et à sa position concurrentielle, y compris des informations relatives à la taille des marchés et aux parts de marché.

Le présent Document d'Information contient des informations sur les marchés de la Société et ses positions concurrentielles, y compris des informations relatives à la taille des marchés. Outre les estimations réalisées par la Société, les éléments sur lesquels sont fondées les déclarations de la Société proviennent d'études et statistiques d'organismes tiers et d'organisations professionnelles ou encore de chiffres publiés par les concurrents, les fournisseurs et les clients de la Société. Certaines informations contenues dans le présent Document d'Information sont des informations publiquement disponibles que la Société considère comme fiables mais qui n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant. La Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les segments d'activités obtiendrait les mêmes résultats.

Informations prospectives

Le présent Document d'Information contient des indications sur les perspectives et axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « penser », « avoir pour objectif de », « s'attendre à », « entendre », « estimer », « croire », « devoir », « pourrait », « souhaite » ou, le cas échéant, la forme négative de ces termes ou toute autre variante ou expression similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différentes sections du Document d'Information et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs de la Société concernant notamment, le marché, la stratégie, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie de la Société. Les informations prospectives mentionnées dans le présent Document d'Information sont données uniquement à la date du présent Document d'Information. La Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des informations prospectives contenues dans le présent Document d'Information, excepté dans le cadre de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable. La Société opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide ; elle ne peut donc pas être en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » du présent Document d'Information avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, l'image, les résultats, la situation financière ou les perspectives de la Société. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date du présent Document d'Information, pourraient avoir un effet défavorable et les investisseurs pourraient perdre toute ou partie de leur investissement.

PREMIERE PARTIE

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'INFORMATION

Cécile BEZIAT, Directrice Générale Déléguée

1.2. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

« Je déclare qu'à ma connaissance, les informations contenues dans le Document d'Information sont justes et précises et que, à ma connaissance, le Document d'Information ne comporte aucune omission importante, et que toutes les informations pertinentes sont incluses dans le Document d'Information. »

Fait à Boulogne-Billancourt,
Le 19 juin 2025
Madame Cécile BEZIAT
Directrice Générale Déléguée

1.3. RAPPORTS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Aucun rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert n'est inclus par référence dans le Document d'Information.

1.4. INFORMATIONS PROVENANT D'UN TIERS

Certaines informations figurant dans le Document d'Information proviennent d'études et statistiques d'organismes tiers, d'organisations professionnelles ou de chiffres publiés par des entreprises concurrentes. L'ensemble de ces sources tierces est disponible en références dans le Document d'Information.

La Société atteste que ces informations, qu'il considère comme fiables, ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que la Société le sache à la lumière des données publiées ou fournies par ces sources, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexacts ou trompeuses.

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

ALTERMES, représentée par Monsieur Matthieu Fournier Le Ray
47, boulevard de la Reine
78000 Versailles

Nommée par l'Assemblée générale du 30 juin 2022 jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2027.

2.2. INFORMATIONS SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES

Néant.

3. FACTEURS DE RISQUES

La Société exerce ses activités dans un environnement évolutif comportant des risques dont certains échappent à son contrôle. Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le Document d'Information, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de l'Emetteur. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs. A la date du Document d'Information, la Société n'a pas connaissance d'autres risques significatifs que ceux présentés dans le présent chapitre.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par la Société, à la date du Document d'Information, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

La Société a synthétisé ces risques en 5 catégories ci-dessous sans hiérarchisation entre elles. Toutefois, au sein de chaque catégorie, les risques les plus importants d'après l'évaluation effectuée par la Société sont présentés en premier lieu compte tenu de leur incidence négative sur la Société.

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a procédé comme suit :

- présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société ;
- présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque.

L'application de ces mesures au risque brut permet à la Société d'analyser un risque net. La Société a évalué le degré de criticité du risque net, lequel repose sur l'analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif.

La probabilité d'occurrence est évaluée sur 4 niveaux (« Très probable », « Probable », « Assez probable » et « Peu probable »).

L'ampleur du risque représente l'impact de cet événement sur l'entreprise, s'il venait à advenir. Il est mesuré selon l'échelle qualitative suivante :

- faible ;
- moyen ;
- élevé.

Le degré de criticité net de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante :

- faible ;
- moyen ;
- élevé.

Tableau synthétique :

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence du risque	Ampleur de l'impact du risque	Degré de criticité net du risque
Risques liés au secteur d'activité de la Société			
Risques liés à la concurrence sur le marché de la formation professionnelle	Très probable	Élevé	Élevé
Risques liés à la dépendance aux dispositifs de financement publics (Mise dans la partie secteur d'activité)	Probable	Élevé	Élevé
Risques liés à l'instabilité économique et aux arbitrages budgétaires des entreprises	Probable	Moyen	Moyen
Risques liés aux fluctuations saisonnières de la demande	Probable	Moyen	Moyen
Risques liés à l'évolution rapide des technologies pédagogiques	Peu Probable	Faible	Moyen
Risques liés aux activités de la Société			

Risques d'intégration des acquisitions et de réalisation des synergies	Peu probable	Moyen	Moyen
Risques liés à la dépendance aux formateurs et intervenants externes	Peu probable	Élevé	Moyen
Risques liés à la qualité pédagogique et à la réputation	Assez probable	Élevé	Moyen
Risques liés aux dysfonctionnements des systèmes informatiques et plateformes	Assez probable	Élevé	Moyen
Risques liés à la dépendance à certains clients significatifs	Probable	Faible	Faible
Risques liés à la réglementation			
Risques liés à l'évolution des dispositifs CPF et apprentissage	Probable	Élevé	Élevé
Risques liés à la certification Qualiopi	Peu probable	Élevé	Moyen
Risques liés aux données personnelles et à la cybersécurité	Peu probable	Moyen	Faible
Risques liés à la Société			
Risques liés à la dépendance à certains dirigeants et personnes clés	Peu probable	Élevé	Moyen
Risques liés à l'accompagnement de la croissance et à la structuration organisationnelle	Assez probable	Moyen	Moyen
Risques de dépréciation d'actifs incorporels liés aux acquisitions	Assez probable	Moyen	Moyen
Risques de marché			
Risques de liquidité	Peu probable	Faible	Faible
Risques de change	Peu probable	Faible	Faible
Risques de taux d'intérêt	Peu probable	Faible	Faible

3.1. RISQUES LIES AU SECTEUR D'ACTIVITE DE LA SOCIETE

3.1.1. Risques liés à la concurrence sur le marché de la formation professionnelle

Le marché français de la formation professionnelle se caractérise par un nombre élevé d'acteurs de tailles hétérogènes, allant de structures indépendantes spécialisées à des groupes nationaux et internationaux intégrés disposant de ressources et d'une notoriété significative, ainsi que par la présence d'organismes publics ou parapublics. Cette fragmentation historique s'accompagne d'une intensification progressive de la concurrence, notamment avec les réformes successives du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage en France.

Dans ce contexte, EDUFORM'ACTION évolue sur plusieurs segments concurrentiels, tant en formation professionnelle continue qu'en apprentissage, au sein de verticales sectorielles ciblées (Santé, Management & Sécurité au Travail, Habitat & Rénovation Énergétique, Digital & Tech). La concurrence peut s'exercer sur différents paramètres : niveau de spécialisation sectorielle, capacité à répondre aux appels d'offres, qualité pédagogique, couverture géographique, innovation des formats (présentiel, distanciel, hybride) ainsi que sur les conditions tarifaires proposées aux entreprises et aux organismes financeurs.

Une intensification de la concurrence pourrait se traduire par une pression accrue sur les prix, une augmentation des coûts d'acquisition clients ou une érosion des parts de marché sur certains segments. Elle pourrait également accroître les exigences commerciales et contractuelles imposées par les clients, notamment les grands comptes et les acteurs publics.

Afin de limiter l'exposition à ce risque, la Société a mis en place plusieurs leviers de différenciation :

- une organisation structurée par verticales métiers permettant une spécialisation sectorielle et une adaptation fine aux besoins réglementaires et techniques de chaque domaine ;
- la mutualisation des fonctions support au niveau groupe, favorisant des économies d'échelle et une meilleure maîtrise des coûts ;
- un réseau national de plus de 1 500 formateurs-experts, permettant une couverture territoriale étendue et une flexibilité opérationnelle ;

- le maintien de standards qualité conformes aux exigences réglementaires (notamment certification Qualiopi)¹, conditionnant l'accès aux financements publics et mutualisés ;
- une stratégie combinant développement organique et intégration d'entités spécialisées, contribuant à renforcer progressivement la taille critique et la visibilité du Groupe.

Malgré ces mesures, la concurrence constitue un risque structurel inhérent au secteur de la formation professionnelle. Compte tenu de la dynamique concurrentielle persistante et de la multiplicité des acteurs présents sur le marché, la probabilité d'occurrence de ce risque est qualifiée de très probable. En cas de matérialisation significative (perte de contrats majeurs, pression durable sur les prix), l'impact potentiel sur le chiffre d'affaires et la rentabilité pourrait être élevé, ce qui justifie un degré de criticité net également élevé.

3.1.2. Risques liés à la dépendance aux dispositifs de financements publics

Une part significative du marché de la formation professionnelle en France repose sur des dispositifs de financement publics ou mutualisés, notamment via les opérateurs de compétences (OPCO²), le Compte Personnel de formation (CPF), les financements de France Travail, les Régions, l'État ou les mécanismes spécifiques à l'apprentissage. L'activité d'EDUFORM'ACTION s'inscrit dans cet environnement et bénéficie, pour une partie de ses prestations, de ces dispositifs de prise en charge.

Ce marché est soumis à un cadre légal et réglementaire dense et en constante évolution depuis la loi du 5 septembre 2018 dite « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Toute évolution défavorable des modalités de financement, qu'il s'agisse d'une réduction des enveloppes budgétaires, d'un durcissement des critères d'éligibilité ou d'un ralentissement des délais de remboursement, pourrait affecter le volume d'activité financé ou générer des tensions temporaires de trésorerie. Une modification significative des règles de prise en charge pourrait également rendre certains parcours moins attractifs pour les entreprises ou les apprenants.

À titre d'illustration, la réforme introduisant un reste à charge forfaitaire de 100 euros pour les bénéficiaires du CPF depuis le 2 mai 2024 a modifié les comportements d'achat sur ce canal. De même, les ajustements récents des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage par France Compétences, visant à améliorer la soutenabilité financière du système, peuvent influencer les modèles économiques des contrats de formation en alternance du Groupe.

La Société souligne néanmoins que la certification Qualiopi dont elle dispose constitue à la fois une contrainte de conformité et une barrière à l'entrée favorable aux acteurs structurés comme EDUFORM'ACTION, dans la mesure où elle conditionne l'accès aux financements publics et mutualisés. Les acteurs non certifiés (67% des prestataires de formation en 2025, source : « Avoir un organisme de formation sans Qualiopi en 2025 » publié le 15 Janvier 2025 sur digi-certif) sont, de fait, exclus de ces sources de revenus.

La Société limite toutefois son exposition par la diversification de sa clientèle, la pluralité des dispositifs mobilisés et la présence d'une part de chiffre d'affaires réalisée en financement direct par les entreprises.

Compte tenu du poids structurel des financements publics et mutualisés dans le secteur, la probabilité d'occurrence de ce risque est qualifiée de probable. En cas de matérialisation significative, l'impact potentiel sur l'activité et la rentabilité du Groupe pourrait être élevé, justifiant un degré de criticité net également élevé.

3.1.3. Risques liés à l'instabilité économique et aux arbitrages budgétaires des entreprises

Le marché français de la formation professionnelle, estimé à plus de 27 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2025 (étude XERFI, « le marché de la formation professionnelle à l'horizon 2030 parue le 29 janvier 2026) évolue dans un contexte macroéconomique qui, bien que structurellement porteur sur le long terme, reste susceptible de connaître des phases de contraction.

L'activité de formation professionnelle dépend ainsi en partie des décisions d'investissement des entreprises et des établissements publics en matière de développement des compétences. En période

¹ La certification Qualiopi permet de financer des formations grâce à des fonds publics, en 2023 49% des prestataires de formation sont certifiés Qualiopi. Autrement dit la non obtention de cette certification constitue une barrière à l'entrée du marché et à la croissance des prestataires de formation.

² Les opérateurs de compétences (OPCO) sont des organismes chargés de financer et d'accompagner la formation professionnelle des entreprises et de soutenir l'apprentissage, sous l'autorité de l'État.

de ralentissement économique, d'incertitude conjoncturelle ou de tensions budgétaires, les organisations peuvent être conduites à ajuster, différer ou réduire leurs dépenses de formation, notamment lorsque celles-ci ne relèvent pas d'obligations réglementaires immédiates. Ces arbitrages peuvent se traduire par une baisse des volumes commandés, un allongement des cycles de décision ou une pression accrue sur les conditions commerciales.

EDUFORM'ACTION intervient auprès d'une clientèle diversifiée comprenant des entreprises privées, des grands comptes et des acteurs publics, ce qui contribue à limiter l'exposition à un secteur économique unique et à une situation géographique donnée. Par ailleurs, une partie de l'activité du Groupe repose sur des formations répondant à des exigences réglementaires ou à des besoins récurrents de mise à jour des compétences, susceptibles d'amortir partiellement les effets d'un retournement conjoncturel.

Néanmoins, une dégradation significative et durable du contexte macroéconomique pourrait entraîner une contraction globale des budgets formation et affecter le niveau d'activité du Groupe. Compte tenu du caractère cyclique des décisions d'investissement des entreprises, la probabilité d'occurrence de ce risque est qualifiée de probable. En cas de matérialisation, l'impact potentiel sur le chiffre d'affaires et la rentabilité serait de nature moyenne, justifiant un degré de criticité net également moyen.

3.1.4. Risques liés aux fluctuations saisonnières de la demande

L'activité de formation professionnelle peut présenter des variations au cours de l'année, liées notamment aux cycles budgétaires des entreprises, aux périodes de congés ou aux contraintes opérationnelles propres à certains secteurs d'activité. Les décisions de formation peuvent ainsi se concentrer sur certaines périodes, en particulier en fin d'exercice budgétaire, ou être ralenties durant les périodes estivales et les fins d'année civile, notamment du fait des cycles d'engagement des OPCO qui peuvent créer également des variations intra-annuelles du chiffre d'affaires.

Pour EDUFORM'ACTION, ces effets peuvent se traduire par des fluctuations temporaires du volume de sessions organisées, du taux de remplissage ou du rythme de facturation. Une saisonnalité marquée pourrait générer des décalages de trésorerie ou une moindre absorption des coûts fixes sur certaines périodes, affectant ponctuellement la performance opérationnelle.

La diversification sectorielle du Groupe, son maillage territorial ainsi que la variété des modalités pédagogiques proposées (présentiel, distanciel, formats hybrides) contribuent à lisser partiellement ces variations. Néanmoins, la cyclicité inhérente aux comportements d'achat en matière de formation expose structurellement la Société à des effets saisonniers. La probabilité d'occurrence de ce risque est ainsi qualifiée de probable. En cas de matérialisation significative, l'impact sur l'activité et les résultats du Groupe serait de nature moyenne, justifiant un degré de criticité net moyen.

3.1.5. Risques liés à l'évolution rapide des technologies pédagogiques

Le secteur de la formation professionnelle connaît une évolution continue des outils et des méthodes pédagogiques, notamment sous l'effet de la digitalisation des usages, du développement des plateformes d'apprentissage en ligne et de l'émergence de solutions technologiques innovantes (classes virtuelles, contenus interactifs, intelligence artificielle appliquée à la formation). Cette dynamique peut modifier les attentes des clients et des apprenants en matière de formats, d'accessibilité et d'expérience utilisateur.

Si EDUFORM'ACTION ne parvenait pas à adapter ses contenus, ses modalités pédagogiques ou ses outils aux évolutions technologiques du marché, elle pourrait voir son attractivité diminuer au profit d'acteurs proposant des solutions perçues comme plus innovantes ou plus flexibles. Une telle situation pourrait affecter sa compétitivité et, à terme, sa capacité à maintenir ou développer son activité sur certains segments.

Le Groupe propose déjà des formats diversifiés, incluant le présentiel, la classe virtuelle et des dispositifs hybrides, et veille à faire évoluer son ingénierie pédagogique en fonction des besoins exprimés par ses clients. Toutefois, le rythme soutenu des évolutions technologiques impose une adaptation continue. La probabilité d'occurrence de ce risque est ainsi qualifiée d'assez probable. En cas de matérialisation, l'impact potentiel sur la performance du Groupe serait de nature moyenne, justifiant un degré de criticité net également moyen.

3.2. RISQUES LIES AUX ACTIVITES DE LA SOCIETE

3.2.1. Risques d'intégration des acquisitions et de réalisation des synergies

La stratégie de développement d'EDUFORM'ACTION repose notamment sur l'intégration d'organismes de formation ou d'entités spécialisées. Toute opération de croissance externe comporte des risques liés à l'intégration opérationnelle, humaine et organisationnelle des structures acquises.

Depuis sa création, le Groupe a ainsi réalisé plusieurs opérations d'acquisition, dont notamment l'acquisition de Phosphoria (spécialiste de la formation des professionnels de santé, finalisée le 1er novembre 2025), la prise de participation dans adLearnMEDIA (40 %, juin 2024), la prise de participation majoritaire dans Digital Business School (65 %, mars 2025), et le rachat des 10 % de parts minoritaires d'EMHA (décembre 2025). Cette stratégie d'acquisition soutenue expose le Groupe à plusieurs risques spécifiques.

Risques d'identification et de sélection des cibles : le Groupe pourrait ne pas trouver de cible répondant à ses critères de sélection (complémentarité sectorielle ou géographique, qualité pédagogique, solidité de la base clients, potentiel de synergies) à des conditions de valorisation satisfaisantes, ce qui pourrait ralentir l'exécution de sa stratégie.

Difficultés d'harmonisation des processus, des systèmes d'information ou des pratiques commerciales : cela pourrait retarder la mise en œuvre des synergies attendues. Des départs de collaborateurs clés, une inadéquation culturelle ou une sous-performance des entités intégrées par rapport aux hypothèses retenues lors de l'acquisition pourraient également affecter les résultats anticipés. Si les synergies commerciales ou opérationnelles escomptées ne se matérialisaient pas dans les délais prévus, la rentabilité des opérations réalisées pourrait s'en trouver réduite.

La Société veille à structurer ses opérations d'acquisition et à mettre en place des dispositifs d'intégration progressifs, incluant l'harmonisation des fonctions support et le suivi opérationnel des entités intégrées. Néanmoins, le succès d'une intégration dépend de facteurs multiples et ne peut être totalement garanti. La probabilité d'occurrence de ce risque est qualifiée d'assez probable. En cas de matérialisation significative, l'impact potentiel sur la performance financière du Groupe serait de nature moyenne, justifiant un degré de criticité net moyen.

3.2.2. Risques liés à la dépendance aux formateurs et intervenants externes

Le modèle opérationnel d'EDUFORM'ACTION repose en partie sur un réseau étendu de formateurs et d'intervenants externes mobilisés en fonction des besoins des différentes verticales métiers. Cette organisation permet au Groupe d'ajuster ses capacités pédagogiques et de bénéficier d'expertises spécialisées, tout en limitant la rigidité de sa structure de coûts.

Toutefois, la disponibilité, la fidélisation et la qualité des intervenants constituent des facteurs clés de succès. La difficulté à recruter ou à retenir des formateurs qualifiés, notamment dans certains secteurs techniques ou réglementés, pourrait entraîner des tensions sur la planification des sessions, une augmentation des coûts d'intervention ou une réduction de la capacité à répondre à certaines demandes. Une dépendance excessive à certains intervenants spécialisés pourrait également exposer le Groupe à un risque opérationnel en cas de départ ou d'indisponibilité prolongée.

La Société met en œuvre des processus de sélection, d'évaluation et de suivi de ses intervenants, et veille à diversifier son vivier de formateurs afin de limiter toute dépendance excessive. Néanmoins, compte tenu de la dimension humaine et sectorielle de l'activité, le risque ne peut être totalement écarté. La probabilité d'occurrence de ce risque est qualifiée de peu probable. En cas de matérialisation significative, l'impact potentiel sur l'organisation et la performance opérationnelle du Groupe serait de nature élevé, justifiant un degré de criticité net également moyen.

3.2.3. Risques liés à la qualité pédagogique et la réputation

L'activité d'EDUFORM'ACTION repose sur la conception et la délivrance de prestations de formation, dont la valeur perçue dépend directement de la qualité des contenus pédagogiques, de la compétence des formateurs et de la satisfaction des apprenants et des entreprises clientes. Toute dégradation de la qualité des formations dispensées, qu'elle résulte d'un défaut d'actualisation des contenus, d'une inadéquation aux attentes des clients ou d'une insuffisance dans l'animation pédagogique, pourrait affecter l'image et la réputation du Groupe.

Un niveau de satisfaction insuffisant ou la survenance d'incidents isolés relayés auprès des prescripteurs ou sur des canaux publics pourraient entraîner une diminution du taux de renouvellement des contrats, une perte d'attractivité ou une moindre capacité à remporter de nouveaux marchés. Dans un secteur où la recommandation et la crédibilité constituent des leviers essentiels de développement, la réputation représente un atout majeur.

La fidélisation des formateurs-experts les plus reconnus sur leur secteur constitue un enjeu concurrentiel permanent, dans un contexte où plusieurs acteurs se disputent les mêmes profils de compétences rares (experts en IA, en cybersécurité, en droit social, en rénovation énergétique, etc.).

La Société s'appuie sur des processus d'ingénierie pédagogique structurés, un réseau de formateurs sélectionnés et évalués, ainsi que sur des dispositifs de suivi et de mesure de la satisfaction des apprenants, permettant de maintenir un niveau élevé de qualité. La probabilité d'occurrence de ce risque est qualifiée d'assez probable compte tenu de la dimension humaine de l'activité. En cas de matérialisation significative, l'impact potentiel sur l'activité et l'image du Groupe pourrait être élevé, justifiant un degré de criticité net de nature moyenne.

3.2.4. Risques liés aux dysfonctionnements des systèmes informatiques et des plateformes

L'activité d'EDUFORM'ACTION repose en partie sur des outils informatiques permettant la gestion administrative des formations, le suivi des apprenants, la facturation ainsi que, le cas échéant, le déploiement de dispositifs de formation à distance. Une interruption, un dysfonctionnement significatif ou une indisponibilité prolongée de ces systèmes pourrait perturber l'organisation des sessions, retarder la facturation ou altérer la qualité du service rendu aux clients et aux apprenants.

De tels incidents pourraient également générer des coûts supplémentaires liés à la remise en état des systèmes, à l'assistance technique ou à la gestion des réclamations, et affecter temporairement l'image du Groupe. L'exposition à ce risque est inhérente à toute organisation utilisant des outils numériques dans le cadre de son activité opérationnelle.

La Société s'appuie sur des solutions informatiques adaptées à son volume d'activité et met en œuvre des dispositifs de sauvegarde et de maintenance destinés à limiter les risques d'interruption prolongée. Toutefois, le risque de défaillance technique ne peut être totalement exclu. La probabilité d'occurrence de ce risque est qualifiée d'assez probable. En cas de matérialisation significative, l'impact potentiel sur l'organisation et la performance opérationnelle du Groupe pourrait être élevé, justifiant un degré de criticité net de nature moyenne.

3.2.5. Risques liés à la dépendance à certains clients significatifs

L'activité d'EDUFORM'ACTION repose sur un portefeuille diversifié d'entreprises privées, de grands comptes et d'acteurs publics. Toutefois, comme dans toute activité de services B2B, certains clients peuvent représenter une part plus significative du chiffre d'affaires sur un exercice donné, notamment dans le cadre de contrats pluriannuels ou de marchés publics.

La perte d'un ou plusieurs clients importants, le non-renouvellement d'un marché significatif ou une réduction substantielle des volumes commandés pourraient entraîner une baisse ponctuelle ou durable du chiffre d'affaires. Cette situation pourrait également générer une moindre absorption des coûts fixes et affecter la rentabilité opérationnelle du Groupe.

A titre d'exemple, les activités de formation en alternance reposent sur des réseaux d'entreprises d'accueil partenaires. Une raréfaction des entreprises disposées à accueillir des apprentis dans certains secteurs ou régions pourrait contraindre le développement de ce segment.

La Société veille à limiter cette exposition par la diversification sectorielle de son portefeuille, la multiplicité des contrats et le développement continu de nouvelles relations commerciales. De ce fait, le Groupe n'est pas exposé structurellement à des clients représentant une contribution notable de l'activité. La probabilité d'occurrence est qualifiée de probable. En cas de matérialisation, l'impact potentiel sur l'activité serait de nature faible, justifiant un degré de criticité net également faible.

3.3. RISQUES LIÉS A LA REGLEMENTATION APPLICABLE AUX ACTIVITES DE LA SOCIETE

3.3.1. Risques liés à l'évolution des dispositifs CPF et apprentissage

Le cadre réglementaire applicable à la formation professionnelle et à l'apprentissage a connu plusieurs évolutions significatives au cours des dernières années, notamment en ce qui concerne les modalités de financement du Compte Personnel de Formation (CPF), les conditions d'éligibilité des actions de formation et les règles encadrant le financement des contrats d'apprentissage. Ces dispositifs constituent un levier structurant du marché sur lequel opère EDUFORM'ACTION.

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a profondément reconfiguré les circuits de financement de la formation professionnelle, les rôles des acteurs et les obligations de qualité. Elle a notamment créé France Compétences comme régulateur national, monétisé le CPF, libéralisé l'apprentissage et instauré une exigence de certification qualité obligatoire (Qualiopi) pour accéder aux financements publics et mutualisés.

Dans un contexte budgétaire national tendu, le législateur souhaite contrôler davantage le financement de formations avec de l'argent public. Ainsi, depuis 2022, l'ensemble des organismes souhaitant bénéficier de ces financements doit être certifié, renforçant la structuration du marché. Les évolutions récentes, notamment en 2024 et 2025, ont accentué l'encadrement du secteur : durcissement des règles de sous-traitance pédagogique (afin de limiter les pratiques de "portage" de certification³), renforcement des contrôles qualité, ajustements des conditions d'accès au CPF et réforme progressive du financement de l'apprentissage visant à rendre les niveaux de prise en charge plus soutenables et mieux alignés sur les besoins du marché du travail. Ces transformations successives traduisent une volonté continue de régulation, de transparence et de maîtrise financière du système.

Toute modification future défavorable des règles applicables, qu'il s'agisse d'un durcissement des critères d'accès, d'une réduction des niveaux de prise en charge, d'un plafonnement budgétaire ou d'une évolution des procédures administratives, pourrait affecter l'attractivité de certaines formations proposées par le Groupe ou entraîner une baisse des volumes financés. Une instabilité réglementaire accrue pourrait également générer une complexité administrative supplémentaire et nécessiter des adaptations rapides des processus internes.

La Société assure une veille réglementaire active et adapte son offre et ses modalités opérationnelles aux évolutions du cadre applicable. Elle veille également à diversifier ses sources d'activité afin de ne pas dépendre d'un dispositif unique. Néanmoins, compte tenu du caractère évolutif du cadre réglementaire et du rôle central de ces dispositifs dans l'écosystème de la formation professionnelle, la probabilité d'occurrence de ce risque est qualifiée de probable. En cas de matérialisation significative, l'impact potentiel sur l'activité et la rentabilité du Groupe pourrait être élevé, justifiant un degré de criticité net également élevé.

3.3.2. Risques liés à la certification Qualiopi

L'accès aux financements publics et mutualisés de la formation professionnelle est conditionné à la détention et au maintien de la certification qualité dite « Qualiopi », référentiel national qualité rendu obligatoire par la loi du 5 septembre 2018 pour accéder aux financements publics et mutualisés.

Cette certification, qui atteste du respect par l'organisme de formation d'un ensemble d'exigences relatives aux processus pédagogiques, administratifs et organisationnels, est délivrée par des organismes certificateurs accrédités par le COFRAC et fait l'objet d'audits initiaux, de surveillance et de renouvellement à intervalles réguliers.

La perte de cette certification, son non-renouvellement ou l'émission de réserves substantielles lors d'un audit pourraient avoir pour conséquence de priver temporairement ou durablement la Société de l'accès à certains financements, et ainsi réduire l'attractivité de son offre pour les entreprises et les apprenants. Une telle situation serait susceptible d'affecter le volume d'activité et la performance financière du Groupe.

Une mauvaise utilisation de cette certification, notamment dans le cadre de pratiques de "portage" non conformes ou d'un recours à la sous-traitance insuffisamment encadré, pourrait entraîner un risque de

³ Le « portage de certification » désigne une situation dans laquelle un organisme de formation non certifié Qualiopi propose ses formations en s'appuyant sur la certification d'un autre organisme qui, lui, est certifié. Cette sous-traitance qui permet de contourner les règles est sanctionnable.

non-conformité réglementaire. En cas de manquement aux exigences du Référentiel National Qualité ou aux règles applicables aux formations financées par des fonds publics (notamment le CPF), l'organisme pourrait faire l'objet de sanctions administratives, d'un déréférencement des dispositifs de financement, d'une suspension ou d'un retrait de la certification Qualiopi, voire d'une demande de restitution des sommes indûment perçues. Dans un contexte de renforcement des contrôles par les autorités compétentes, ce risque pourrait avoir un impact significatif sur l'activité, la réputation et la situation financière de l'entreprise.

EDUFORM'ACTION a structuré ses processus internes afin de se conformer aux exigences du référentiel applicable et fait l'objet d'audits réguliers destinés à assurer le maintien de sa certification. La Société met en œuvre des dispositifs de contrôle interne et de suivi documentaire afin de limiter le risque de non-conformité. Compte tenu de ces mesures et de l'expérience acquise en matière de conformité, la probabilité d'occurrence de ce risque est qualifiée de peu probable. En cas de matérialisation, l'impact potentiel sur l'activité pourrait toutefois être élevé, justifiant un degré de criticité net de nature moyenne.

3.3.3. Risques liés aux données personnelles et à la cybersécurité

Dans le cadre de ses activités, EDUFORM'ACTION collecte et traite des données personnelles relatives aux apprenants, aux formateurs et aux entreprises clientes, notamment à des fins administratives, pédagogiques et de facturation. Ces traitements sont soumis à la réglementation applicable en matière de protection des données, en particulier au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD, UE 2016/679).

Une violation des données, un accès non autorisé aux systèmes d'information, une cyberattaque ou un manquement aux obligations réglementaires en matière de protection des données pourraient entraîner des réclamations de personnes concernées, des sanctions administratives de la part de la CNIL (amende pouvant aller jusqu'à 4 % du chiffre d'affaires annuel), engager la responsabilité civile de la Société et porter atteinte à sa réputation, . De tels événements pourraient également générer des coûts liés à la remédiation technique, à l'assistance juridique ou à la gestion de crise.

La Société met en œuvre des mesures destinées à sécuriser ses systèmes d'information et à encadrer les traitements de données personnelles, notamment par des procédures internes, des dispositifs de sauvegarde et un suivi de la conformité réglementaire. La Société a ainsi mis en place une politique de gestion des données personnelles conforme aux exigences du RGPD et est en cours de désignation d'un DPO (délégué à la protection des données) chargé de mettre en œuvre la conformité de la Société au règlement européen sur la protection des données.

Compte tenu de la généralisation des menaces cyber et de la sensibilité croissante des données numériques, le risque ne peut être totalement écarté. La probabilité d'occurrence de ce risque est qualifiée d'assez probable. En cas de matérialisation significative, l'impact potentiel pourrait être élevé, justifiant un degré de criticité net de nature moyenne.

3.4. RISQUES LIES A LA SOCIETE

3.4.1. Risques liés à la dépendance à certains dirigeants et personnes clés

Le développement et la structuration d'EDUFORM'ACTION reposent notamment sur l'implication de ses dirigeants et de certaines personnes clés disposant d'une expertise sectorielle, d'une connaissance approfondie du marché de la formation professionnelle et d'un réseau relationnel contribuant au développement commercial du Groupe. La continuité de la stratégie et la stabilité opérationnelle dépendent en partie de leur engagement et de leur capacité à piloter la croissance.

Le départ non anticipé d'un dirigeant ou d'un collaborateur clé pourrait entraîner une perte de savoir-faire, une désorganisation temporaire ou un ralentissement de la dynamique commerciale. Une telle situation pourrait également affecter la relation avec certains partenaires ou clients stratégiques.

La Société veille à structurer progressivement son organisation, à formaliser ses processus et à renforcer ses équipes de management afin de limiter la dépendance à une seule personne. Néanmoins, compte tenu de la taille du Groupe et de sa phase de développement, la contribution de certains profils demeure significative. La probabilité d'occurrence de ce risque est qualifiée de peu probable. En cas de matérialisation, l'impact potentiel sur l'organisation et la performance du Groupe serait de nature élevée, justifiant un degré de criticité net également moyen.

3.4.2. Risques liés à l'accompagnement de la croissance et à la structuration organisationnelle

EDUFORM'ACTION s'inscrit dans une dynamique de développement soutenue, reposant sur l'élargissement de son offre, le renforcement de son maillage territorial et l'intégration progressive de nouvelles entités. Cette trajectoire implique une adaptation continue de l'organisation interne, des processus opérationnels et des fonctions support.

Une croissance rapide pourrait entraîner des tensions sur les ressources humaines et administratives, une complexification des circuits décisionnels ou des difficultés de coordination entre les différentes verticales métiers. Une structuration insuffisamment anticipée ou un décalage entre la montée en charge de l'activité et l'évolution des fonctions support pourraient affecter l'efficacité opérationnelle, la qualité du pilotage financier ou la capacité du Groupe à absorber de nouveaux volumes d'activité dans des conditions optimales.

La Société veille à renforcer progressivement ses équipes support, à formaliser ses processus internes et à améliorer ses outils de pilotage afin d'accompagner sa montée en taille. Néanmoins, toute phase de croissance comporte des risques organisationnels inhérents. La probabilité d'occurrence de ce risque est qualifiée d'assez probable. En cas de matérialisation significative, l'impact potentiel sur la performance opérationnelle du Groupe serait de nature moyenne, justifiant un degré de criticité net également moyen.

3.4.3. Risques de dépréciation d'actifs incorporels liés aux acquisitions

Dans le cadre de sa stratégie de développement, EDUFORM'ACTION a réalisé des opérations de croissance externe ayant conduit à la comptabilisation d'actifs incorporels, notamment des écarts d'acquisition (goodwill) et, le cas échéant, d'autres actifs identifiables liés aux entités acquises. La valeur de ces actifs repose sur des hypothèses relatives à la performance future des activités intégrées, aux synergies attendues et aux perspectives de croissance.

Si les résultats des entités acquises s'avéraient inférieurs aux anticipations retenues lors de leur évaluation, ou si les conditions de marché se dégradaient de manière significative, la Société pourrait être amenée à constater une dépréciation de tout ou partie de ces actifs. Une telle dépréciation, bien que sans incidence immédiate sur la trésorerie, pourrait affecter le résultat net et les capitaux propres du Groupe.

La Société procède à des tests réguliers de valeur conformément aux normes comptables applicables et fonde ses estimations sur des hypothèses prudentes et documentées. Néanmoins, l'évaluation d'actifs incorporels comporte par nature une part d'incertitude liée aux projections financières. La probabilité d'occurrence de ce risque est qualifiée d'assez probable. En cas de matérialisation, l'impact sur les états financiers pourrait être de nature moyenne, justifiant un degré de criticité net également moyen.

3.5. RISQUES DE MARCHE

3.5.1. Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins monétaires grâce à ses ressources financières.

Sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2025, la Société dispose d'une trésorerie d'un montant total de 4,1 M€ et supporte 1,74 M€ de dettes financières, dont 0,8 M€ à moins d'un an et 0,94 M€ à plus d'un an.

Emprunts contractés par le Groupe (en K€)	Capital restant dû au 31 décembre 2025	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Total	1 739	764	888	86

EDUFORM'ACTION a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité à la date du présent Document d'Information et elle considère être en mesure de maîtriser ce risque et de respecter ses échéances à venir sur 12 mois.

Compte tenu du fait que la majorité des opérations est réalisée en euros, la Société considère que la criticité nette de ce risque est faible.

3.5.2. Risques de change

EDUFORM'ACTION exerce ses activités sur le territoire français et facture ses prestations en euros. L'exposition directe au risque de change apparaît ainsi inexistant dans le cadre actuel de son activité.

Toutefois, le Groupe pourrait être indirectement exposé à des variations de change dans le cadre de relations contractuelles avec certains partenaires ou fournisseurs, ou en cas de développement ultérieur à l'international. Des fluctuations défavorables des devises concernées pourraient, le cas échéant, affecter marginalement certains coûts ou investissements.

Compte tenu de la nature essentiellement domestique de l'activité et de l'absence d'exposition significative identifiée à ce jour, la probabilité d'occurrence de ce risque est qualifiée de peu probable. En cas de matérialisation, l'impact potentiel sur les résultats du Groupe serait de nature faible, justifiant un degré de criticité net également faible.

3.5.3. Risques de taux d'intérêts

EDUFORM'ACTION peut recourir à des financements externes dans le cadre de son développement, notamment pour accompagner sa croissance ou financer des opérations d'acquisition. L'évolution des conditions de marché et une hausse des taux d'intérêt pourraient entraîner une augmentation du coût de ses financements, en particulier si ceux-ci sont à taux variable ou s'ils doivent être refinancés dans un contexte moins favorable.

Une augmentation significative des charges financières pourrait peser sur la rentabilité du Groupe et réduire sa capacité à mobiliser des ressources supplémentaires pour soutenir sa stratégie de développement.

À ce jour, au regard de la structure d'endettement et du niveau actuel des financements du Groupe, l'exposition au risque de variation des taux d'intérêt demeure limitée. La Société suit l'évolution des conditions de marché et adapte le cas échéant la structuration de ses financements. La probabilité d'occurrence de ce risque est qualifiée de peu probable. En cas de matérialisation, l'impact potentiel sur les résultats du Groupe serait de nature faible, justifiant un degré de criticité net également faible.

3.6. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Le Groupe peut être impliqué, dans le cours normal de ses activités, dans des réclamations ou différends commerciaux d'ampleur limitée, notamment relatifs à l'exécution de prestations de formation ou à des questions contractuelles.

À la connaissance de la Société, un seul litige en cours présente un caractère significatif susceptible d'affecter de manière notable son activité ou ses résultats. Ce litige concerne le calcul d'un complément de prix d'une des acquisitions du groupe et porte sur un montant de 0,2M€.

À la date du présent Document d'Information, la Société n'a connaissance d'aucun autre fait exceptionnel ni d'aucun autre litige, arbitrage ou procédure administrative susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, un impact significatif sur sa situation financière, son activité ou ses perspectives.

La Société n'a pas identifié d'autre passif latent ou d'engagement hors bilan lié à d'autres contentieux en cours qui nécessiterait une information particulière au titre du présent Document d'Information.

3.7. ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, EDUFORM'ACTION a souscrit des polices d'assurance destinées à couvrir les principaux risques auxquels elle est exposée, notamment :

- une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages pouvant résulter de l'exécution des prestations de formation ;
- des assurances couvrant les risques liés aux locaux et aux équipements ;
- une assurance civile dirigeants.

EDUFORM'ACTION		
Nature de la police d'assurance	Assureur Courtier	Cotisation 2025
Responsabilité civile pro (exploitation)	AXA	1 279,55 €
Domage aux biens (Habitation)	AXA	2 981,99 €
RC Dirigeants	AIG	7 194,00 €
Total cotisation		11 455,54 €

La Société procède régulièrement à une revue de ses couvertures d'assurance afin de s'assurer de leur adéquation avec l'évolution de son activité et de son périmètre. Elle considère que les polices actuellement en vigueur sont cohérentes avec la nature et l'ampleur de ses activités.

Toutefois, aucune assurance ne peut garantir une couverture intégrale contre l'ensemble des risques encourus, et certains sinistres pourraient ne pas être totalement couverts ou excéder les plafonds contractuels applicables.

4. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

4.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

4.1.1. Dénomination sociale et nom commercial de la Société

La Société a pour dénomination sociale : EDUFORM'ACTION

4.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification 451 010 821.

LEI : 9695002I5YNOOY7QBA45

4.1.3. Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 04/12/2003 pour une durée de 99 ans s'achevant le 04/12/2102, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

4.2. SIEGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE, LEGISLATION APPLICABLE

Le siège social de la Société est situé : 98 Rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt.

Téléphone : 01 41 33 53 53

Adresse électronique : investisseurs@eduformation.fr

Site Internet : <https://eduformation.fr/>

La Société est une Société Anonyme à conseil d'administration.

Elle est régie par les dispositions législatives et réglementaires françaises en vigueur, notamment par le Code de Commerce, ainsi que par ses statuts.

4.3. EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE L'EMETTEUR

Cette section présente une sélection d'évènements clés dans l'histoire et le développement des activités de la société EDUFORM'ACTION, anciennement connue les dénominations sociales Allo Finance puis MonFinancier avant son pivot stratégique vers le secteur de la formation professionnelle.

- **Décembre 2003** : Création de la société sous le nom initial d'Allo Finance, marquant le début de ses activités en tant que holding de participation dans diverses entreprises, avec immatriculation au RCS.
- **Juillet 2008** : Immatriculation en tant qu'intermédiaire en assurance, élargissant les activités vers les services financiers et d'investissement.
- **Juin 2010** : Introduction en bourse sur Euronext Access Paris.
- **Juillet 2011** : Acquisition de 65% de MonFinancier.
- **Juillet 2012** : Changement de dénomination sociale pour MonFinancier.
- **Juin 2019** : Cession des actifs de MonFinancier à Groupe Meilleurtaux. La personne morale reste cotée sur Euronext Access mais sans activité.
- **Novembre 2021** : Arrivée de Pascal CHEVALIER comme nouvel actionnaire de référence.
- **Janvier 2022** : réalisation d'une augmentation de capital de 1,4M€ avec maintien du DPS pour accompagner la politique de croissance externe de la Société.

- **Février 2022** : Changement de dénomination sociale pour EDUFORM'ACTION, transfert du siège social à Boulogne-Billancourt et pivot vers le redéploiement de l'éducation et de la formation professionnelle, porté par la transformation numérique.
- **Juillet 2022** : Acquisition de SOFIS, de PROJEXIA et de EMHa Ecole des Métiers de l'Habitat. Réalisation d'un placement privé de 2,35M€ afin de financer les projets de croissance externe de la Société.
- **Août 2022** : Réalisation d'un placement privé de 1,175M€ pour accompagner la politique de croissance externe de la Société.
- **Octobre 2022** : Réalisation d'un placement privé de 1,12M€ pour accompagner la politique de croissance externe de la Société.
- **Mai 2023** : EDUFORM'ACTION devient l'actionnaire majoritaire de la SEMEV, propriétaire d'OSTEOBIO, école d'ostéopathie.
- **Avril 2024** : EDUFORM'ACTION lance Innov8learn, centre de formation conçu pour accompagner les entreprises dans leurs nouveaux besoins de compétences (IA, Cybersécurité, RSE).
- **Juin 2024** : EDUFORM'ACTION annonce une prise de participation au capital d'adLearnMEDIA, organisme de formation professionnelle spécialisé dans le secteur du digital media.
- **Octobre 2024** : EDUFORM'ACTION annonce l'ouverture de son nouveau centre de formation à Boulogne-Billancourt et rejoint le réseau des organismes animant les actions de formations Responsabilité Elargie du Producteur pour les Produits et Matériaux de la Construction du secteur du Bâtiment.
- **Mars 2025** : Acquisition d'une participation majoritaire dans Digital Business School, renforçant le pôle stratégique "Digital et Tech".
- **Juin 2025** : Introduction des paiements en cryptomonnaies pour les formations, positionnant l'entreprise comme innovante dans le financement de l'éducation.
- **Septembre 2025** : Annonce d'un partenariat entre SOFIS et WeKare pour renforcer la sécurité et la prévention dans les établissements recevant du public.
- **Octobre 2025** : Acquisition de Phosphoria, renforçant le développement stratégique dans la formation santé et créant un pôle majeur dans le secteur.
- **Décembre 2025** : Succès d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, levant 0,8M€ pour soutenir la croissance.

5. DESCRIPTIF DES ACTIVITES D'EDUFORM'ACTION

5.1. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE

EDUFORM'ACTION, groupe français de formation professionnelle pluridisciplinaire, regroupe des centres de formation, des centres de formation d'apprentis (CFA) et des écoles spécialisées intervenant auprès d'entreprises privées et d'acteurs publics sur l'ensemble du territoire français, en métropole comme dans les DROM-COM.

Le Groupe exerce principalement ses activités dans les domaines de la formation professionnelle continue et de la formation initiale en alternance. Son offre comprend plus de 500 parcours de formation couvrant plusieurs domaines d'expertise comme la santé le digital et la Tech. Ces parcours visent à accompagner les organisations et les professionnels dans la montée en compétences, la reconversion et la mise en conformité avec les obligations réglementaires applicables à leurs secteurs d'activité.

En 2025, EDUFORM'ACTION s'appuie sur un réseau national de plus de 1 500 formateurs-experts et a formé plus de 60 000 stagiaires. Le Groupe évolue dans un environnement marqué par des exigences réglementaires structurantes, notamment en matière de certification qualité (Qualiopi⁴), d'accès aux financements publics et mutualisés, d'encadrement du CPF et de financement de l'apprentissage.

EDUFORM'ACTION développe une offre de formation couvrant la conception des parcours pédagogiques, leur commercialisation et leur déploiement opérationnel. L'activité est structurée de manière à répondre aux besoins sectoriels spécifiques de ses clients tout en garantissant un pilotage centralisé des fonctions transverses.

Son organisation repose sur une structuration par verticales métiers et sur la mutualisation des fonctions support au niveau groupe, permettant d'assurer spécialisation sectorielle, cohérence opérationnelle et maîtrise du cadre réglementaire applicable.

5.1.1. Description des offres proposées par EDUFORM'ACTION

5.1.1.1 Présentation du Groupe :

EDUFORM'ACTION s'est constitué autour du regroupement d'acteurs spécialisés de la formation professionnelle. Depuis sa création, le Groupe a progressivement renforcé son maillage territorial, élargi son catalogue et intégré des expertises complémentaires afin d'adresser un spectre plus large de besoins métiers.

Le groupe porte pour signature « Des formations d'avenir pour une employabilité au cœur des territoires », reflétant une double ambition : accompagner les mutations profondes des métiers et des compétences liées aux transitions technologiques, énergétiques et réglementaires, et ancrer ce développement au plus près des besoins des territoires et des acteurs économiques locaux.

L'organisation repose sur quatre verticales stratégiques :

- Santé ;
- Management & Sécurité au Travail ;
- Habitat & Rénovation Énergétique ;
- Digital & Tech.

Cette structuration sectorielle permet d'adapter les contenus pédagogiques aux spécificités techniques et réglementaires propres à chaque domaine tout en maintenant une cohérence d'ensemble au niveau du Groupe.

Le Groupe intervient auprès d'une clientèle diversifiée comprenant des entreprises privées, des grands comptes, des établissements publics, des collectivités territoriales et des professionnels soumis à des obligations réglementaires de formation. Cette diversification limite la dépendance à un segment unique de clientèle ou à un canal de financement spécifique. L'exposition au CPF demeure limitée, le modèle reposant sur une pluralité de dispositifs de financement.

⁴ Certification qualité obligatoire pour les organismes de formation souhaitant accéder aux financements publics ou mutualisés, attestant du respect du Référentiel National Qualité.

L'activité s'inscrit dans un cadre réglementaire exigeant. L'accès aux financements publics et mutualisés (OPCO, Régions, État, dispositifs d'apprentissage) est conditionné au respect des exigences de certification qualité, notamment Qualiopi. Le Groupe a structuré ses processus pédagogiques, administratifs et de suivi afin d'assurer la conformité à ces exigences, y compris dans le cadre des évolutions du référentiel applicable.

Depuis sa création, la Société a bâti son périmètre par une combinaison de croissance organique, développement de nouvelles offres de formation, recrutement de formateurs experts, élargissement de la base clients, et de croissance externe ciblée, en intégrant des organismes de formation, des écoles et des CFA partageant ses valeurs d'excellence pédagogique et son positionnement sectoriel. Cette stratégie permet au Groupe de se positionner aujourd'hui comme un leader du secteur de la formation, en renforçant sa présence sur le marché et en consolidant son expertise pédagogique.

Le modèle opérationnel combine des équipes internes chargées du pilotage pédagogique, commercial et administratif, et un réseau national de formateurs-experts partenaires mobilisés en fonction des besoins. Les taux de satisfaction des apprenants sont supérieurs à 90 %, traduisant l'attention portée à la qualité des contenus et des intervenants. Dans la verticale Santé, le Groupe s'appuie notamment sur une ingénierie pédagogique internalisée et sur un comité scientifique dédié, contribuant à la pertinence des formations dispensées.

L'activité étant essentiellement fondée sur des prestations de services, le Groupe ne nécessite pas d'infrastructures industrielles lourdes. Les actifs corporels se limitent principalement à des équipements informatiques, du matériel pédagogique standard et à des sites exploités via des contrats de location, ce qui confère au modèle une intensité capitalistique limitée et une flexibilité opérationnelle adaptée à l'évolution des volumes d'activité.

5.1.1.2 Description des principaux services fournis

L'activité d'EDUFORM'ACTION repose sur la conception, l'organisation et le déploiement de prestations de formation destinées à des publics variés, dans un cadre réglementaire structuré. Les services proposés couvrent à la fois la formation professionnelle continue et la formation initiale en alternance, avec une organisation sectorielle permettant d'adresser des besoins métiers spécifiques.

5.1.1.2.1 Formation professionnelle continue

La formation professionnelle continue constitue le principal segment d'activité. Elle s'adresse aux entreprises privées (TPE, PME, ETI), aux grands comptes, aux acteurs publics, aux collectivités et aux professionnels soumis à des obligations réglementaires.

Les prestations proposées par le Groupe comprennent des formations réglementaires obligatoires, des parcours certifiants ou qualifiants ainsi que des formations conçues sur mesure en fonction des besoins exprimés par les clients. Les contenus pédagogiques sont élaborés afin de répondre aux exigences sectorielles et aux évolutions des compétences attendues dans les domaines concernés.

Les formations sont dispensées en présentiel, en classe virtuelle ou selon des formats hybrides (blended learning). Cette diversité de modalités permet d'adapter les dispositifs aux contraintes opérationnelles des organisations clientes et aux profils des apprenants.

La stratégie commerciale repose principalement sur une force de vente interne organisée par verticales métiers. Une équipe dédiée est chargée des réponses aux appels d'offres publics et parapublics, constituant un canal structurant de développement. Les actions marketing viennent en appui de cette dynamique commerciale.

Les financements correspondants proviennent du plan de développement des compétences (pris en charge par les OPCO), de budgets formation directs des entreprises, de financements publics régionaux ou nationaux, et de dispositifs individuels tels que le CPF (avec une exposition volontairement limitée à ce canal).

L'accès aux financements publics et mutualisés étant conditionné au respect du cadre réglementaire, le Groupe veille à la conformité permanente de ses processus pédagogiques et administratifs.

5.1.1.2.2 Formation initiale et apprentissage

En complément de la formation continue, EDUFORM'ACTION développe des activités de formation initiale et d'alternance via ses CFA et ses écoles spécialisées.

Ces formations s'inscrivent dans des cycles académiques structurés et reposent sur des partenariats avec des entreprises d'accueil. Elles permettent aux apprenants d'acquérir des compétences théoriques et pratiques en lien avec les métiers visés.

Ce segment se distingue par une grande prévisibilité des revenus, les financements de l'apprentissage étant engagés annuellement par France Compétences et les branches professionnelles via les OPCO sur la base de contrats signés avec les entreprises. Il constitue ainsi un socle de revenus récurrents sur lequel le Groupe peut s'appuyer pour piloter sa trajectoire financière.

Le financement de ces formations relève des dispositifs spécifiques à l'apprentissage, contribuant à la diversification des sources de revenus du Groupe et au développement de relations durables avec les entreprises partenaires.

5.1.1.2.3 Organisation par verticales stratégiques

Les activités du Groupe sont organisées autour de quatre verticales stratégiques. Cette structuration permet de concentrer les expertises pédagogiques, d'adapter les contenus aux exigences propres à chaque domaine et de piloter les activités par secteur.

Les verticales fonctionnent avec une autonomie opérationnelle dans le développement commercial et la gestion pédagogique, tout en s'appuyant sur des fonctions support mutualisées au niveau Groupe. Cette organisation favorise la cohérence des standards de qualité, l'harmonisation des processus et la maîtrise des obligations réglementaires.

a) Verticale Santé

La verticale Santé regroupe les activités de formation destinées aux professionnels du secteur sanitaire, médico-social et paramédical. Elle s'adresse notamment aux établissements de santé, cliniques, EHPAD, structures médico-sociales, professionnels libéraux et organismes publics intervenant dans le champ de la santé.

Cette verticale a été significativement renforcée par l'acquisition de Phosphoria, finalisée le 1^{er} novembre 2025. Acteur reconnu depuis plus de 30 ans dans la formation des professionnels de santé, Phosphoria apporte au Groupe un catalogue spécialisé, une expertise pédagogique sectorielle et un réseau de formateurs experts dans les domaines médical et paramédical.

L'offre couvre notamment les formations à destination des médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, professionnels du soin, personnels d'établissements sanitaires et médico-sociaux, ainsi que les formations liées à l'évolution des pratiques professionnelles, à la qualité des soins et à l'accompagnement des publics fragiles.

Cette verticale bénéficie d'une demande structurelle portée par les besoins récurrents de formation continue des professionnels de santé, l'évolution des pratiques médicales et paramédicales, ainsi que les exigences réglementaires propres au secteur. Elle constitue un axe de développement important pour le Groupe, en raison de la profondeur du marché adressé, de la technicité des contenus et de la forte valeur ajoutée pédagogique des formations proposées.

b) Verticale Management & Sécurité au travail

Cette verticale regroupe les formations dédiées aux ressources humaines, au management, au recrutement, au droit social, à la gestion des talents et au développement des soft skills. Elle s'adresse principalement aux professionnels RH, aux managers et aux dirigeants d'entreprises, qui cherchent à monter en compétences pour faire face aux enjeux de transformation des organisations : conduite du changement, management interculturel, gestion de la diversité, leadership inclusif, prévention des risques psychosociaux, etc.

Cette verticale bénéficie d'un positionnement à forte valeur ajoutée conseil, notamment sur les formations en droit social et en management stratégique, qui lui permettent de préserver des marges satisfaisantes. Le développement du cross-sell avec les autres verticales du Groupe, en proposant aux clients des formations en santé-sécurité, des modules complémentaires en management ou en RH, constitue l'un des axes de croissance identifiés pour ce pôle.

Elle s'appuie notamment sur l'expertise de SOFIS, filiale spécialisée du Groupe, reconnue dans le domaine de la formation en santé-sécurité au travail. Les formations délivrées répondent pour partie à des obligations réglementaires imposées aux employeurs par le Code du travail, générant une demande récurrente et relativement peu cyclique.

L'offre comprend notamment les formations aux habilitations électriques, CACES, gestes et postures, premiers secours au travail, prévention des risques professionnels, sécurité incendie, référents harcèlement, risques psychosociaux, ainsi que les formations liées à la qualité de vie et aux conditions de travail.

Cette verticale répond à un double besoin des entreprises : se conformer aux obligations légales en matière de sécurité et accompagner la montée en compétences des managers dans un environnement professionnel marqué par des transformations organisationnelles, sociales et réglementaires croissantes.

c) Verticale Habitat & Rénovation Énergétique

Cette verticale est directement portée par les ambitions de la politique nationale de transition énergétique et par les objectifs fixés par la loi Énergie-Climat et la réglementation environnementale RE2020 :

- rénovation thermique du parc de logements et de bâtiments tertiaires,
- développement des énergies renouvelables dans le bâtiment,
- décarbonation des métiers de la construction.

Elle constitue un marché en forte expansion, tiré par des obligations réglementaires croissantes imposées aux propriétaires, aux bailleurs et aux entreprises du BTP, ainsi que par les ambitions du plan France 2030 qui prévoit des milliards d'euros d'investissements dans la rénovation énergétique.

L'offre du Groupe dans cette verticale couvre les formations aux techniques de rénovation thermique (isolation, menuiserie, ventilation), à la pose et à la maintenance des systèmes de chauffage bas-carbone (pompes à chaleur, chaudières biomasse), aux certifications professionnelles reconnues (RGE - Reconnu Garant de l'Environnement) dont l'obtention est indispensable pour que les artisans accèdent aux marchés de rénovation financés par MaPrimeRénov' et les certificats d'économies d'énergie (CEE), ainsi qu'aux formations relatives à la réglementation environnementale en vigueur. Le Groupe renforce également son positionnement sur cette verticale à travers l'EMHa – École des Métiers de l'Habitat, qui prépare notamment au Titre Pro CAREB – Chargé d'accompagnement à la rénovation énergétique, titre de niveau 5 équivalent BTS et éligible au CPF. Cette offre permet d'adresser les besoins croissants de compétences liés à l'accompagnement, au conseil et au pilotage des projets de rénovation énergétique, dans un contexte de transformation durable du secteur du bâtiment.

Cette verticale génère une demande forte et récurrente de la part des artisans, des entreprises du BTP et des professionnels de l'immobilier, qui doivent régulièrement renouveler leurs certifications RGE ou se former aux nouvelles exigences réglementaires. Le Groupe adresse ce marché à la fois via des formations courtes certifiantes et via des parcours plus longs intégrant des modules de management et de gestion d'entreprise pour les artisans souhaitant développer leur activité.

d) Verticale Digital & Technologie

Portée par la transformation numérique accélérée des organisations et par l'irruption de l'intelligence artificielle dans l'ensemble des secteurs d'activité, cette verticale connaît une dynamique de croissance soutenue. Elle couvre les formations aux compétences numériques fondamentales (maîtrise des outils bureautiques, compétences digitales), aux métiers de la data et de l'analyse (data science, data engineering, SQL, Python), à l'intelligence artificielle et au machine learning, à la cybersécurité, au développement logiciel et web, et aux nouvelles technologies émergentes (blockchain, crypto-actifs).

En mars 2025, une participation majoritaire de 65 % a été prise dans Digital Business School (DBS), organisme de formation spécialisé dans les formations numériques et technologiques, renforçant significativement la capacité de production et le positionnement du Groupe dans ce segment à forte croissance.

Le Groupe a également lancé Innov8Learn, un organisme de formation innovant qu'il a fondé, dédié aux enjeux technologiques et business d'avenir (IA générative, blockchain, crypto-actifs, nouvelles formes d'organisation du travail).

Les formations dans cette verticale sont principalement destinées aux salariés en activité cherchant à développer de nouvelles compétences technologiques (upskilling), aux demandeurs d'emploi en reconversion vers les métiers du numérique (reskilling), et aux étudiants en formation initiale. La demande dans ce segment est structurellement forte et excède l'offre disponible de formateurs qualifiés, ce qui constitue un enjeu d'approvisionnement en compétences pédagogiques que le Groupe gère via un recrutement actif de formateurs experts et via ses partenariats avec des acteurs technologiques.

5.1.1.3 Modèle économique

Le modèle économique du Groupe repose sur la fourniture de prestations de formation dans le cadre de contrats conclus avec des entreprises privées, des acteurs publics ou des organismes financeurs.

Les revenus proviennent d'une combinaison de financements directs par les entreprises clientes et de financements publics ou mutualisés, notamment dans le cadre de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage. Cette diversification contribue à la résilience du modèle et à la stabilité du chiffre d'affaires.

L'activité ne génère pas de stocks significatifs. Les principaux postes de coûts concernent les charges pédagogiques, incluant la rémunération des formateurs internes et des intervenants partenaires, ainsi que les équipes commerciales, administratives et les fonctions support mutualisées.

Le recours à un réseau étendu de formateurs-experts permet d'adapter les capacités de production pédagogique au volume d'activité tout en maîtrisant les coûts fixes. La performance économique repose notamment sur le développement du chiffre d'affaires, l'optimisation du taux de remplissage des sessions, la mutualisation des ressources et la capacité à intégrer efficacement les entités acquises.

5.1.1.4 Organisation et fonctionnement

Le pilotage stratégique d'EDUFORM'ACTION est assuré par la direction générale, qui définit les orientations de développement et supervise les opérations de croissance.

Les fonctions support, structurées au niveau groupe, couvrent notamment la finance, le juridique, les ressources humaines et la conformité réglementaire. Elles assurent la fiabilité du reporting, le respect des obligations applicables et l'harmonisation des pratiques entre les entités.

Les directions opérationnelles, organisées par verticales, sont responsables du développement commercial, de la conception des parcours et du déploiement des formations. Cette répartition des responsabilités permet d'articuler spécialisation sectorielle et cohérence globale.

5.1.1.5 Évolutions récentes de l'activité

Depuis sa création, EDUFORM'ACTION a progressivement renforcé son périmètre et son positionnement sectoriel.

L'acquisition de Phosphoria a permis de consolider la verticale Santé en intégrant un acteur reconnu de la formation des professionnels de santé. Cette opération a élargi le portefeuille clients du Groupe, enrichi son catalogue de formations et généré des synergies commerciales et opérationnelles.

Par ailleurs, le Groupe poursuit l'adaptation de son offre aux évolutions réglementaires et sectorielles en développant de nouveaux parcours au sein de ses verticales existantes. Ces évolutions s'inscrivent dans une trajectoire combinant croissance organique et intégration d'expertises complémentaires sur un marché historiquement fragmenté.

5.1.2. Description de la stratégie et des objectifs commerciaux

Le développement d'EDUFORM'ACTION repose sur une stratégie combinant croissance organique et intégration d'entités complémentaires, dans un marché de la formation professionnelle caractérisé par une forte fragmentation et des exigences réglementaires élevées. L'objectif poursuivi est de renforcer la position du Groupe en tant qu'acteur structuré, multi-spécialiste et présent à l'échelle nationale.

5.1.2.1 Axes stratégiques

Le premier axe stratégique consiste à consolider et renforcer les verticales existantes (Santé, Management & Sécurité au Travail, Habitat & Rénovation Énergétique et Digital & Tech) en élargissant l'offre de formation et en développant des expertises sectorielles adaptées aux évolutions réglementaires et technologiques.

Le deuxième axe repose sur la croissance externe ciblée. Le Groupe privilégie l'acquisition d'organismes de formation, d'écoles ou de CFA disposant d'une expertise reconnue, d'un portefeuille clients établi et d'un potentiel de synergies opérationnelles. L'intégration de ces structures vise à accélérer le changement d'échelle, à élargir la couverture territoriale et à mutualiser les fonctions support.

Un troisième axe stratégique concerne l'optimisation opérationnelle. La mutualisation des fonctions support, la standardisation progressive des processus et l'amélioration des outils de pilotage ont vocation à accompagner la croissance du chiffre d'affaires tout en recherchant des gains d'efficacité.

Enfin, le Groupe adapte en continu son offre aux besoins du marché, en développant de nouveaux parcours au sein de ses verticales existantes afin de répondre aux transformations des métiers et aux évolutions du cadre réglementaire.

5.1.2.2 Objectifs commerciaux

Les objectifs commerciaux d'EDUFORM'ACTION s'inscrivent dans la continuité de cette stratégie de développement.

Le Groupe vise l'élargissement et la diversification de sa base de clientèle, en consolidant ses relations avec les entreprises privées, les grands comptes et les acteurs publics. Le développement de partenariats durables constitue un levier central de la stratégie commerciale.

Sur le plan institutionnel, le Groupe entretient des relations régulières avec l'ensemble des OPCO couvrant ses secteurs d'activité, avec les Régions dans le cadre des politiques de formation et d'apprentissage, avec France Travail pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi en formation, et avec les branches professionnelles de ses secteurs de référence. Ces relations institutionnelles lui permettent d'accéder en priorité aux financements disponibles et de bénéficier d'une visibilité anticipée sur les évolutions des dispositifs.

Sur le plan commercial, le Groupe a constitué un réseau de partenariats avec des entreprises clientes majeures dans chacune de ses verticales, sous forme d'accords-cadres pluriannuels permettant de sécuriser des volumes récurrents. Ces partenariats reposent sur la qualité pédagogique documentée du Groupe (taux de satisfaction > 90 %, taux d'obtention des certifications élevés) et sur sa capacité à déployer des formations sur mesure en réponse aux besoins spécifiques de chaque organisation cliente. Sur le plan technologique, le partenariat avec Lyzi pour l'acceptation du paiement en cryptomonnaie via Innov8Learn illustre la volonté du Groupe d'explorer de nouveaux modes d'accès à la formation et de se positionner comme un acteur innovant dans son secteur. Le Groupe s'appuie également sur des outils métiers standards du marché pour la gestion opérationnelle des formations (planification, suivi administratif, évaluation) et sur des solutions de classes virtuelles pour le déploiement de ses offres à distance.

L'augmentation du nombre d'apprenants formés, tant en formation continue qu'en apprentissage, constitue également un objectif structurant. Le Groupe cherche à accroître ses volumes d'activité tout en maintenant un niveau d'exigence pédagogique conforme aux standards applicables.

Le développement du chiffre d'affaires repose ainsi sur la combinaison de nouveaux clients, de la fidélisation des partenaires existants et du déploiement d'offres complémentaires au sein des verticales déjà établies.

5.1.2.3 Perspectives

À moyen terme, le développement d'EDUFORM'ACTION s'inscrit dans une ambition de structuration et de montée en puissance progressive au sein du marché français de la formation professionnelle. Le Groupe entend prendre part au redéploiement du secteur de l'éducation et de la formation dans un contexte marqué par la transformation numérique des métiers, l'évolution rapide des compétences et un encadrement réglementaire renforcé.

La trajectoire envisagée repose sur l'augmentation progressive des volumes d'activité au sein de ses verticales stratégiques, le renforcement de sa couverture territoriale ainsi que l'intégration maîtrisée d'éventuelles entités complémentaires. Cette dynamique vise à consolider le positionnement du Groupe comme acteur structuré et multi-spécialiste intervenant tant en formation professionnelle continue qu'en apprentissage. On peut ainsi résumer les principaux axes de développement à moyen terme de cette façon :

- **Renforcement des positions sur les quatre verticales existantes** : le Groupe entend poursuivre la croissance organique de ses activités en élargissant son catalogue de formations, en développant de nouveaux parcours certifiants répondant aux évolutions réglementaires et technologiques, et en augmentant ses parts de marché par la qualité pédagogique et l'intensification de l'effort commercial. La montée en puissance de la verticale Digital & Technologie, portée par la demande en IA et cybersécurité, constitue l'un des principaux relais de croissance organique identifiés.

- **Croissance externe sélective et relative** : le Groupe poursuivra sa stratégie d'acquisitions ciblées, en privilégiant des organismes de formation et des écoles/CFA présentant une expertise sectorielle complémentaire, une base clients solide, une certification Qualiopi valide et un potentiel de synergies opérationnelles rapides. Les critères de sélection incluent la complémentarité géographique ou thématique, la solidité et la récurrence des revenus, et la qualité des équipes. Le financement de ces acquisitions mobilisera de manière flexible les ressources propres du Groupe, l'endettement bancaire et, le cas échéant, des émissions de titres en capital. La présente levée de fonds accompagnant l'admission sur Euronext Growth sera partiellement affectée au financement de ces opérations de croissance externe.
- **Renforcement de l'équipe et des fonctions support** : la Société entend consolider ses équipes dans les fonctions clés de développement commercial, de production pédagogique et de fonctions support (finance, RH, juridique, qualité) pour accompagner une trajectoire de croissance soutenue tout en maintenant un niveau élevé de qualité et de conformité réglementaire. Une partie du produit de la levée de fonds sera affectée au recrutement de profils clés.

L'activité peut toutefois connaître des variations saisonnières liées notamment aux calendriers budgétaires des entreprises et aux cycles académiques de l'apprentissage. Le pilotage budgétaire et l'actualisation régulière des prévisions ont vocation à accompagner ces fluctuations.

Dans un environnement réglementaire et technologique évolutif, la capacité d'adaptation opérationnelle, l'innovation pédagogique continue et la diversification sectorielle constituent des facteurs de stabilité et de développement pour le Groupe.

5.2. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX MARCHES

5.2.1. Positionnement sur le marché de la formation professionnelle

EDUFORM'ACTION évolue sur le marché de la formation professionnelle et de l'enseignement spécialisé, un secteur en forte croissance en France en raison des mutations technologiques, de la transition écologique et de l'évolution des compétences requises sur le marché du travail.

Le marché de la formation professionnelle représente un secteur économique majeur en France. Selon les données de la DARES (Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques du ministère du Travail), la dépense nationale consacrée à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage s'élève à 56,6 milliards d'euros en 2024.

Si l'on considère uniquement l'activité des organismes de formation, le chiffre d'affaires du secteur dépasse 27 milliards d'euros, avec une croissance annuelle d'environ 11 % (selon l'institut d'étude Xerfi en 2022), ce qui témoigne du dynamisme et de l'augmentation des investissements dans le développement des compétences.

Le marché se caractérise également par une forte fragmentation. On compte environ 151 000 organismes de formation actifs en France, composés majoritairement d'acteurs privés dont environ 45 000 organismes certifiés QUALIOPi (selon une étude Certifopac de juillet 2024). Selon la DARES, les organismes privés représentent près de 86 % des structures du secteur en 2022, ce qui souligne l'intensité de la concurrence entre les acteurs.

Le financement de la formation repose sur plusieurs acteurs. Les entreprises représentent environ 25 à 27,5 milliards d'euros de financement par an, soit près de 50 % de la dépense totale, tandis que les OPCO gèrent environ 11 milliards d'euros de financement annuel pour la formation professionnelle et l'apprentissage (selon la DARES).

Par ailleurs, la formation professionnelle concerne une part importante de la population active. Selon la DARES, environ 39 % des personnes âgées de 18 à 64 ans déclarent avoir suivi une formation à visée professionnelle au cours de l'année, ce qui montre l'importance de la formation continue dans les parcours professionnels.

Dans ce contexte, EDUFORM'ACTION intervient sur plusieurs segments principaux du marché :

1. la formation initiale et l'apprentissage, qui permettent aux étudiants et aux jeunes d'acquérir une qualification professionnelle tout en alternant formation et expérience en entreprise ;

2. la formation professionnelle continue, destinée aux salariés, aux demandeurs d'emploi et aux personnes en reconversion professionnelle ;
3. les formations spécialisées dans des secteurs porteurs, notamment le numérique, la transition énergétique, la santé et sécurité au travail et le développement des compétences managériales.

Grâce à la croissance du marché de la formation et à la demande croissante de compétences, les organismes comme EDUFORM'ACTION bénéficient d'un environnement favorable au développement de leurs activités.

5.2.3 Facteurs structurels de croissance

Plusieurs facteurs structurels soutiennent la demande de formation professionnelle en France. La transformation des métiers, sous l'effet des évolutions technologiques et numériques, conduit les entreprises à investir dans la montée en compétences de leurs collaborateurs. L'accélération des usages digitaux et l'émergence de nouveaux outils pédagogiques participent à l'évolution du secteur et favorisent le développement de formats hybrides et distanciels.

L'avènement de l'intelligence artificielle générative crée des besoins massifs et urgents de formation dans l'ensemble des secteurs d'activité, touchant aussi bien les fonctions opérationnelles (utilisation des outils IA dans les métiers) que les fonctions stratégiques (gouvernance de l'IA, éthique, souveraineté numérique). Cette demande, en forte croissance, excède largement les capacités de formation actuellement disponibles sur le marché.

Les transitions environnementales et énergétiques génèrent également de nouveaux besoins de qualification et d'actualisation des savoir-faire, notamment dans les secteurs du bâtiment, de l'énergie et des services. Les objectifs nationaux de rénovation thermique des bâtiments (Plan France 2030, dispositifs MaPrimeRénov', CEE) nécessitent la montée en compétences rapide d'un grand nombre d'artisans et de professionnels du bâtiment, créant un besoin de formation massif et durable.

Le cadre réglementaire impose, dans de nombreux secteurs, des obligations de formation continue, contribuant à une demande récurrente. Les dispositifs publics de soutien à l'apprentissage et à la reconversion professionnelle constituent également des moteurs d'activité.

Dans un contexte de mutations rapides du marché du travail, un nombre croissant de salariés et de demandeurs d'emploi cherchent à se reconvertir vers de nouveaux métiers, notamment dans les secteurs en tension (numérique, santé, bâtiment/énergie). Ce besoin de reconversion alimente la demande de formations qualifiantes et certifiantes, qui constituent une part importante de l'offre du Groupe.

Depuis la réforme issue de la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le nombre de contrats d'apprentissage a fortement augmenté en France. En 2023, plus de 1 million de contrats étaient en cours (1 014 500), contre environ 300 000 en 2017, selon la **DARES (publication L'apprentissage en 2023, décembre 2024). Cette dynamique de l'alternance profite aux CFA du Groupe, qui constituent un segment à revenus prévisibles et récurrents.

5.3. POSITION CONCURRENTIELLE ET BASE DES DECLARATIONS

5.3.1 Marché cible et positionnement stratégique

Les marchés sur lesquels opère EDUFORM'ACTION se caractérisent par une forte fragmentation concurrentielle liée au grand nombre d'acteurs de la formation présent sur le marché.

5.3.2 Un environnement concurrentiel fragmenté et segmenté

Le marché de la formation professionnelle en France se caractérise par un environnement concurrentiel très fragmenté, marqué par la présence d'un grand nombre d'acteurs. La liste publique des organismes de formation du Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion dénombre plus de 151 000 organismes de formation enregistrés en France en février 2026, dont une majorité d'acteurs privés de petite ou moyenne taille. Cette forte fragmentation s'explique notamment par la relative facilité d'entrée sur le marché ainsi que par la diversité des besoins en formation des entreprises et des particuliers.

Dans ce contexte, la concurrence s'exerce entre des structures très variées, allant des formateurs indépendants et petits organismes spécialisés à de grands groupes de formation disposant d'un réseau national ou international. Malgré cette fragmentation, certains acteurs historiques dominent certains segments du marché, notamment Cegos, AFPA, CNAM ou encore Demos, qui proposent depuis plusieurs décennies des formations professionnelles destinées aux entreprises et aux particuliers. Ces organismes disposent d'une forte notoriété et d'une offre de formation très diversifiée.

Le marché est également fortement segmenté, car les organismes de formation se spécialisent souvent dans des domaines précis afin de se différencier. Certains acteurs se concentrent sur la formation continue pour les entreprises, d'autres sur l'apprentissage, l'enseignement supérieur privé, les formations réglementaires ou encore les formations techniques et numériques. Cette segmentation permet aux organismes de développer des expertises ciblées et de répondre aux besoins spécifiques des différents secteurs économiques.

Ainsi, le secteur de la formation professionnelle se caractérise par un grand nombre d'acteurs, une forte spécialisation des offres, ce qui crée un environnement concurrentiel dynamique dans lequel les organismes doivent continuellement innover et adapter leurs offres pour se différencier.

5.3.3 Positionnement de la Société

Dans cet environnement, EDUFORM'ACTION se positionne comme un groupe structuré organisé autour de verticales sectorielles ciblées.

Son positionnement repose sur une organisation par domaines d'expertise, une présence nationale incluant la métropole et les DROM-COM, un réseau étendu de formateurs-experts et une structuration des fonctions support permettant d'assurer la conformité réglementaire et la fiabilité des processus administratifs.

Face à cet environnement, les avantages compétitifs d'EDUFORM'ACTION se déclinent comme suit :

- son positionnement multi-spécialiste sur des verticales à forte valeur ajoutée réglementaire ou technologique lui permet de s'adresser à des besoins de formation spécifiques que les généralistes ne peuvent satisfaire avec le même niveau de profondeur ;
- sa taille intermédiaire lui confère une agilité commerciale et une réactivité aux évolutions de marché supérieures à celles des grands groupes, tout en lui permettant de disposer d'une couverture nationale que les petits opérateurs régionaux ne peuvent offrir ;
- la qualité pédagogique documentée du Groupe, taux de satisfaction apprenants supérieurs à 90 %, ingénierie pédagogique interne, comité scientifique dédié sur la verticale santé, constitue un différenciateur commercial réel et un facteur de fidélisation des clients ;
- le modèle économique hybride du Groupe, combinant FPC et formation initiale/alternance, lui permet de bénéficier d'une diversification des sources de revenus et des modes de financement que ne peut offrir un acteur mono-segment.

La diversification de la clientèle et des dispositifs de financement contribue à limiter l'exposition à un segment unique du marché. Le Groupe ne revendique pas de position dominante au niveau national ; son développement s'inscrit dans une logique de progression graduelle au sein de ses domaines d'intervention.

5.4. DESCRIPTION DES INVESTISSEMENTS

5.4.1 Investissements importants réalisés

Les investissements réalisés par le Groupe au cours des exercices historiques 2025 et 2024 ont principalement porté sur deux axes : les acquisitions de participations dans des organismes de formation et écoles, et les investissements dans les infrastructures et outils nécessaires à l'exploitation.

Sur l'axe des acquisitions, les principales opérations réalisées à la date du présent Document d'Information comprennent (cf. paragraphe 7.1.2.1 de la première partie du Document d'Information) :

- Le Groupe a également investi dans le lancement d'Innov8Learn, organisme de formation créé ex nihilo et dédié aux thématiques technologiques d'avenir.
- **La prise de participation dans adLearnMEDIA (40 %)** : renforcement de la présence du Groupe dans le segment de la formation à distance et des formats digitaux ;
- **La prise de participation majoritaire dans Digital Business School (65 %)** : renforcement significatif de la verticale Digital & Technologie, avec l'intégration d'un acteur spécialisé dans les formations numériques et technologiques ;
- **L'acquisition de Phosphoria** : acteur reconnu depuis plus de 30 ans dans la formation des professionnels de santé, cette acquisition a renforcé la verticale Santé du Groupe en y ajoutant un catalogue de formations spécialisées, un réseau de clients publics et privés établi (établissements de santé, cliniques, EHPAD, SDIS) et un réseau de formateurs experts dans les domaines médical et paramédical. Des synergies commerciales et opérationnelles ont été identifiées et mises en œuvre dès la finalisation de l'opération ;
- **Le rachat des 10 % de parts minoritaires de Lili et Compagnie (EMHA)** : simplification de la structure capitalistique du Groupe et consolidation à 100 % de cette entité.

Sur l'axe des infrastructures, l'investissement majeur de la période a porté sur l'ouverture et l'aménagement du campus de Boulogne-Billancourt (inauguré en octobre 2024), représentant un investissement structurant pour le développement du Groupe en Île-de-France.

5.4.2 Investissements importants en cours ou engagés

Néant.

5.5. BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINE

Dans le cadre de son activité dans le secteur de la formation professionnelle, EDUFORM'ACTION s'appuie sur différents éléments de propriété intellectuelle et d'autorisations réglementaires qui lui permettent d'exercer et de développer ses activités.

Tout d'abord, l'entreprise dispose de marques et de noms commerciaux lui permettant d'identifier ses services et ses établissements de formation. La marque EDUFORM'ACTION constitue l'identité du groupe et permet de valoriser son image auprès des apprenants, des entreprises partenaires et des institutions publiques. Cette marque est protégée par un dépôt auprès des organismes compétents en matière de propriété industrielle (INPI).

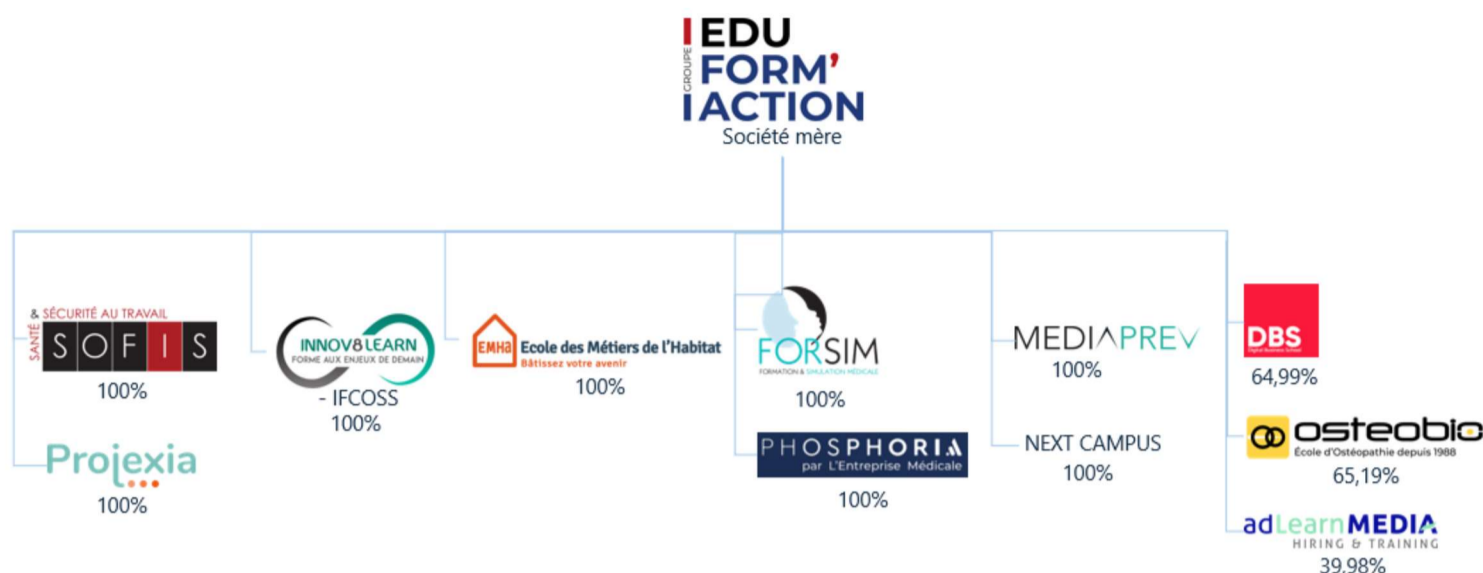
Concernant les noms de domaine, l'entreprise exploite notamment le site internet eduformation.fr, qui constitue sa principale vitrine digitale. Ce site permet de présenter l'ensemble des formations proposées, les établissements du groupe, ainsi que les informations destinées aux étudiants, aux entreprises et aux partenaires. Les noms de domaine jouent un rôle stratégique dans la communication et la visibilité de l'entreprise.

Dans le secteur de la formation professionnelle, les entreprises doivent disposer de certaines autorisations administratives et certifications, telles que la déclaration d'activité auprès des autorités compétentes et, le cas échéant, des certifications qualité comme la certification Qualiopi. Ces licences et certifications garantissent la conformité des formations proposées aux exigences réglementaires et aux standards de qualité du secteur.

L'activité d'EDUFORM'ACTION ne repose pas sur des brevets technologiques.

Ainsi, les principaux actifs immatériels d'EDUFORM'ACTION sont constitués de ses marques, de ses noms de domaine, de ses certifications et de ses contenus pédagogiques, qui contribuent à renforcer sa crédibilité et son positionnement sur le marché de la formation professionnelle.

6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU 31 DECEMBRE 2025



EDUFORM'ACTION SA (France) :

Société mère du Groupe, exerçant les fonctions de holding et assurant la définition de la stratégie, la gouvernance et la coordination des activités des filiales.

SOFIS SAS – 100%

SOFIS est une filiale détenue à 100 % par EDUFORM'ACTION, spécialisée dans la formation en sécurité au travail et en prévention des risques professionnels. Elle accompagne les entreprises dans la montée en compétences de leurs équipes et dans le respect de leurs obligations réglementaires en matière de santé et sécurité.

PROJEXIA SARL – 100%

PROJEXIA est une filiale détenue à 100 % par EDUFORM'ACTION, positionnée sur les formations en capital humain et management. Elle contribue au développement de l'offre du Groupe sur les compétences managériales, comportementales et organisationnelles des entreprises.

IFCOSS SAS – 100%

IFCOSS est une filiale détenue à 100 % par EDUFORM'ACTION, qui porte l'activité Innov8Learn. Elle participe au développement de l'offre du Groupe sur les formations liées aux compétences d'avenir, notamment dans les domaines du digital, de l'intelligence artificielle, de la cybersécurité et de la RSE.

LILI & COMPAGNIE SAS (EMHA) – 100%

Société Opérationnelle, Lili et Compagnie est un organisme de formation et un CFA spécialisé dans les métiers de l'habitat, de la rénovation et de la maintenance des bâtiments.

FORSIM SAS – 100%

FORSIM est une filiale détenue à 100 % par EDUFORM'ACTION, positionnée sur la formation des professionnels de santé et du secteur médico-social. Elle intervient notamment sur des thématiques opérationnelles telles que les urgences médicales, la simulation en santé, l'hygiène, la gérontologie, la petite enfance et la prévention des risques, avec une approche pédagogique orientée terrain.

L'ENTREPRISE MEDICALE (PHOSPHORIA) – 100%

Phosphoria est un organisme de formation dans le secteur sanitaire et médico-social accompagnant les professionnels de santé dans le développement de leurs compétences et l'évolution de leurs pratiques professionnelles.

MEDIAPREV SAS – 100%

MEDIAPREV est une filiale détenue à 100 % par EDUFORM'ACTION, exploitant une plateforme de vente de supports et matériels de formation dédiés à la santé et à la sécurité au travail. Son offre

comprend notamment des livrets, supports de cours, packs formateurs et matériels pédagogiques couvrant des thématiques telles que le secourisme, l'incendie, l'habilitation électrique, l'ergonomie, la prévention des risques psychosociaux, le travail en hauteur et les risques spécifiques.

NEXT CAMPUS – 100%

NEXT CAMPUS est une filiale détenue à 100 % par EDUFORM'ACTION, dédiée aux fonctions de back-office et de services au Groupe. Elle contribue à la structuration, au pilotage et à la mutualisation des moyens nécessaires au développement des activités opérationnelles.

DIGITAL BUSINESS SCHOOL (DBS) – 64,99%

EDUFORM'ACTION détient une participation majoritaire dans DBS, école de commerce en alternance reconnue niveaux 5, 6 et 7 par l'Etat français.

SEMEV SARL (OSTEOBIO) – 65,18%

EDUFORM'ACTION détient une participation majoritaire dans SEMEV, école OSTEOBIO, spécialisée dans la formation aux métiers de l'ostéopathie.

adLearnMEDIA- 39,98% (société exclue du périmètre de consolidation)

adLearnMEDIA est une société spécialisée dans les solutions digitales et les technologies appliquées à la formation, notamment dans le domaine du e-learning et des outils pédagogiques numériques.

7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE

Les éléments financiers présentés dans cette section sont issus des comptes consolidés établis selon les normes françaises, arrêtés respectivement au 31 décembre 2025, au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

7.1. PRESENTATION GENERALE

Données consolidées en normes françaises (en K€)	31 décembre 2025 (12 mois)	31 décembre 2024 (12 mois)	31 décembre 2023 (12 mois)
Chiffre d'affaires	11 648	10 979	11 667
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	71	139	835
% du CA HT	0,6%	1,3%	7,2%
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	337	309	835
% du CA HT	2,9%	2,8%	7,2%
Résultat net	174	28	(16)
Actif immobilisé	7 658	6 847	6 626
Capitaux propres	6 687	6 062	6 034
Emprunt et dettes financières	1 739	2 290	2 952
Trésorerie	4 066	4 812	5 566
Trésorerie nette ⁽¹⁾	2 327	2 522	2 614
Gearing (%) ⁽²⁾	26%	38%	49%

(1) La trésorerie nette correspond aux dettes financières auxquelles se soustrait la trésorerie brute

(2) Le Gearing est le Rapport entre les emprunts, dettes financières et les capitaux propres

7.1.1. Détermination du résultat d'exploitation

7.1.1.1. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est un indicateur qui permet de mesurer la performance de l'exploitation de la Société, il se calcule sur la base du chiffre d'affaires auquel il faut ajouter les produits d'exploitation et soustraire tous les coûts et charges liées à l'activité ainsi que les dotations aux amortissements et provisions.

Données consolidées en normes françaises (en K€)	31 décembre 2025 (12 mois)	31 décembre 2024 (12 mois)	31 décembre 2023 (12 mois)
Chiffre d'affaires	11 648	10 979	11 667
Autres produits d'exploitation	437	50	85
TOTAL Produits d'exploitation	12 085	11 029	11 752
Achats consommés	(347)	(242)	(323)
%CA	-3,0%	-2,2%	-2,8%
Autres charges d'exploitation	(7 331)	(6 717)	(6 480)
%CA	-62,9%	-61,2%	-55,5%
Charges de personnel	(3 790)	(3 555)	(3 777)
%CA	-32,5%	-32,4%	-32,4%
Dotations aux amortissements et dépréciations	(301)	(159)	(181)
%CA	-2,6%	-1,4%	-1,6%
Autres charges d'exploitation	0	(24)	(8)
%CA	0,0%	-0,2%	-0,1%
Impôts et taxes	(247)	(193)	(148)
TOTAL Charges d'exploitation	(12 016)	(10 890)	(10 917)
%CA	-103,2%	-99,2%	-93,6%
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	71	139	835
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	266	170	0
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	337	309	835

Le résultat d'exploitation avant dotations s'élève à 71 K€ au 31 décembre 2025, contre 139 K€ en 2024 et 835 K€ en 2023. L'évolution observée sur les trois périodes traduit essentiellement la relation entre le niveau d'activité et la structure des coûts d'exploitation du Groupe.

Entre 2023 et 2024, la diminution du chiffre d'affaires s'accompagne d'une certaine stabilité en valeur des charges d'exploitation. Ainsi, les charges restent globalement alignées sur l'activité, représentant 99,2 % du chiffre d'affaires en 2024, contre 93,6 % en 2023. La contraction de l'activité constatée sur la période entraîne ainsi une diminution globale du résultat. Cette variation s'explique notamment par l'arrêt de deux contrats significatifs dans le pôle « Capital Humain ». Cette situation conjoncturelle, a été maîtrisée et partiellement compensée au dernier trimestre 2024 par la signature de nouveaux marchés.

Entre 2024 et 2025, le chiffre d'affaires passe de 11 M€ en 2024 à 11,65 M€ en 2025 soit +0,65 M€ en croissance de +6%. Cette hausse est néanmoins accompagnée par une augmentation des charges d'exploitation de 1,1 M€ (10,9 M€ en 2024 à 12,0 M€ en 2025). Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des postes autres charges d'exploitations en augmentation de plus de 614K€, mais également des charges de personnels qui passent de 3,6 M€ en 2024 à 3,8 M€ en 2025. Ainsi le résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements se contracte à 71K€ en 2025 contre 139K€ en 2024. L'augmentation des charges d'exploitation provient notamment de l'ouverture d'un nouveau campus en Ile-de-France illustrant la volonté du Groupe à créer son propre campus.

Malgré ce constat, la situation globale du Groupe s'améliore entre 2024 et 2025 du fait de l'effet favorable des dotations et reprises sur écarts d'acquisition, portant le résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition de 309K€ en 2024 à 337K€ en 2025, soit une hausse de +10%.

7.1.1.2. Formation du résultat net

Le résultat net consolidé du Groupe s'élève à 174 K€ au 31 décembre 2025, contre 28 K€ en 2024 et -18 K€ en 2023. Cette évolution reflète principalement la trajectoire du résultat d'exploitation et les éléments financiers et exceptionnels présentés dans les comptes consolidés.

Données consolidées en normes françaises (en K€)	31 décembre 2025 (12 mois)	31 décembre 2024 (12 mois)	31 décembre 2023 (12 mois)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	71	139	835
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	266	170	0
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition⁵	337	309	835
Produits financiers	95	90	27
Charges financières	(64)	(57)	(1 177)
Résultat financier	31	33	(1 150)
Charges et produits exceptionnels	(132)	(436)	(144)
Impôt sur les résultats	(139)	145	506
Résultat net des entreprises intégrées	97	50	47
Intérêts minoritaires	(77)	22	65
Résultat net (part du groupe)	174	28	(18)

Entre 2023 et 2024, le résultat net part du groupe s'améliore de 46 K€, passant de (18) K€ en 2023 à 28 K€ en 2024. Cette progression est principalement portée par la forte amélioration du résultat financier, qui passe de (1,2) M€ en 2023 à 33 K€ en 2024. L'exercice 2023 avait en effet été pénalisé par un niveau très élevé de charges financières, notamment de dotations financières aux amortissements et provisions à hauteur de (1,1) M€, dans le contexte des opérations de croissance externe réalisées sur le périmètre, en particulier la prise de participation majoritaire dans S.E.M.E.V. (OSTEOBIO). Cette normalisation du résultat financier en 2024 a toutefois été partiellement contrebalancée par une dégradation du résultat exceptionnel, qui passe de (144) K€ en 2023 à (436) K€ en 2024, malgré un résultat d'exploitation après écarts d'acquisition en retrait modéré à 309 K€ contre 835 K€ en 2023.

Entre 2024 et 2025, le résultat net part du groupe progresse de 28 K€ à 174 K€, soit une hausse de 146 K€. Cette amélioration ne provient que marginalement de la performance opérationnelle, le résultat d'exploitation après dotations et reprises sur écarts d'acquisition n'augmentant que de 309 K€ à 337 K€, tandis que le résultat financier demeure globalement stable, à 31 K€ contre 33 K€ un an plus tôt. Le

⁵ Cette ligne correspond au résultat d'exploitation après prise en compte des charges comptables, non cash, liées à l'amortissement ou à la dépréciation des écarts d'acquisition issus d'acquisitions passées.

principal facteur explicatif réside dans l'amélioration du résultat exceptionnel, qui passe de (436) K€ en 2024 à (132) K€ en 2025. Cette évolution provient principalement de la baisse des charges exceptionnelles sur opérations de gestion, passant de (481) K€ en 2024 à (132) K€ en 2025, alors même que les produits exceptionnels, présents en 2024 à hauteur de 45 K€, disparaissent en 2025. L'amélioration du résultat net part du groupe est également soutenue par l'évolution des intérêts minoritaires, qui passent de 22 K€ à (77) K€, augmentant mécaniquement la quote-part revenant au Groupe.

Données consolidées en normes françaises (en K€)	31 décembre 2025 (12 mois)	31 décembre 2024 (12 mois)	31 décembre 2023 (12 mois)
Dotations financières aux amortissements et provisions	(21)	(14)	(1 112)
Intérêts et charges assimilées	(40)	(38)	(65)
Différences négatives de change	0	0	0
Charges sur cessions de VMP	0	0	0
Autres charges financières	(3)	(5)	0
Coût de l'endettement financier net	(64)	(57)	(1 177)
Différences positives de change	0	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	95	90	27
Reprises sur provisions & transfert de charges	0	0	0
Produits financiers nets	95	90	27
Résultat financier	31	33	(1 150)

L'analyse détaillée du résultat financier confirme que le point bas observé en 2023 était essentiellement non récurrent. En 2025, les produits financiers nets s'élèvent à 95 K€, contre 90 K€ en 2024 et 27 K€ en 2023, tandis que le coût de l'endettement financier net reste contenu, à (64) K€ en 2025 contre (57) K€ en 2024. À l'inverse, l'exercice 2023 avait été fortement affecté par des dotations financières aux amortissements et provisions de (1 112) K€ dans le contexte des opérations de croissance externe comme déjà évoqué plus haut, expliquant l'essentiel du résultat financier négatif de (1 150) K€ constaté cette année-là. Hors cet élément non récurrent, la structure financière du Groupe apparaît nettement stabilisée en 2024 et 2025.

Données consolidées en normes françaises (en K€)	31 décembre 2025 (12 mois)	31 décembre 2024 (12 mois)	31 décembre 2023 (12 mois)
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,0	1,0	466,0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0,0	0,0	0,0
Reprises de provisions et transferts de charges	0,0	44,0	49,0
Total	0,0	45,0	515,0
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(132,0)	(481,0)	(478,0)
Dotations aux provisions exceptionnelles	0,0	0,0	(180,0)
Total	(132,0)	(481,0)	(658,0)
Résultat exceptionnel	(132,0)	(436,0)	(143,0)

L'évolution du résultat exceptionnel met également en évidence un retour sensible à la normal en 2025. Après un solde de (143) K€ en 2023 puis de (436) K€ en 2024, le résultat exceptionnel ressort à (132) K€ en 2025. Cette amélioration provient avant tout de la réduction des charges exceptionnelles sur opérations de gestion, tandis que les dotations aux provisions exceptionnelles, significatives en 2023 à (180) K€, disparaissent en 2024 et 2025.

7.1.2. Commentaires sur le Bilan

7.1.2.1. Eléments d'actifs

- Actif immobilisé :

Données consolidées en normes françaises (en K€)	31 décembre 2025 (12 mois)	31 décembre 2024 (12 mois)	31 décembre 2023 (12 mois)
Immobilisations incorporelles	6 479	6 015	5 998
Immobilisations corporelles	699	381	296

Immobilisations financières	479	452	332
Total Actif immobilisé	7 658	6 847	6 626

Au 31 décembre 2024, l'actif immobilisé consolidé s'élève à 6 847 K€, contre 6 626 K€ au 31 décembre 2023, soit une progression modérée de 0,22 M€. Cette évolution s'explique avant tout par une phase de stabilisation du périmètre, plus qu'un nouveau changement d'échelle. Les immobilisations incorporelles demeurent, en effet, quasiment stables, à 6 015 K€ contre 5 998 K€ un an plus tôt, les écarts d'acquisition positifs restant inchangés à 5,93 M€, ce qui montre l'absence, en 2024, de création significative de goodwill supplémentaire. La hausse provient donc principalement des immobilisations financières qui passent de 332 K€ à 452 K€, soit une variation de +120 K€. Les immobilisations corporelles progressent également mais de façon plus marginale, de 0,30 M€ à 0,38 M€ sous l'effet d'investissements opérationnels et de mouvements sur les actifs d'exploitation, notamment sur les constructions et les immobilisations corporelles en cours.

Au 31 décembre 2025, l'actif immobilisé s'élève à 7,7 M€, en augmentation par rapport aux 6,8 M€ constatés au 31 décembre 2024. Cette évolution reflète principalement :

- des immobilisations incorporelles, qui montent de 6 015 K€ à 6 479 K€ (+464 K€),
- et des immobilisations corporelles, qui passent de 381 K€ à 699 K€ (+318 K€).

La variation principale provient des immobilisations incorporelles et plus précisément des écarts d'acquisition positifs qui passent de 5 930 K€ à 6 385 K€, soit +455 K€. Cette évolution provient des opérations de périmètre de DBS pour 327 K€ et de LILI ET COMPAGNIE / EMHA pour 128 K€ réalisées en 2025.

La hausse de l'actif immobilisé consolidé ne résulte pas d'un simple effort d'investissement courant, mais véritablement de l'effet des acquisitions intégrées au périmètre, qui ont gonflé les goodwill et, dans une moindre mesure, les actifs corporels du Groupe.

- Actif circulant :

Données consolidées en normes françaises (en K€)	31 décembre 2025 (12 mois)	31 décembre 2024 (12 mois)	31 décembre 2023 (12 mois)
Stocks et en-cours	38	32	40
Clients et comptes rattachés	2 740	2 768	3 473
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 066	4 812	5 566
Autres créances et comptes de régularisation	2 124	1 326	1 589
Total Actif circulant	8 968	8 937	10 668
TOTAL ACTIF	16 626	15 785	17 294

Entre 2023 et 2024, l'actif circulant recule sensiblement, passant de 10 668 K€ à 8 937 K€. Cette diminution provient principalement :

- de la baisse des créances clients, revenues de 3 474 K€ à 2 772 K€ ;
- du repli de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, passés de 5 565 K€ à 4 812 K€ ;
- ainsi que de la diminution des autres créances et comptes de régularisation, de 1 589 K€ à 1 331 K€.

Les stocks et en-cours restent également marginaux, à 32 K€ en 2024 contre 40 K€ en 2023.

Au 31 décembre 2025, l'actif circulant s'établit à 8 968 K€, contre 8 937 K€ au 31 décembre 2024 et 10 668 K€ au 31 décembre 2023.

Entre 2024 et 2025, son évolution globalement stable résulte principalement :

- de la baisse de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, passés de 4 812 K€ à 4 066 K€. Cette baisse s'explique principalement par un flux net d'investissement de (947) K€, lié notamment aux acquisitions d'immobilisations pour (809) K€ et à une incidence des variations de périmètre sur la trésorerie de (148) K€ ;
- de la quasi-stabilité des créances clients, ressorties à 2 742 K€ contre 2 772 K€ un an plus tôt ;

- et de la hausse marquée des autres créances et comptes de régularisation, passés de 1 331 K€ à 2 125 K€, qui compense en grande partie le recul des disponibilités.

Les stocks et en-cours demeurent par ailleurs très faibles et peu significatifs, à 38 K€ contre 32 K€ en 2024 du fait de l'activité du Groupe. L'actif circulant reste stable, mais sa composition se modifie avec un poids plus important des créances hors exploitation et un niveau de liquidités en recul.

7.1.2.2. Eléments de passifs

Données consolidées en normes françaises (en K€)	31 décembre 2025 (12 mois)	31 décembre 2024 (12 mois)	31 décembre 2023 (12 mois)
Capitaux propres	6 687	6 062	6 034
Intérêts minoritaires	850	908	886
Provisions	226	391	518
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 739	2 290	2 952
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 640	2 344	2 303
Dettes fiscales et sociales	4 484	3 790	4 602
Dettes	8 863	8 424	9 856
Produits constatés d'avance	0	0	0
TOTAL PASSIF	16 626	15 785	17 294

- Capitaux propres :

Données consolidées en normes françaises (en K€)	31 décembre 2025 (12 mois)	31 décembre 2024 (12 mois)	31 décembre 2023 (12 mois)
Capital	837	818	818
Primes	5 651	5 217	5 217
Réserves consolidées	25	-2	14
Résultat de l'exercice	174	28	-16
Capitaux propres part du Groupe	6 687	6 062	6 034
Intérêts minoritaires	850	908	886

Entre 2023 et 2024, l'évolution est beaucoup plus restreinte, les capitaux propres part du Groupe passant de 6 034 K€ à 6 062 K€. Cette quasi-stabilité s'explique par l'absence d'opération de capital significative sur l'exercice 2024 : le capital reste inchangé à 818 K€ et les primes demeurent stables à 5 220 K€. La légère amélioration constatée provient donc essentiellement du retour à un résultat net part du Groupe positif en 2024 (28 K€, contre (16) K€ en 2023), ce qui compense la légère dégradation des réserves consolidées.

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres part du Groupe d'EDUFORM'ACTION s'élèvent à 6 687 K€, contre 6 062 K€ au 31 décembre 2024 et 6 034 K€ au 31 décembre 2023.

Entre 2024 et 2025, les capitaux propres part du Groupe augmentent ainsi de 625 K€. Cette hausse s'explique d'abord par le bénéfice consolidé dégagé en 2025, supérieur à celui de 2024, mais également par l'augmentation de capital réalisée en novembre 2025, d'un montant de 0,8 M€ par émission de 461 220 ABSA. Cette opération a mécaniquement renforcé les fonds propres du Groupe, en alimentant à la fois le capital et les primes. Dans le même temps, les réserves consolidées redeviennent positives à 25 K€ contre (2) K€ un an plus tôt, tandis que les intérêts minoritaires reculent légèrement, de 908 K€ à 850 K€.

- Dettes fiscales et sociales :

Données consolidées en normes françaises (en K€)	31 décembre 2025 (12 mois)	31 décembre 2024 (12 mois)	31 décembre 2023 (12 mois)
Dettes sur immobilisations	444	806	1 164
Avances et acomptes reçus sur commandes	97	10	223
Dettes fiscales diverses et sociales	1 504	1 435	1 568
Compte courant créditeurs	150	71	1
Dettes diverses	480	45	23
Impôts différés Passifs	0	0	0
Compte de régularisation passif	1 360	1 423	1 621

Ecart d'acquisition négatif	449	0	0
Total autres passifs	4 484	3 790	4 602

Entre 2023 et 2024, les autres passifs reculent de 4 602 K€ à 3 790 K€, soit une baisse de 812 K€. Cette diminution provenant principalement de la baisse des dettes sur immobilisations, passées de 1 164 K€ à 806 K€, des dettes fiscales et sociales, en recul de 1 568 K€ à 1 435 K€, et par la diminution des comptes de régularisation passif, de 1 621 K€ à 1 423 K€.

Ainsi, après une baisse en 2024, le poste « Total autres passifs » repart à la hausse en 2025, sous l'effet notamment de l'évolution du périmètre et de la reconnaissance d'un écart d'acquisition négatif.

Au 31 décembre 2025, le poste « Total autres passifs » s'élève à 4 484 K€, contre 3 790 K€ au 31 décembre 2024 et 4 602 K€ au 31 décembre 2023.

Son évolution reflète des mouvements contrastés entre les différentes composantes.

En 2025, la hausse par rapport à 2024 s'explique principalement par la comptabilisation d'un écart d'acquisition négatif de 449 K€, ainsi que par l'augmentation des comptes courants créditeurs, portés de 71 K€ à 150 K€, et des dettes fiscales et sociales, en légère hausse à 1 496 K€ contre 1 435 K€ un an plus tôt.

À l'inverse, les dettes sur immobilisations reculent sensiblement, de 806 K€ à 444 K€, alors que les comptes de régularisation passif diminuent légèrement, de 1 416 K€ à 1 355 K€.

7.1.2.3. Trésorerie

En €	31 décembre 2025 (12 mois)	31 décembre 2024 (12 mois)	31 décembre 2023 (12 mois)
Dettes financières	1 739,0	2 290,0	2 952,0
Trésorerie	4 066,0	4 812,0	5 566,0
Trésorerie nette	2 327,0	2 522,0	2 614,0

Au 31 décembre 2025, la trésorerie brute du Groupe s'élève à 4 066 K€, en diminution par rapport aux 4 812 K€ constatés au 31 décembre 2024 et aux 5 565 K€ au 31 décembre 2023. Cette baisse s'explique principalement par la consommation de liquidités liée aux opérations d'investissement réalisées sur l'exercice 2025, notamment les acquisitions et les investissements corporels. Parallèlement, l'endettement financier poursuit sa décade, passant de 2 294 K€ en 2024 à 1 739 K€ en 2025 (contre 2 952 K€ en 2023), traduisant la poursuite du désendettement du Groupe. Dans ce contexte, la trésorerie nette ressort à 2 327 K€ à fin 2025, contre 2 518 K€ un an plus tôt et 2 613 K€ fin 2023, reflétant un équilibre global entre réduction de la dette et consommation de cash liée au développement du périmètre.

Echéancier des emprunts au 31 décembre 2025

Emprunts contractés par le Groupe (en K€)	Capital restant dû au 31 décembre 2025	à moins d'un an	de 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Total	1 739	764	888	86

Au 31 décembre 2025, l'endettement financier du Groupe s'élève à 1 739 K€, réparti entre 764 K€ à moins d'un an, 888 K€ entre 1 et 5 ans et 86 K€ à plus de 5 ans. Cette structure traduit un profil d'endettement majoritairement à court et moyen terme, avec près de 95 % de la dette exigible à moins de 5 ans. La part significative à court terme reflète le rythme des remboursements contractuels en cours, tandis que la portion à moyen terme assure une certaine visibilité sur les échéances futures. L'endettement long terme demeure quant à lui marginal, traduisant une structure financière relativement peu exposée au risque de refinancement à très long terme.

7.2. INFORMATIONS SUR TOUTE FAILLITE, LIQUIDATION OU AUTRE PROCEDURE COLLECTIVE ET FRAUDE SUR LES CINQ DERNIERES ANNEES AUXQUELLES LA SOCIETE OU TOUT MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE LA DIRECTION GENERALE SONT LIES

A la date du Document d'Information et à la connaissance de la Société :

- aucun des administrateurs et des membres de la direction générale n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucun des administrateurs et des membres de la direction générale n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- aucun des administrateurs et des membres de la direction générale n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ;
- aucun des administrateurs et des membres de la direction générale n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

7.3. INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

Néant.

8. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

9. DIRIGEANTS, CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ORGANES DE SURVEILLANCE

La Société est constituée sous forme de Société Anonyme à conseil d'administration. Elle est régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par ses statuts.

9.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

9.1.1. Composition du Conseil d'administration

La composition du conseil d'administration est la suivante :

Membres du Conseil d'Administration	Fonction	Date de renouvellement	Date d'échéance du mandat	Fonctions principales exercées en dehors de la Société
Pascal CHEVALIER	Président du Conseil d'Administration et Administrateur	AG de juin 2025	31/12/2027	<ul style="list-style-type: none">- Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de REWORLD MEDIA SA,- Président du Conseil d'Administration de TRADEDOUBLER AB ,- Président CPI,- Président de NETWORK ASIA VENTURES, et- Président (via CPI) de CPG- Gérant SCI LES TENNIS DE CHAILLY , SCI IMMO VENTURE 1, CTB et 50 PARTNERS GESTION- Administrateur de REWORLD MEDIA PTE LTD , TRINOVA CRÉATION et TRINOVA- Directeur Général Délégué de NETWORK FINANCES 2- Membre du conseil de Surveillance de HOPSCOTCH GROUP
Gautier NORMAND	Directeur Général et Administrateur	AG de juin 2025	31/12/2027	<ul style="list-style-type: none">- Gérant de PROJEXIA, EDITIONS REWORLD AXEL SPRINGER, JAG CONSEILS, ETEL et SCI EHAN C'HOUECK- Administrateur de TRADEDOUBLER AB- Administrateur et Directeur Général Délégué de REWORLD MEDIA SERVICES ,- Directeur de NETMUMS et SOFEMININ UK
Marie-Cécile BEZIAT épouse LAURAY	Directeur Général délégué et Administrateur	AG de juin 2025	31/12/2027	<ul style="list-style-type: none">- Présidente de BELZ IMMO- Gérante de PROJEXIA- Directeur Général de SOFIS, FORSIM, IFCOSS, MEDIAPREV, LILI ET COMPAGNIE, et NEXT CAMPUS

Les administrateurs ont pour adresse professionnelle le siège social.

La Société ne suit pas de code relatif à la gouvernance d'entreprise et à la rémunération des dirigeants. Elle ne remplit donc pas les recommandations en la matière établies par le code Middenext. Considérant la taille de sa structure à ce stade, la Société ne mettra pas en œuvre de politique spécifique de gouvernance après son transfert sur le marché Euronext Growth Paris.

9.1.2. Liens familiaux

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la Société.

9.1.3. Direction de la Société

La direction de la Société est assurée par Gautier Normand, Directeur Général, aux côtés de Marie-Cécile Béziat Directrice Générale déléguée.

9.2. CONFLIT D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE LA DIRECTION GENERALE

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun élément susceptible de générer un conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des mandataires sociaux à l'égard de la Société et leurs intérêts privés, ni aucune restriction acceptée par les mandataires sociaux concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

10. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE POUR LE DERNIER EXERCICE FINANCIER CLOS DE L'EMETTEUR

10.1. COMITES SPECIALISES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration n'a pas considéré comme nécessaire la mise en place en son sein de comités spécialisés d'audit, des nominations et des rémunérations ou sur la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises. Il estime en effet que la taille de sa structure ne requiert pas, pour le moment, la mise en place de tels comités.

10.2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société n'a pas adopté un code de place relatif aux pratiques de gouvernement d'entreprise. Compte tenu de sa taille et de son organisation actuelle, la Société n'envisage pas à ce stade de se référer à un code de gouvernance.

La Société ne dispose, à ce jour, d'aucun comité spécialisé, ni de procédure permettant de mesurer la performance du Conseil d'Administration.

Il est signalé qu'aucun administrateur n'a été nommé par les salariés, ni qu'aucun des administrateurs actuels n'est soumis à ratification d'une prochaine assemblée générale en application de l'article L-225-24 du Code de commerce.

La Société respecte les exigences de gouvernance d'entreprise requises par la loi et n'a, à ce jour, pas mis en place de règles en complément de ces exigences légales.

11. DESCRIPTION DES EFFECTIFS DE L'EMETTEUR

11.1. NOMBRE DE SALARIES ET REPARTITION PAR FONCTION

A la clôture de l'exercice, les effectifs des sociétés intégrées globalement sont de:

Répartition des effectifs moyens	31-déc-25	31-déc-24	31-déc-23
Par catégorie			
Cadres	22	30	32
Employés	40	33	68
Apprentis		9	
Total	62	72	100

12. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

12.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Le tableau ci-après présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société à la date du présent Document d'Information :

A la date du Document d'Information	Situation en capital		Situation en droits de vote exerçables		Situation en droits de vote théoriques	
	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
CPG*	3 714 591	18,96%	5 348 057	20,08%	5 348 057	20,04%
Pascal Chevalier	2 153 141	10,99%	2 702 039	10,14%	2 702 039	10,12%
CPI**	998 805	5,10%	1 578 789	5,93%	1 578 789	5,92%
Gautier Normand	548 898	2,80%	1 097 796	4,12%	1 097 796	4,11%
JAG Conseils***	319 350	1,63%	638 700	2,40%	638 700	2,39%
Sous-total managers	7 734 785	39,47%	11 365 381	42,67%	11 365 381	42,58%
Flottant	11 807 675	60,25%	15 271 335	57,33%	15 271 335	57,22%
Auto-détention	54 325	0,28%	-	0,00%	54 325	0,20%
TOTAL	19 596 785	100,00%	26 636 716	100,00%	26 691 041	100,00 %

* CPG est une holding détenue par Messieurs Pascal Chevalier et Gautier Normand respectivement à 50%

** CPI est une holding détenue à 100% par Pascal Chevalier, Président du conseil d'administration d'EDUFORM'ACTION

*** JAG Conseils est une holding détenue à 100% par Gautier Normand, Directeur Général et administrateur d'EDUFORM'ACTION

L'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé d'instaurer un droit de vote double attaché à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

12.2. CONTROLE DE LA SOCIETE

La Société n'est pas contrôlée, directement, aucun actionnaire ne détenant plus de 50% des actions ou des droits de vote. Néanmoins, le management d'EDUFORM'ACTION détient, directement et indirectement 39,47% des actions et 42,67% des droits de vote exerçables contrôlant ainsi de fait la Société.

La Société est gérée conformément à l'intérêt de l'ensemble des actionnaires

12.3. ACCORDS POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord en vigueur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la Société.

13. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

13.1. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

13.1.1. Opérations avec des apparentés au titre de l'exercice 2025

A. Conventions conclues au cours de l'exercice écoulé

1. Les conventions avec les actionnaires

NEANT

2. Les conventions avec les dirigeants

NEANT

3. Les conventions avec des sociétés ayant des dirigeants communs

3.1 Avenant à la convention de prestation de services avec CPG

Personne concernée : M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND (Président et Directeur Général)

Objet : une convention de prestations de services avec la société CPG⁶ en 2022 et approuvée par l'Assemblée Générale du 15 juin 2023. Il a été convenu aux termes d'un avenant conclu en novembre 2025 de modifier le taux de commission en matière de financement par augmentation de capital (passant de 3% à 10%)

Date du Conseil d'Administration ayant autorisé : Autorisé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 juillet 2022 et du 4 novembre 2025 à laquelle M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND n'ont pas pris part.

Modalités : Missions confiées à CPG :

Au titre des prestations en matière de croissance externe (les « Prestations Croissance Externe ») :

- veille active dans le secteur en vue d'opportunités de croissance externe (participation à des événements, salons, rencontres, conférences, activation des réseaux professionnels) ;
- recherches et identification (directement ou indirectement via son réseau d'intermédiaires) de cibles de croissance externe compatibles avec la stratégie de développement telle que définie par le Client (analyse du marché, des performances des sociétés cibles potentielles, des interlocuteurs pertinents, etc.) ;
- Assistance du Client dans la construction et la formalisation de l'offre pour la cible de croissance externe retenue ;

Etant précisé que la notion de « **croissance externe** » s'entend d'opérations d'acquisition et/ou de fusion et/ou de prise de participation par augmentation de capital, d'acquisition de fonds de commerce et/ou de joint-venture.

Au titre des prestations en matière de financement (les « Prestations Financement ») :

- veille active dans le secteur en vue d'opportunités de financement (participation à des événements, salons, rencontres, conférences, activation des réseaux professionnels) ;
- recherches et identification (directement ou indirectement via son réseau d'intermédiaires) de financeurs potentiels (investisseur privé et/ou fonds d'investissement et/ou institutionnel et/ou banque) dans le cadre de levée de fonds et/ou d'investissements en dette compatibles avec la stratégie de développement telle
- Assistance dans la structuration de l'opération de financement ;

⁶ La société CPG (le « **Prestataire** ») est une société dirigée par un président, la société CPI, représentée par M. Pascal CHEVALIER et par un directeur général, la société JAG Conseils, représentée par M. Gautier NORMAND.

- Assistance du Client pour la préparation (agenda, diffusion de la documentation) et la tenue des réunions avec les financeurs potentiels (investisseur privé et/ou fonds d'investissement et/ou institutionnel et/ou banque) ;
- Assistance du Client dans la construction et la formalisation de la demande de financement ;
- Assistance du Client pour la négociation des accords de financement (lettre d'intention, accord de financement, etc.) si nécessaire ;
- Assistance du Client pour l'établissement du ou des calendrier(s) des opérations nécessaires à la réalisation d'opérations de financement ;
- Assistance du Client pour la coordination de l'activité des différentes parties intervenantes (experts comptables, commissaires aux comptes, conseils juridiques, communication, etc.).

Il est précisé que le financement peut être réalisé par augmentation de capital et/ou en dette (obligataire ou bancaire).

Effet rétroactif au compter 15 novembre 2021

Dans ce cadre, le Prestataire percevrait des honoraires comme suit uniquement basée sur la réalisation effective d'opération de croissance externe et/ou de financement réalisées avec l'accompagnement du Client.

Honoraires de succès (« Honoraires de Succès ») pour chaque opération déterminée comme suit :

En matière de croissance externe :

- Trois pour cent (3%) de la valeur d'entreprise de chaque cible d'acquisition.

En matière de financement :

- Trois pour cent (3%) du montant réalisé au titre de chaque opération de financement en dette.
- dix pour cent (10%) du montant réalisé au titre de chaque opération de financement par augmentation de capital.

Il est convenu que les honoraires ci-dessous ne couvrent pas les honoraires d'autres conseils (conseils financiers, conseils juridiques, etc.) pouvant le cas échéant intervenir et qui resteront à la charge de la Société.

Intérêt pour la Société :

- du rôle majeur du Prestataire dans la réussite d'opération de croissances externes et/ou d'opérations de financement ;
- de la très grande qualité professionnelle du Prestataire.

Montant 2025 : la société CPG a facturé un montant 300.000 € au cours de l'exercice 2025.

La Société considère que cette convention a été établie à des conditions normales de marché.

4. Les conventions dont les dirigeants sont indirectement intéressés

NEANT

B. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

1. Les conventions avec les actionnaires

NEANT

2. Les conventions avec les dirigeants

2.1 Actions de performance

Personne concernée : Mme Marie-Cécile BEZIAT (Directeur Général Délégué)
Objet : attribution d'actions de performance.

Date du Conseil d'Administration ayant autorisé : Autorisé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 26 avril 2023 dont Mme Marie-Cécile BEZIAT n'a pas pris part.

Modalités :

Attribution de **82.335** actions gratuites de la Société (les « **Actions Gratuites** ») au profit de Mme Marie-Cécile BEZIAT comme suit :

- Période d'Acquisition : **trois (3) ans**
- Conditions attachées à l'acquisition : condition de présence au jour de l'acquisition définitive
- Période de Conservation : **néant**

Intérêt pour la Société : intéresser les dirigeants au capital et à la valorisation du groupe.

Date de l'Assemblée ayant approuvé : 27 juin 2024

3. Les conventions avec des sociétés ayant des dirigeants communs ou dont les dirigeants sont indirectement intéressés

3.1 Bail Bel Zimmo

Personne concernée : M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND et Mme Marie-Cécile BEZIAT (Président et Directeur Général et Directeur Général Délégué)

Objet : En 2022, la Société a acquis 100% du capital et des droits de vote des sociétés SOFIS, FORSIM, IFCOSS et MEDIAPREV (les « **Sociétés du Groupe SOFIS** ») pour des locaux situés 7, rue de Tog-Ru – Parc d'Activités du Suroît – 56550 BELZ (les « **Locaux** »). Les Sociétés du Groupe SOFIS avaient conclu en 2015 un contrat de sous location avec la société GLOBAL S (société auprès de laquelle les Sociétés du Groupe SOFIS ont été acquises). La propriété des Locaux a été acquise par la société BELZ IMMO (société dont Mme Cécile BEZIAT et MM. Pascal CHEVALIER et Gautier NORMAND sont associés). Par conséquent de nouveaux baux ont été conclus.

Date du Conseil d'Administration ayant autorisé : Autorisé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 juin 2023 dont : M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND et Mme Marie-Cécile BEZIAT n'ont pas pris part.

Modalités :

- Durée : 10 ans dont 9 fermes
- Surface : Surface : 1.780 m2 de surface utile
- Nombre de parking : 53
- Loyer : 245.820 € HT/HC/an. Le loyer retenu se situe donc dans la fourchette de prix de marché fixé par un rapport d'expertise
- Dépôt de garantie : 3 mois de loyer

Intérêt pour la Société :

Ces conventions ont été estimées conformes à l'intérêt social du Groupe car cela lui permet :

- de rester dans ses locaux historiques de BELZ ;
- d'avoir des conditions financières conformes au marché basé sur un rapport d'expertise immobilière,
- de bénéficier d'une grande souplesse dans l'aménagement des surfaces.

Cette opération s'inscrit dans la politique immobilière du Groupe EDUFORM'ACTION qui est de demeurer locataire (et non acquéreur) des biens immobiliers dont il dispose afin (i) d'utiliser sa capacité d'endettement et sa trésorerie au développement de ses activités.

Montant 2025 : Le montant total (hors taxes et hors charges des loyers facturés au Groupe SOFIS par BELZ IMMO s'est élevé à 259.636 € HT en 2025 et le montant des charges locatives s'est élevé à 8.568 € HT.

Date de l'Assemblée ayant approuvé : 27 juin 2024

3.2 Bail locaux Boulogne-Billancourt

Personne concernée : M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND (associés de CHATEAU SAS)

Objet : Le siège social de la Société est à ce jour au 98, rue du Château – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT (les « **Locaux** »). Il est rappelé que MM. Pascal CHEVALIER et Gautier NORMAND sont associés de la société titulaire d'un crédit-bail portant sur les Locaux (la société CHATEAU SAS). Au cours de l'année 2023, il a été conclu un accord de réservation des Locaux pour initier se développement qui pourraient être libérées. Le Groupe EDUFORM'ACTION n'avait pas souhaité être engagé dès octobre 2023 sur la prise à bail afin de se laisser le temps d'affiner son plan de développement et d'étudier les modalités financières de ce bail. AU cours de l'année 2024, il a été considéré que dans le cadre du développement du Groupe, il apparait dans l'intérêt du Groupe d'initier une activité de formation en région Parisienne (autre que EMHA). Dans ce contexte, ces Nouveaux Locaux s'avèrent donc une opportunité pour le Groupe.

Date du Conseil d'Administration ayant autorisé : Autorisé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 6 mars 2024 dont M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND n'ont pas pris part.

Modalités :

- Durée : 9 ans avec faculté de sortie pour la Société :
 - à chaque période triennale (30 juin 2027 et 30 juin 2030) le présent contrat moyennant un préavis de six (6) mois
 - à tout moment au cours de la première période triennale moyennant un moyennant un préavis de six (6) mois.
- Surface : Surface : 1.204 m2
- Nombre de parking : 13
- Jardin privatif : 250m2
- Loyer : 514.500 € HT/HC par an
- Dépôt de garantie : 110.000 € à titre de dépôt de garantie.

Intérêt pour la Société :

Cette conventions a été estimée conforme à l'intérêt social du Groupe car cela lui permet :

- de bénéficier de locaux en région parisienne pour assurer son développement ;
- d'avoir des conditions financières conformes au marché,
- de bénéficier d'une grande souplesse dans l'aménagement des surfaces.

Cette opération s'inscrit dans la politique immobilière du Groupe EDUFORM'ACTION qui est de demeurer locataire (et non acquéreur) des biens immobiliers dont il dispose afin (i) d'utiliser sa capacité d'endettement et sa trésorerie au développement de ses activités.

Montant 2025 : Le montant total (hors taxes et hors charges des loyers facturés à au Groupe par CHATEAU s'est élevé à 516.966 € HT en 2025 et le montant des charges locatives s'est élevé 33.751 € HT.

Date de l'Assemblée ayant approuvé : 19 juin 2025

3.3 Nomination CPG en qualité de Directeur général de NEXT CAMPUS

Personne concernée : M. Pascal CHEVALIER (Président de EDUFORM'ACTION et Président et associé de CPG via CPI) et M. Gautier NORMAND (Directeur Général de EDUFORM'ACTION et Directeur Général et associé de CPG via JAG CONSEILS).

Date du Conseil d'Administration ayant autorisé cette nomination : La nomination et la rémunération ont été autorisées à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 24 décembre 2024 à laquelle MM. Pascal CHEVALIER et Gautier NORMAND n'ont pas pris part.

Objet : Nomination de la société CPG en qualité de Directeur Général de NEXT CAMPUS (filiale à 100 % de EDUFORM'ACTION) pour une durée non limitée et fixation de la rémunération.

Modalités financières :

CPG percevra une rémunération de 10.000 € HT par mois (120.000 € HT par an).

Montant 2025 : Le montant total facturé en 2025 s'élève à 60.000 € HT.

Date de l'Assemblée ayant approuvé : 19 juin 2025

Cette convention a pris fin au 30/06/2025.

13.1.2. Opérations avec des apparentés au titre de l'exercice 2024

A. Conventions conclues au cours de l'exercice 2024 ayant fait l'objet de l'autorisation préalable du conseil d'administration.

1. Bail locaux Boulogne-Billancourt

Personnes concernées : M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND (respectivement Président et Directeur Général et associés de CHATEAU SAS)

Objet : Prise à bail

Date du Conseil d'Administration ayant autorisé : 6 mars 2024

Modalités :

Durée : 9 ans avec faculté de sortie pour la société :

- à chaque période triennale (30 juin 2027 et 30 juin 2030) le présent contrat moyennant un préavis de six (6) mois
- à tout moment au cours de la première période triennale moyennant un moyennant un préavis de six (6) mois.
- Surface : Surface : 1.204 m2
- Nombre de parking : 13
- Jardin privatif : 250m2
- Loyer : 514.500 € HT/HC par an
- Dépôt de garantie : 110.000 € à titre de dépôt de garantie

Intérêt pour la Société : cette convention permet :

- de bénéficier de locaux en région parisienne pour assurer son développement ;
- d'avoir des conditions financières conformes au marché,
- de bénéficier d'une grande souplesse dans l'aménagement des surfaces.

Montant : le montant total (hors taxes) facturé par CHATEAU SAS en 2024 s'est élevé à 257.250 € au titre des loyers et à 32.195 € au titre des charges associées.

2. Nomination de CPG en qualité de directeur général de Next Campus

Personnes concernées : M. Pascal CHEVALIER (Président de EDUFORM'ACTION et Président et associé de CPG via CPI) et M. Gautier NORMAND (Directeur Général de EDUFORM'ACTION et Directeur Général et associé de CPG via JAG CONSEILS).

Objet : nomination de la société CPG en qualité de Directeur Général de NEXT CAMPUS (filiale à 100 % de EDUFORM'ACTION) pour une durée non limitée et fixation de la rémunération.

Date du Conseil d'Administration ayant autorisé : 24 décembre 2024.

Modalités : CPG percevra une rémunération de 10.000 € HT par mois (120.000 € HT par an).
Intérêt pour la Société : Next Campus porte les fonctions supports du Groupe dont la rémunération des dirigeants.

B. Conventions approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs et s'étant poursuivies au cours de l'exercice 2024.

1. Attribution d'actions de performance

Personnes concernées : M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND (respectivement Président et Directeur Général).

Date du Conseil d'Administration ayant autorisé : 28 juillet 2022.

Modalités : Attribution de 1.097.796 actions gratuites de la Société (les « Actions Gratuites ») au profit de Messieurs Pascal CHEVALIER et Gautier NORMAND comme suit :

- 548.898 Actions Gratuites au profit de M. Pascal CHEVALIER en qualité de Président du Conseil d'Administration et 548.898 Actions Gratuites au profit de M. Gautier NORMAND en qualité de Directeur Général ;
 - Période d'Acquisition : un (1) an
 - Conditions attachées à l'acquisition : condition de présence au jour de l'acquisition définitive
 - Période de Conservation : un (1) an
- Ces actions ont été acquises le 29 juillet 2023.

Intérêt pour la Société : intéresser les dirigeants au capital et à la valorisation du groupe.

2. Attribution d'actions de performance

Personne concernée : Mme Marie-Cécile BEZIAT (Directeur Général Délégué)

Date du Conseil d'Administration ayant autorisé : Autorisé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 26 avril 2023 dont Mme Marie-Cécile BEZIAT n'a pas pris part.

Modalités : Attribution de 82.335 actions gratuites de la Société (les « Actions Gratuites ») au profit de Mme Marie-Cécile BEZIAT comme suit :

- Période d'Acquisition : trois (3) ans
- Conditions attachées à l'acquisition : condition de présence au jour de l'acquisition définitive
- Période de Conservation : néant

Intérêt pour la Société : intéresser les dirigeants au capital et à la valorisation du groupe.

3. Bail avec Belz Immo

Personnes concernées : M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND et Mme Marie-Cécile BEZIAT (respectivement Président, Directeur Général et Directeur Général Délégué)

Objet : Prise à bail.

Date du Conseil d'Administration ayant autorisé : 28 juin 2023.

Modalités :

- Durée : 10 ans dont 9 fermes
- Surface : Surface : 1.780 m2 de surface utile
- Nombre de parking : 53
- Loyer : 245.820 € HT/HC/an. Le loyer retenu se situe donc dans la fourchette de prix de marché fixé par un rapport d'expertise
- Dépôt de garantie : 3 mois de loyer

Le montant total (hors taxes et hors charges des loyers facturés au Groupe SOFIS par Belz Immo s'est élevé à 255.718 € en 2024 et le montant des charges locatives s'est élevé 7.915 €.

Intérêt pour la Société : Ces conventions ont été estimées conformes à l'intérêt social du Groupe car cela lui permet :

- de rester dans ses locaux historiques de BELZ ;

- d'avoir des conditions financières conformes au marché basées sur un rapport d'expertise immobilière,
- de bénéficier d'une grande souplesse dans l'aménagement des surfaces.

C. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice 2024. :

1. Convention de prestations de services avec CPG (société ayant des dirigeants communs avec EDUFORM'ACTION)

Personne concernée : M. Pascal CHEVALIER et M. Gautier NORMAND (respectivement Président et Directeur Général).

Objet : convention de prestations de services avec la société CPG, dirigée par la société CPI, représentée par M. Pascal CHEVALIER et par un directeur général, la société JAG Conseils, représentée par M. Gautier NORMAND.

Date du Conseil d'Administration ayant autorisé : 28 juillet 2022. Cette convention a un effet rétroactif au 15 novembre 2021.

Modalités (missions confiées à CPG) :

- Au titre des prestations en matière de croissance externe (les « Prestations Croissance Externe ») :
 1. veille active dans le secteur en vue d'opportunités de croissance externe (participation à des événements, salons, rencontres, conférences, activation des réseaux professionnels) ;
 2. recherches et identification (directement ou indirectement via son réseau d'intermédiaires) de cibles de croissance externe compatibles avec la stratégie de développement telle que définie par le Client (analyse du marché, des performances des sociétés cibles potentielles, des interlocuteurs pertinents, etc.) ;
 3. Assistance du Client dans la construction et la formalisation de l'offre pour la cible de croissance externe retenue ;

Etant précisé que la notion de « croissance externe » s'entend d'opérations d'acquisition et/ou de fusion et/ou de prise de participation par augmentation de capital, d'acquisition de fonds de commerce et/ou de joint-venture.

- Au titre des prestations en matière de financement (les « Prestations Financement ») :
 1. veille active dans le secteur en vue d'opportunités de financement (participation à des événements, salons, rencontres, conférences, activation des réseaux professionnels) ;
 2. recherches et identification (directement ou indirectement via son réseau d'intermédiaires) de financeurs potentiels (investisseur privé et/ou fonds d'investissement et/ou institutionnel et/ou banque) dans le cadre de levée de fonds et/ou d'investissements en dette compatibles avec la stratégie de développement telle
 - ✓ Assistance dans la structuration de l'opération de financement ;
 - ✓ Assistance du Client pour la préparation (agenda, diffusion de la documentation) et la tenue des réunions avec les financeurs potentiels (investisseur privé et/ou fonds d'investissement et/ou institutionnel et/ou banque) ;
 - ✓ Assistance du Client dans la construction et la formalisation de la demande de financement ;
 - ✓ Assistance du Client pour la négociation des accords de financement (lettre d'intention, accord de financement, etc.) si nécessaire ;
 - ✓ Assistance du Client pour l'établissement du ou des calendrier(s) des opérations nécessaires à la réalisation d'opérations de financement ;
 - ✓ Assistance du Client pour la coordination de l'activité des différentes parties intervenantes (experts comptables, commissaires aux comptes, conseils juridiques, communication, etc.).

Il est précisé que le financement peut être réalisé par augmentation de capital et/ou en dette (obligataire ou bancaire).

Dans ce cadre, le Prestataire percevrait des honoraires comme suit uniquement basée sur la réalisation effective d'opération de croissance externe et/ou de financement réalisées avec l'accompagnement du Client.

Honoraires de succès (les « Honoraires de Succès ») pour chaque opération déterminés comme suit :

- En matière de croissance externe : trois pour cent (3%) de la valeur d'entreprise de chaque cible d'acquisition.
- En matière de financement : trois pour cent (3%) du montant réalisé au titre de chaque opération de financement (en dette et/ou en capital).

Il est convenu que les honoraires ci-dessous ne couvrent pas les honoraires d'autres conseils (conseils financiers, conseils juridiques, etc.) pouvant le cas échéant intervenir et qui resteront à la charge de la Société.

Au cours de l'exercice 2024, la société CPG n'a pas facturé de prestation au titre de cette convention. Intérêt pour la Société :

- du rôle majeur du Prestataire dans la réussite d'opération de croissances externes et/ou d'opérations de financement ;
- de la très grande qualité professionnelle du Prestataire.

La Société considère que cette convention a été établie à des conditions normales de marché.

14. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

14.1. COMPTES CONSOLIDES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025 ET 2024 (NORMES FRANÇAISES)

14.1.1. Bilan consolidé

Actif

Montants en K€	2025.12	2024.12
Immobilisations incorporelles	6 479	6 015
- Dont écarts d'acquisition positifs	6 385	5 930
Immobilisations corporelles	699	381
Immobilisations financières	479	452
Actif Immobilisé	7 658	6 847
Stocks et en-cours	38	32
Clients et comptes rattachés	2 740	2 768
Autres créances et comptes de régularisation ⁽¹⁾	2 124	1 326
Valeurs mobilières de placement	20	71
Disponibilités	4 046	4 741
Actif circulant	8 968	8 937
Total de l'actif	16 626	15 785

⁽¹⁾ Dont impôts différés actifs

Passif

Montants en K€	2025.12	2024.12
Capital ⁽²⁾	837	818
Primes ⁽²⁾	5 651	5 217
Réserves et résultat consolidés ⁽³⁾	199	26
Autres	-	-
Capitaux propres (Part du groupe)	6 687	6 062
Intérêts minoritaires	850	908
Provisions	226	391
Emprunts et dettes financières	1 739	2 290
Fournisseurs et comptes rattachés	2 640	2 344
Autres dettes et comptes de régularisation ⁽⁴⁾	4 484	3 790
- Dont écarts d'acquisition négatifs	449	-
Dettes	8 863	8 424
Total du passif	16 626	15 785

⁽²⁾ De l'entité mère consolidante

⁽³⁾ Dont résultat net de l'exercice

⁽⁴⁾ Dont impôts différés passifs

14.1.2. Compte de résultat consolidé (en €)

Montants en K€	2025.12	2024.12
Chiffre d'affaires	11 648	10 979
Autres produits d'exploitation	437	50
Achats consommés	(347)	(242)
Charges de personnel ⁽¹⁾	(3 790)	(3 555)
Autres charges d'exploitation	(7 331)	(6 741)
Impôts et taxes	(247)	(193)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions ⁽²⁾	(301)	(159)
Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition	71	139
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées	-	-
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées	266	170
Résultat d'exploitation après dotation aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition	337	309
Charges et produits financiers	31	33
Charges et produits exceptionnels	(132)	(436)
Impôt sur les résultats	(139)	145
Résultat net des entreprises intégrées	97	50
Résultat net de l'ensemble consolidé	97	50
Intérêts minoritaires	(77)	22
Résultat net (part du groupe)	174	28
EBITDA	326	298

⁽¹⁾ Y compris participation des salariés

⁽²⁾ Hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition

14.1.3. Tableaux de variation des capitaux propres

Montants en K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Réserves et résultat consolidés	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Clôture 2023.12	818	5 217	14	(16)	(2)	6 034	886	6 920
Affectation Résultat	-	-	(16)	16	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat période	-	-	-	28	28	28	22	50
Clôture 2024.12	818	5 217	(2)	28	26	6 062	908	6 970
Affectation Résultat	-	-	28	(28)	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat période	-	-	-	174	174	174	(77)	97
Variation de capital	18	434	-	-	-	452	-	452
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	18	18
Clôture 2025.12	837	5 651	26	174	199	6 687	850	7 537

14.1.4. Tableaux de flux de trésorerie

Montants en K€	2025.12	2024.12
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET DES ENTITES INTEGREES	97	50
Autres retraitements sans incidence sur la trésorerie	-	-
Dérive de résultat + Résultat de dilution	-	-
Dotations et reprises sur amortissements et provisions	(60)	(1)
Plus et moins values de cession	(0)	11
- Impôts différés	140	(58)
Variations nettes des intérêts courus	-	-
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	177	3
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Variation des stocks	(6)	8
Variations créances clients et autres débiteurs	(216)	1 055
Variations provisions clients et autres débiteurs	48	(42)
Variations des fournisseurs et autres créditeurs	301	(412)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	126	609
Flux net de trésorerie lié à l'activité	303	612
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations (hors crédit-bail)	(809)	(714)
Cessions, réductions d'immobilisations	9	9
Incidences des variations de périmètre s/trésor.	(148)	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(947)	(705)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes et acomptes sur dividendes versés par la société mère	-	-
Dividendes versés par les filiales aux minoritaires	-	-
Augmentation (réductions) de capital	452	-
Subventions d'investissements reçues	-	-
Emissions d'emprunts	120	250
Remboursements d'emprunts	(672)	(911)
Frais d'émission d'emprunts	(1)	-
Comptes courants financiers	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(101)	(661)
VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE	(745)	(754)
Trésorerie d'ouverture	4 812	5 566
Disponibilités et VMP	4 067	4 812
Découverts bancaires	0	0
Trésorerie de clôture	4 066	4 812

14.1.5. Annexes aux comptes consolidés

1. FAITS MAJEURS

1.1. EVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Acquisition de DIGITAL BUSINESS SCHOOL

Au cours de l'exercice 2025, EDUFORM'ACTION est devenu actionnaire majoritaire de la SAS DIGITAL BUSINESS SCHOOL grâce à l'acquisition de 65% du capital.

- Acquisition complémentaire de LILI ET COMPAGNIE

Au cours de l'exercice 2025, EDUFORM'ACTION a acquis 10% du capital et des droits de vote de la société SAS LILI ET COMPAGNIE, portant sa détention à 100%.

- Acquisition de L'ENTREPRISE MEDICALE – Phosphoria

Au cours de l'exercice 2025, EDUFORM'ACTION a acquis 100% du capital et des droits de vote de la société SAS L'ENTREPRISE MEDICALE – Phosphoria.

- Augmentation de capital

Le conseil d'administration d'EDUFORM'ACTION, en date du 3 décembre 2025, a procédé à une augmentation de capital par création de 461 220 actions nouvelles. Le capital social de la société s'élève alors à 836 934,30 €, est alors divisé en 19 596 785 actions de même valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

1.2. EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

- Aucun évènement susceptible d'avoir une influence significative sur le patrimoine et la situation financière du groupe n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

2. ACTIVITÉS ET ORGANIGRAMME DU GROUPE

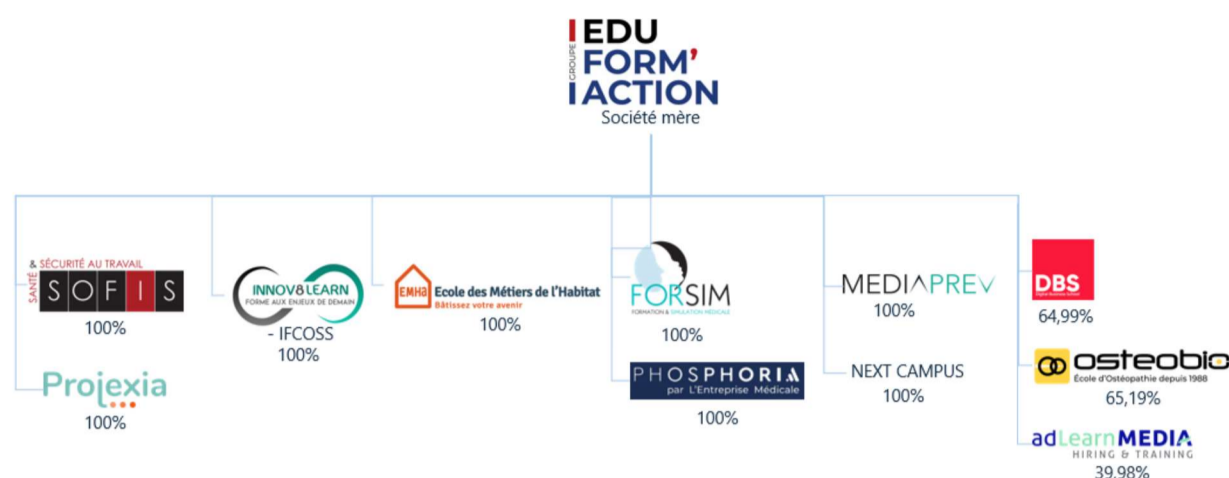
2.1. ACTIVITÉS

La société EDUFORM'ACTION, société consolidante du groupe EDUFORM'ACTION, est une société anonyme de droit français, spécialisée dans le secteur d'activité de la formation.

Elle est cotée sur Euronext Access à Paris. Son siège social est situé au 98 rue du Château, 92100 Boulogne-Billancourt.

Les comptes consolidés 2025 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 22 avril 2026.

2.2. ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2025



2.3. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

	2025.12			2024.12		
	Mode de consolidation	% Contrôle	% Intérêt	Mode de consolidation	% Contrôle	% Intérêt
EDUFORM'ACTION	SM	100%	100%	SM	100%	100%
LILI ET COMPAGNIE - EMHA SAS	IG	100%	100%	IG	90,00%	90,00%
SOFIS SAS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MEDIAPREV SAS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
FOR.SI.M SASU	IG	100%	100%	IG	100%	100%
IFCOSS SAS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
PROJEXIA SARL	IG	100%	100%	IG	100%	100%
SEMEV SARL - OSTEOBIO	IG	65,18%	65,18%	IG	65,18%	65,18%
NEXT CAMPUS SAS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
DBS	IG	65%	65%		0%	0%
FL'ENTREPRISE MEDICALE	IG	100%	100%		0%	0%

2.4. SOCIÉTÉS EXCLUES DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

L'entité exclue du périmètre de consolidation au 31 décembre 2025 est la suivante :

- adLearnMEDIA (39,98%)

Cette entité n'est pas consolidée conformément à l'article L 233-19 II 2° du Code de commerce, une filiale ou une participation peut être laissée en dehors du périmètre de consolidation lorsqu'elle ne représente, seule ou avec d'autres, qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle que doivent donner les comptes consolidés.

2.5. ENTREES D'UNE ENTITE CONTROLEE DANS LE PERIMETRE

Au cours de l'exercice, les acquisitions suivantes ont été réalisées :

- DBS pour 64,99 % ;
- L'entreprise Médicale - Phosphoria pour 100 %.

2.6. SORTIES DE PERIMETRE

Aucune sortie de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice.

2.7. MODIFICATIONS DE POURCENTAGE DE DETENTION

L'entité LILI ET COMPAGNIE - EMHA SAS, détenue à 90% en 2024 est désormais détenue à 100%.

2.8. ACQUISITIONS OU CESSIONS DE PARTICIPATIONS POST-CLOTURE

Néant

3. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, MODALITÉS DE CONSOLIDATION, MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

3.1. REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés du Groupe EDUFORM'ACTION sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Le règlement comptable ANC 2024-05 relatif aux comptes consolidés est appliqué.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre, à l'exception de l'entité DBS qui clôture au 31 août, et pour laquelle une clôture 31 décembre a été reconstituée.

3.2. CHANGEMENTS COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.2.1. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE SUITE A UN CHANGEMENT DE REGLEMENTATION COMPTABLE :

- **Première application du règlement ANC 2022-06**

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers modifie le règlement ANC N°2014-03 applicable aux comptes individuels des entités industrielles et commerciales. Ce règlement est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable au niveau des comptes individuels mais également au niveau des comptes consolidés.

Conformément au principe de convergence des jeux de comptes individuels et consolidés établis selon les normes comptables françaises, les dispositions du règlement ANC 2022-06 s'appliquent de la même manière pour les comptes individuels et consolidés.

Ainsi, les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont les suivantes :

- Recours au résultat exceptionnel qu'en cas d'évènements majeurs et inhabituels ;
- Suppression des comptes de transfert de charges et comptabilisation des opérations par nature.

- **Première application du règlement ANC 2024-05**

Le règlement ANC N° 2024-05 relatif aux écarts d'acquisition et à la méthode applicable aux regroupements entre entités sous contrôle commun modifie le règlement ANC 2020-01 applicable aux comptes consolidés. Ce règlement est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable au niveau des comptes consolidés.

La méthode alternative applicable aux regroupements entre entités sous contrôle commun s'applique de manière prospective aux opérations réalisées à compter du 1er janvier 2025.

La première application des dispositions du règlement ANC N° 2024-05 relatives aux écarts d'acquisition s'applique de manière prospective pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et n'emporte aucune conséquence sur les comptes des exercices précédents.

Lors du premier exercice d'application, le bilan et le compte de résultat consolidés de l'exercice en cours ainsi que de la colonne N-1 reprenant l'exercice précédent seront présentés selon les nouveaux modèles d'états financiers. En conséquence, des reclassements dans le bilan et le compte de résultat présentés

en comparatif de l'exercice de première application ont été réalisés pour se conformer au nouveau modèle.

- Application anticipée du règlement 2024-07

Le règlement ANC 2024-07 relatif à la distinction dettes – autres fonds propres modifie le règlement ANC 2014-03 et le règlement ANC 2020-01 applicables aux comptes consolidés. Ce règlement s'applique de manière obligatoire aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 mais peut être appliqué par anticipation, à compter de sa date de publication au Journal Officiel, aux exercices en cours à cette date (date de publication en date du 27/12/2025).

Notre groupe a décidé de ne pas anticiper l'application de ce règlement dans nos comptes clos le 31 décembre 2025.

3.2.2. CHANGEMENT D'ESTIMATION

Notre groupe n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

3.2.3. CORRECTIONS D'ERREURS

Notre groupe n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

3.3. METHODES DE CONSOLIDATION

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2025. Toutes les participations significatives dans lesquelles les sociétés du Groupe EDUFORM'ACTION assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le contrôle conjoint est exercé sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Celles dans lesquelles le Groupe EDUFORM'ACTION exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20% du capital sont mises en équivalence.

Certaines participations répondant aux critères ci-dessus ne sont pas consolidées du fait de leur faible impact (cf. note 6.4 "entités exclues du périmètre de consolidation").

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les éléments des comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé conformément aux méthodes comptables appliquées dans les comptes consolidés ;
- éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

3.4. METHODES COMPTABLES ET REGLES D'EVALUATION

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les méthodes retenues par le groupe lorsqu'un choix est possible qui ont des incidences significatives sont :

Méthode pour laquelle il existe un choix	Méthode référence oui/non	Choix du groupe	Référence du § dans l'annexe
Provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires	Oui	Appliqué	4.3.9
Incorporation à l'actif des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible	Non	Non concerné	N/A
Provisionnements des programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions	Non	Non concerné	N/A
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	Non	Non concerné	N/A

Par ailleurs les méthodes obligatoires suivantes ont été appliquées :

Le retraitement des contrats de crédit-bail et contrats assimilés, et opérations de cession-bail est d'application obligatoire dans les comptes consolidés.

3.4.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

3.4.1.1. Ecarts d'acquisition

L'écart d'évaluation est constitué par la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entité contrôlée retraité aux normes comptables du groupe.

L'écart d'acquisition est constitué par la différence entre le coût d'acquisition et la part de l'entité acquéreuse dans les actifs et passifs identifiables évalués à la date d'acquisition selon les modalités de l'article 232-1 et suivants, du règlement ANC 2020-01.

Le coût d'acquisition représente la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur estimé à la valeur vénale, dans le cas de l'application obligatoire ou de l'option possible pour la « méthode alternative » le coût d'acquisitions de l'opération correspond au montant de l'augmentation de capital et de Prime d'émission majoré de la soulte éventuelle et des frais d'acquisition (art 232-9 du règlement ANC 2020-01).

Conformément au règlement ANC 2020-01, §231-10 Période d'évaluation, l'entité consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à celui de l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de la comptabilisation et de l'évaluation des actifs et passifs identifiables. Les ajustements ainsi comptabilisés après l'exercice d'acquisition impactent le bilan d'ouverture de cet exercice et n'ont donc pas d'effet sur les comptes consolidés de l'exercice d'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est porté à l'actif immobilisé au poste « Immobilisations incorporelles » et indiqué sur la ligne « Dont écarts d'acquisition positifs ».

L'écart d'acquisition négatif est porté au passif au poste « Autres dettes et comptes de régularisation » et indiqué sur la ligne « Dont écarts d'acquisition négatifs ».

Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition actif.

Ecart d'acquisition présentant une durée non limitée :

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année. La valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Ecart d'acquisition présentant une durée limitée:

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition actif est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Dans ce cas, un test de dépréciation est effectué lorsqu'il existe un indice de perte de valeur : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises

Ecart d'acquisition négatif :

L'écart d'acquisition négatif peut correspondre à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition réalisée dans des conditions avantageuses ou à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Il est repris au résultat selon les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Dans la situation d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, l'écart d'acquisition négatif est repris sur une durée de 12 mois en application des dispositions prévues par l'article 231-12.

Dotations et reprises :

Les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs et les reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées sont inscrites dans les lignes du résultat d'exploitation prévues à cet effet.

Comme pour tous les produits et charges du compte de résultat consolidé, leur présentation dans le résultat exceptionnel est soumise au respect des règles définissant le résultat exceptionnel prévues par le règlement de l'ANC relatif aux comptes individuels.

Les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés à des entités mises en équivalence et les reprises des écarts d'acquisition négatifs liés à ces mêmes entités sont inscrites sur la ligne «Résultat net lié aux entités mises en équivalence».

3.4.1.2. Autres immobilisations incorporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition
- Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, et escomptes de règlement ainsi que tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée, incluant les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte ...)
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production, suivant les mêmes principes que ci-dessus.

3.4.1.3. Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Frais de recherche	Linéaire	3 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans

3.4.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, et escomptes de règlement ainsi que tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner, incluant les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte ...)

- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production, suivant les mêmes principes que ci-dessus.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans

3.4.3. CONTRATS DE CREDIT-BAIL ET CONTRATS ASSIMILES

Le retraitement des contrats de crédit-bail et contrats assimilés, et opérations de cession-bail est d'application obligatoire dans les comptes consolidés.

Les opérations significatives réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail et contrats assimilés, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat (comptabilisation au bilan sous forme d'une immobilisation et d'un emprunt correspondant). Au compte de résultat, une dotation aux amortissements et une charge financière sont comptabilisés. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

3.4.4. DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable

A chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur, un test de dépréciation est effectué.

Pour les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation est non limitée, ce test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Pour les écarts d'acquisition (cf. § 8.1).

Pour le test de dépréciation, il procédé comme suit:

- si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée;
- si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable,
 - soit la valeur vénale est supérieure à la valeur d'usage et, dans ce cas, la valeur vénale est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation,
 - soit la valeur d'usage est supérieure à la valeur vénale et, dans ce cas, la valeur d'usage est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation si elle est inférieure à la valeur comptable.

Modalités de regroupement des immobilisations

S'il n'est pas possible de déterminer la valeur actuelle de l'actif pris isolément, il convient de déterminer la valeur actuelle du groupe d'actifs auquel il appartient.

Les actifs ou groupes d'actifs au niveau desquels est réalisé le test de dépréciation sont déterminés de façon cohérente et permanente à chaque évaluation de la valeur actuelle.

Les actifs ou groupes d'actifs au niveau desquels est réalisé le test de dépréciation sont déterminés en fonction du mode de gestion et de suivi des activités.

Les dépréciations sont rapportées au résultat quand les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Par exception, les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne sont jamais reprises.

3.4.5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Ce poste comprend également des titres de participation dans une(des) société(s) non consolidée(s) comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité.

3.4.6. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part des capitaux propres retraités des méthodes comptables du groupe de l'entité mise en équivalence.

Ils sont évalués, à la clôture, selon les mêmes principes d'évaluation que les titres de participation.

3.4.7. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de marchandises sont évalués selon la méthode CUMP : «Coût Unitaire Moyen Pondéré». Une dépréciation est comptabilisée en fonction de l'ancienneté du stock et de son niveau de rotation. Il est appliqué au prix d'achat un coefficient de dépréciation en fonction de ces critères.

3.4.8. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances et comptes rattachés sont valorisés à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances clients est constituée dès qu'apparaît une perte probable.

3.4.9. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

3.4.9.1. Impôts différés

Conformément aux prescriptions du règlement ANC 2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur, c'est à dire ceux résultant des textes fiscaux à la clôture de l'exercice et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera (cf. art.272-12).

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale. Tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte, sauf exceptions prévues par le présent règlement ; en revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

Si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs. Dans cette situation, ils sont retenus à hauteur des passifs d'impôts différés déjà constatés arrivant à échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs deviennent ou restent récupérables

Ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de cette période.

Le solde d'impôt différé actif est comptabilisé dans la rubrique « Autres créances et comptes de régularisation ».

Le solde d'impôt différé passif est comptabilisé dans la rubrique « Autres dettes et comptes de régularisation ».

3.4.10. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

3.4.11. PROVISIONS

Les provisions pour risques et charges ont un caractère éventuel au titre de leur montant ou de leur échéance. Elles résultent d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain, à la date de clôture, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

3.4.12. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

Le groupe comptabilise en provision ses engagements de retraite.

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est dorénavant déterminé après la prise en compte de facteurs de rotation, mortalité et d'évolution des rémunérations.

3.4.13. DETTES

Les dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale de remboursement.

3.4.14. PRODUITS

Un produit est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est :

- Réalisé, c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant
- Et acquis à l'exercice

4. EXPLICATION DES COMPTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DE LEURS VARIATIONS

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

4.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2025.12
Ecart acquisition positif	5 930	128	-	-	327	6 385
Conces.. brevets & licences	532	8	-	-	229	769
Autres immob.incorporelles	122	0	-	(0)	-	122
Immobilisations incorporelles - brut	6 584	136	-	(0)	556	7 276
Amort.écarts acquisition	-	-	-	-	-	-
Dépré.écarts acquisition	-	-	-	-	-	-
Amort./déprec. conces.. brev.& lic.	(448)	(52)	-	-	(176)	(676)
Amort./déprec. autres immob.incorp.	(121)	-	-	-	-	(121)
Amortissements & Dépréciations	(569)	(52)	-	-	(176)	(797)
Ecart acquisition positif	5 930	128	-	-	327	6 385
Conces.. brevets & licences	84	(44)	-	-	53	93
Autres immob.incorporelles	1	0	-	(0)	-	1
Immobilisations incorporelles - net	6 015	84	-	(0)	380	6 479

Les écarts d'acquisition portent sur les sociétés suivantes :

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2025.12
LILI ET COMPAGNIE - EMHA SAS	490	-	-	-	128	618
SOFIS SAS	3 602	-	-	-	-	3 602
MEDIAPREV SAS	186	-	-	-	-	186
FOR.SI.M SASU	35	-	-	-	-	35
IFCOSS SAS	66	-	-	-	-	66
PROJEXIA SARL	1 517	-	-	-	-	1 517
NEXT CAMPUS SAS	34	-	-	-	-	34
DBS	-	-	-	-	327	327
Écarts d'acquisition - brut	5 930	-	-	-	455	6 385
LILI ET COMPAGNIE - EMHA SAS	-	-	-	-	-	-
SOFIS SAS	-	-	-	-	-	-
MEDIAPREV SAS	-	-	-	-	-	-
FOR.SI.M SASU	-	-	-	-	-	-
IFCOSS SAS	-	-	-	-	-	-
PROJEXIA SARL	-	-	-	-	-	-
NEXT CAMPUS SAS	-	-	-	-	-	-
DBS	-	-	-	-	-	-
Amortissements & Dépréciations	-	-	-	-	-	-
LILI ET COMPAGNIE - EMHA SAS	490	-	-	-	128	618
SOFIS SAS	3 602	-	-	-	-	3 602
MEDIAPREV SAS	186	-	-	-	-	186
FOR.SI.M SASU	35	-	-	-	-	35
IFCOSS SAS	66	-	-	-	-	66
PROJEXIA SARL	1 517	-	-	-	-	1 517
NEXT CAMPUS SAS	34	-	-	-	-	34
DBS	-	-	-	-	327	327
Écarts d'acquisition - net	5 930	-	-	-	455	6 385

4.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2025.12
Constructions	202	29	-	-	-	231
Install.& mat.indust.	277	-	(0)	(0)	-	277
Autres immob.corporelles	3 343	30	(1)	391	78	3 840
Autres immob.corporelles - CB LLD	124	-	(39)	-	-	85
Immob.corporelles en cours	32	359	-	(391)	-	-
Immobilisations corporelles - brut	3 978	418	(40)	(0)	78	4 433
Amort./déprec. constructions	(38)	(37)	-	-	-	(76)
Amort./déprec. matériels & équip.	(262)	(7)	-	1	-	(268)
Amort./déprec. autres immo.corp.	(3 208)	(71)	1	(1)	(44)	(3 323)
Amort.autres immob.corp. - CB LLD	(89)	(17)	39	-	-	(67)
Amortissements & Dépréciations	(3 597)	(133)	40	-	(44)	(3 733)
Constructions	163	(8)	-	-	-	155
Install.& mat.indust.	15	(7)	(0)	1	-	9
Autres immob.corporelles	136	(42)	-	389	34	517
Autres immob.corporelles - CB LLD	35	(17)	-	-	-	18
Immob.corporelles en cours	32	359	-	(391)	-	-
Immobilisations corporelles - net	381	285	(0)	(0)	34	699

4.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2025.12
Participations financières	1 050	-	(0)	-	-	1 050
Créances rattach.particip.	0	-	-	-	-	0
Dépôts et cautionnements versés	351	21	(9)	0	16	379
Immobilisations financières - brut	1 402	21	(9)	0	16	1 429
Prov.participations financières	(950)	-	-	-	-	(950)
Prov.créances rattach.part.	-	-	-	-	-	-
Prov. dépôts et caution. Versés	-	-	-	-	-	-
Amortissements & Dépréciations	(950)	-	-	-	-	(950)
Participations financières	100	-	(0)	-	-	100
Créances rattach.particip.	0	-	-	-	-	0
Dépôts et cautionnements versés	351	21	(9)	0	16	379
Immobilisations financières - net	452	21	(9)	0	16	479

4.4. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Néant

4.5. STOCKS ET EN-COURS

Montants en K€	2024.12	Variations	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	2025.12
Stock marchandises	32	6	-	-	38
Stocks - brut	32	6	-	-	38
Prov.stock marchandises	-	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	-	-	-
Stock marchandises	32	6	-	-	38
Stocks - net	32	6	-	-	38

4.6. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Montants en K€	2025.12	Brut	à 1 an au +	à + d'1 an	Dép.	2024.12
Créances clients & cptes rattachés	2 137	2 357	2 357	-	(220)	2 768
Créances clients - net	2 137	2 357	2 357	-	(220)	2 768
Facture à établir C	603	603	603	-	-	-
Total clients et comptes rattachés	2 740	2 960	2 960	-	(220)	2 768

4.7. AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

Les autres créances se décomposent par poste et par échéance, de la manière suivante :

Montants en K€	2025.12	Brut	à 1 an au +	à + d'1 an	Dép.	2024.12
Avances et acptes versés / commandes	(103)	(103)	(103)	-	-	13
Actifs d'impôt différé	727	727	727	-	-	432
Fournisseurs débiteurs	64	64	64	-	-	14
Créance d'impôt exigible	97	97	97	-	-	129
Cptes courants débiteurs	-	150	150	-	(150)	75
Autres créances diverses	4	4	4	-	-	3
Autres créances d'exploitation	611	611	611	-	-	493
Divers - Produits à recevoir	330	330	330	-	-	0
Comptes de liaison (CT) et divers	0	0	0	-	-	(0)
Charges constatées d'avances	370	370	370	-	-	131
Comptes de régularisation actif	25	25	25	-	-	36
Total autres créances	2 124	2 274	2 274	-	(150)	1 326

4.8. DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS

Les dépréciations de l'actif se décomposent :

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2025.12
Immobilisations incorporelles	(121)	-	-	-	-	(121)
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	(950)	-	-	-	-	(950)
Stocks et en-cours	-	-	-	-	-	-
Créances	(245)	(57)	9	-	(77)	(370)
Total des dépréciations	(1 316)	(57)	9	0	(77)	(1 441)

4.9. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Montants en K€	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	379	-	379
Créances de l'actif circulant	4 644	4 644	-
Charges constatées d'avance	370	370	-
Total échéances des créances	5 023	4 644	379

4.10. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS - DISPONIBILITES

Montants en K€	2024.12	Variations	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2025.12
Valeurs mob. - autres titres	100	(30)	-	-	-	-	70
Disponibilités	4 736	(1 170)	-	-	-	476	4 041
Intérêts courus/cptes financ.	5	-	-	-	-	-	5
Disponibilités et VMP - brut	4 841	(1 200)	-	-	-	476	4 117
Prov.val.mob. - autres titres	(29)	-	(21)	-	-	-	(50)
Amortissements & Dépréciations	(29)	-	(21)	-	-	-	(50)
Valeurs mob. - autres titres	71	(30)	(21)	-	-	-	20
Disponibilités	4 736	(1 170)	-	-	-	476	4 041
Intérêts courus/cptes financ.	5	-	-	-	-	-	5
Intérêts courus non échus s/ dispo.	-	-	-	-	-	-	-
Disponibilités et VMP - net	4 812	(1 200)	(21)	-	-	476	4 067

4.11. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2025, le capital social est de 836 934,30 € et se compose de 19 596 785 actions de même valeur nominale, de même catégorie et intégralement libérées.

4.12. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Montants en K€	Capital	Primes	Réserves consolidés	Résultat de l'exercice	Réserves et résultat consolidés	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Clôture 2023.12	818	5 217	14	(16)	(2)	6 034	886	6 920
Affectation Résultat	-	-	(16)	16	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat période	-	-	-	28	28	28	22	50
Clôture 2024.12	818	5 217	(2)	28	26	6 062	908	6 970
Affectation Résultat	-	-	28	(28)	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat période	-	-	-	174	174	174	(77)	97
Variation de capital	18	434	-	-	-	452	-	452
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	18	18
Clôture 2025.12	837	5 651	26	174	199	6 687	850	7 537

4.13. PROVISIONS

4.13.1. RECAPITULATIF

Les provisions se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep. Utilisée	(Dim.) nn utilisée	Autres variations	Δ périmètre	2025.12
Provisions pour risques	148	38	(20)	-	-	-	166
Provisions pour risques	148	38	(20)	-	-	-	166
Engagements de retraite et assimilés	66	1	(10)	-	-	3	60
Ecart d'acquisition négatif	177	-	-	-	(177)	-	-
Provisions pour charges	243	1	(10)	-	(177)	3	60
Total provisions pour risques et charges	391	39	(30)	-	(177)	3	226

4.13.2. INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE ET PRESTATIONS ASSIMILEES

Les hypothèses d'évaluation sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Taux actualisation : 3,98 %
- Taux augmentation salaires : 0 %
- Convention collective : convention propre à chaque entité

4.14. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

4.14.1. VARIATION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Variations	Autres variations	2025.12
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 255	109	(655)	-	-	1 709
Dette contrats de crédit-bail et contrats assimilés	35	-	(17)	-	-	18
Emprunts auprès des éta de crédits et crédit-b.	2 290	109	(672)	-	-	1 727
Dépôts et garanties reçus	0	11	-	-	-	11
Autres emprunts et dettes financières diverses	0	11	-	-	-	11
Soldes créditeurs de banque (trésorerie passive)	0	-	-	0	-	0
Soldes créditeurs de banque (Dettes)	-	-	-	-	-	-
Int.courus/solde créd.banque	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires et intérêts courus	0	-	-	0	-	0
Total emprunts et dettes financières	2 290	120	(672)	0	-	1 739

4.14.2. VARIATION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Montants en K€	2025.12	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	2024.12
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 709	746	888	75	2 255
Dette contrats de crédit-bail et contrats assimilés	18	18	-	-	35
Emprunts auprès des éta de crédits et crédit-b.	1 727	764	888	75	2 290
Dépôts et garanties reçus	11	-	-	11	0
Autres emprunts et dettes financières diverses	11	-	-	11	0
Soldes créditeurs de banque (trésorerie passive)	0	0	-	-	0
Concours bancaires et intérêts courus	0	0	-	-	0
Total emprunts et dettes financières	1 739	764	888	86	2 290

4.15. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés se décomposent par poste et par échéance, de la manière suivante :

Montants en K€	2025.12	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	2024.12
Dettes fourn.& cptes ratt.	1 432	1 432	-	-	2 344
Fourn. - factures non parvenues	1 208	1 208	-	-	-
Total fournisseurs	2 640	2 640	-	-	2 344

4.16. LES AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

Les autres dettes et comptes de régularisation se décomposent par poste et par échéance, de la manière suivante :

Montants en K€	2025.12	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	2024.12
Ecart d'acquisition négatif	449	449	-	-	-
Dettes sur immobilisations	444	444	-	-	806
Avances et acomptes reçus sur commandes	97	97	-	-	10
Dettes fiscales diverses et sociales	1 504	1 504	-	-	1 435
Comptes-courants créditeurs	150	150	-	-	71
Dettes diverses	480	480	-	-	45
Impôt différés Passifs	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation passif	1 360	1 360	-	-	1 423
Total autres dettes et comptes de régul.	4 484	4 484	-	-	3 790

ECARTS D'ACQUISITION NEGATIFS :

Les écarts d'acquisitions négatifs concernent les sociétés suivantes :

- SEMEV SARL – OSTEOBIO pour 347 k€, repris en totalité à la clôture (177 k€ de reprise sur l'exercice)
- L'ENTREPRISE MEDICALE pour 539 k€, repris pour 90 k€ à la clôture.

4.17. ETAT DES ECHEANCES DE DETTES A LA CLOTURE

Les autres dettes et comptes de régularisation se décomposent par poste et par échéance, de la manière suivante :

Montants en K€	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance de un à cinq ans	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	1 739	764	888	86
Fournisseurs et comptes rattachés	2 640	2 640	-	-
Autres dettes	3 125	3 125	-	-
Produits constatés d'avance	1 360	1 360	-	-
Total échéances des dettes	8 863	7 888	888	86

4.18. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Montants en K€	2025.12	%	2024.12	%
Prestations de services	10 985	94,3%	10 494	95,6%
Ventes de marchandises	520	4,5%	368	3,4%
Produits des activités annexes	151	1,3%	122	1,1%
RRR accordés	(9)	-0,1%	(5)	0,0%
Total chiffre d'affaires	11 648	100,00%	10 979	100,00%

4.19. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Montants en K€	2025.12	2024.12
Produit de cessions des immobilisations incorporelles et corporelles	0	-
Indemnités et autres produits	271	12
Subventions d'exploitation	120	29
Reprises d'amortissements et provisions	46	-
Transfert de charges	-	9
Total autres produits d'exploitation	437	50

4.20. ACHATS CONSOMMES

Montants en K€	2025.12	2024.12
Achats consommés matières premières et marchandises	(302)	(178)
Achats de MP et autres approvisionnements	(51)	(56)
Variation de stocks MP et autres approv	6	(8)
Total achats consommés	(347)	(242)

4.21. CHARGES DE PERSONNEL

Montants en K€	2025.12	2024.12
Rémunération du personnel	(2 848)	(2 727)
Charges sociales (SS & Prévoyance)	(910)	(851)
Autres charges sociales	(26)	(19)
Autres charges de personnel	(11)	42
Remboursements de charges de personnel	4	-
Total charges de personnel	(3 790)	(3 555)

4.22. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Montants en K€	2025.12	2024.12
Achats de sous-traitance	(3 194)	(3 243)
Achats n.stockés mat.& fourn.	(172)	(171)
Autres services extérieurs	1	-
Sous-traitance	(109)	(126)
Loyer/crédit-bail mob.	(3)	0
Loyer/crédit-bail immob.	(2)	-
Location	(1 633)	(1 182)
Charges locatives	(117)	(130)
Entretien et réparations	(218)	(233)
Primes d'assurance	(76)	(67)
Divers services extérieurs	(7)	1
Personnel extérieur	(95)	-
Honoraires	(808)	(714)
Publicité. relations publiques	(389)	(429)
Transports	(1)	(4)
Déplacem. missions. récept.	(272)	(255)
Postes et telecoms	(71)	(64)
Services bancaires & ass.	(95)	(81)
Divers autres services ext.	(13)	(19)
Autres charges	(11)	(6)
Pertes sur créances irrécouvrables	(2)	-
Pénalités et autres charges	(47)	(18)
Total autres charges d'exploitation	(7 331)	(6 741)

4.23. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en K€	2025.12	2024.12
Dot.amort.immobilisations	-	(97)
Dot.amort.immobilisations incorporelles	(52)	-
Dot.amort.immobilisations corporelles	(116)	-
Dot.amort.chges à répartir	(12)	(12)
Dot.amort.immos CB et assimilés	(17)	(24)
Dotations aux amt. d'exp.	(197)	(133)
Dot.prov.risques & charges d'exploitation	(38)	-
Dot.prov.actif circulant	(48)	(1)
Dot./dép des stocks marchandises	(9)	-
Dot.prov.pour retraite	(10)	(25)
Dotations aux prov. et dép. d'exp.	(104)	(26)
Total dotations aux amt. et aux prov.	(301)	(159)

4.24 REPRISES DES ECARTS D'ACQUISITION NEGATIFS LIES AUX ENTITES INTEGREES

L'écart d'acquisition d'OSTEOBIO a été repris pour 177 k€ sur l'exercice.

L'écart d'acquisition sur L'ENTREPRISE MEDICALE a été repris pour 90 k€ sur l'exercice.

4.25 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Le résultat financier se décompose comme suit :

Montants en K€	2025.12	2024.12
Différences positives de change	0	0
Autres Intérêts et Produits assimilés	95	90
Produits financiers	95	90
Dotations financières aux amortissements et prov.	(21)	(14)
Intérêts et charges assimilées	(40)	(38)
Intérêts sur contrats de crédit-bail et contrats assimilés	(3)	(5)
Différences négatives de change	(0)	(0)
Charges financières	(64)	(57)
Total charges et produits financiers	31	33

4.26. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

Montants en K€	2025.12	2024.12
Produits except° sur op. de gestion	-	1
Reprises de provisions & transfert de ch.	-	44
Total des produits exceptionnels	-	45
Charges except° sur op. de gestion	(132)	(481)
Total des charges exceptionnelles	(132)	(481)
Résultat exceptionnel	(132)	(436)

4.27. IMPÔTS SUR LES RESULTATS

4.27.1. VENTILATION IMPOTS EXIGIBLES / IMPOTS DIFFERES

Montants en K€	2025.12	2024.12
Impôts exigibles	1	87
Impôts différés	(140)	58
Total impôt sur les résultats	(139)	145

4.27.2. DETAIL DES POSTES D'IMPOTS DIFFERES

Montants en K€	2024.12	Incidence résultat	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Δ périmètre	Autres variations	2025.12
Impôts différés actifs	432	(97)	21	(118)	435	(44)	727
Impôts différés passifs	-	(44)	(44)	-	-	44	-
Solde net d'impôt différés	432	(140)	(23)	(118)	435	-	727

4.27.3. VENTILATION DE L'IMPOSITION DIFFEREE PAR NATURE

Montants en K€	2024.12	Incidence résultat	Incidence réserves	Autres variations	2025.12
PIDR	17	(2)	1	-	15
Déficits fiscaux activés	322	(94)	434	-	661
Frais d'acquisition sur titres	156	-	-	-	156
Neutralisation IDA/IDP	(62)	-	-	(44)	(106)
Impôts différés actifs	432	(97)	435	(44)	727
Amortissements dérogatoires	(62)	(44)	-	-	(106)
Neutralisation IDA/IDP	62	-	-	44	106
Impôts différés passifs	-	(44)	-	44	(0)

4.27.4. IMPOTS DIFFERES ACTIFS NON ACTIVES

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche

4.27.5. PREUVE D'IMPÔT

Montants en K€	2025.12	
Résultat net de l'ensemble consolidé		97
Résultat net des entreprises intégrées		97
Impôt sur les résultats	(1)	(139)
Résultat net avant impôts		236
Impôt théorique au taux en vigueur, 25%	(2)	(59)
Différence d'impôt (1) - (2)		(80)
	Charges	Produits
Différences permanentes sociales	(4)	
Différences permanentes de consolidation		67
Effet de l'intégration fiscale	(38)	
Création de déficits (non activés en consolidation)	(105)	
Total	(147)	67
Différence nette	(80)	

4.28. AUTRES INFORMATIONS

4.28.1. EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

	2025.12	2024.12
Cadres	22	30
Employés	40	33
Apprentis	-	9
Total des effectifs	62	72

4.28.2. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires au titre des missions de commissariat aux comptes du groupe s'élèvent à 38 K€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 (contre 35 K€ au 31 décembre 2024).

4.28.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant

14.2. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

14.2.1. Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux établis au 31 décembre 2025

Aux actionnaires de la société EDUFORM'ACTION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 5.1 « Règles générales » des règles et méthodes comptables de l'annexe et concernant l'application du nouveau règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 relatif au plan comptable général.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titres de participation :

Comme mentionné dans le paragraphe 6.1.1 de l'annexe intitulé « Participations et autres titres immobilisés », votre société constitue des provisions pour dépréciation lorsque la valeur nette comptable des immobilisations financières est inférieure à la valeur d'inventaire de celles-ci.

Nous avons procédé à l'appréciation des modalités retenues par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests afin de vérifier leur application. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des modalités retenues par votre société, ainsi que des évaluations qui en résultent.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Versailles, le 29 avril 2025
 Le commissaire aux comptes
 Altermès S.A.S.
 Matthieu Fournier Le Ray

14.2.2. Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux établis au 31 décembre 2024

Aux actionnaires de la société EDUFORM'ACTION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titres de participation :

Comme mentionné dans le paragraphe 6.2 de l'annexe intitulé « Immobilisations financières », votre société constitue des provisions pour dépréciation lorsque la valeur nette comptable des immobilisations financières est inférieure à la valeur d'inventaire de celles-ci.

Nous avons procédé à l'appréciation des modalités retenues par votre société sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests afin de vérifier leur application. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des modalités retenues par votre société, ainsi que des évaluations qui en résultent.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Versailles, le 29 avril 2025
Le commissaire aux comptes
Altermès S.A.S.
Matthieu Fournier Le Ray

14.3. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

À la date du présent Document d'Information, la Société n'a pas établi de comptes intermédiaires depuis la clôture de son dernier exercice. Les dernières informations financières disponibles sont celles relatives à l'exercice clos le 31/12/2025.

14.4. POLITIQUE DE DIVIDENDES

14.4.1. Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Aucun dividendes n'a été versé au cours des 3 derniers exercices.

14.4.2. Politique de distribution de dividendes

En fonction de ses résultats futurs et de ses besoins de financement, la Société pourra décider de procéder au versement d'un dividende, sous réserve de l'autorisation de l'assemblée générale, bien qu'à la date du présent Document d'Information, elle n'ait pas déterminé de politique de distribution de dividendes.

14.5. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

A la date du présent Document d'Information, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière, l'activité ou les résultats de la Société à l'exception (i) du litige présenté section 3.6 de la première partie du présent Document d'Information relatif au calcul d'un complément de prix d'une des acquisitions du Groupe pour un montant concerné est de 0,2M€ et (ii) de divers litiges prud'hommaux et commerciaux pour un montant de 0,2M€.

Certaines filiales du Groupe peuvent néanmoins être impliquées dans des litiges courants inhérents à la conduite normale de leurs activités, lesquels sont considérés comme non significatifs

14.6. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Il n'y a pas eu, à la connaissance de la Société, de changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société depuis le 31 décembre 2025 .

15. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

15.1. CAPITAL SOCIAL ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

15.1.1. Montant du capital social

Le capital est de 836.934,30 €. Il est divisé en 19.596.785 actions de même valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

15.1.2. Titres non représentatifs du capital

A la date du présent du Document d'Information, il n'existe aucun titre non représentatif du capital.

15.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte

Aucun programme de rachat d'actions n'a été lancé au cours de l'année 2025.

Au 31 décembre 2025, la Société détenait 54.325 de ses propres actions de valeur nominale 0,04277€.

15.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Néant.

15.1.5. Capital social autorisé

L'assemblée générale des actionnaires a conféré les délégations de compétence et autorisations suivantes au Conseil d'administration :

N° de la résolution	Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 Juin 2024	Montant nominal maximum autorisé	Durée de la délégation
7 ^{ème}	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à des attributions d'actions gratuites existantes ou à créer	15% du Capital Social	38 mois

N° de la résolution	Délégations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 Juin 2025	Montant nominal maximum autorisé	Durée de la délégation
10 ^{ème}	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, notamment des bons de souscription d'actions attribués gratuitement à tous les actionnaires, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	500 000 € en actions 10 000 000 € en titres de créance	26 mois
11 ^{ème}	Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	500 000 € en actions 10 000 000 € en titres de créance	26 mois
12 ^{ème}	Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier (ex-« placement privé ») limité à 30% du capital par an	500 000 € en actions 10 000 000 € en titres de créance	26 mois
13 ^{ème}	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet en cas de demandes excédentaires d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital social ou donnant droit à l'attribution de titres de créance	15% de l'émission initiale	Dans les 30 jours suivants la clôture de la souscription

15.1.6. Informations relatives au capital de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant.

15.1.7. Evolution du capital social

Le tableau ci-après présente l'évolution du capital de la Société depuis sa création :

Date de l'opération	Opération	Montant opération	Valeur nominale du titre	Nombre de titres concernés	Nouveau capital social	Nombre d'actions après opération
21-nov-03	Constitution	1,00 €	0,01 €	100,00	1,00 €	100 actions
20-avr-07	Augmentation de capital par compensation de compte-courant	4 999,00 €	0,01 €	499 900,00	5 000,00 €	500 000 actions
27-juil-07	Augmentation de capital par apport en numéraire	32 000,00 €	0,01 €	3 200 000,00	37 000,00 €	3 700 000 actions
13-juin-08	Augmentation de capital par apport en numéraire et compensation de créances	8 241,82 €	0,01 €	824 182,00	45 241,82 €	4 524 182 actions
12-juin-09	Augmentation de capital par apport en numéraire	12 920,00 €	0,01 €	20 507,00	45 446,89 €	4 544 689 actions
08-déc-09	Incorporation de prime d'émission et augmentation de la valeur nominale d'une action	181 787,56 €	0,05 €	-	227 234,45 €	4 544 689 actions
08-déc-09	Augmentation de capital par apport en numéraire	68 428,02 €	0,05 €	108 619,00	232 665,40 €	4 653 308 actions
08-déc-09	Incorporation de prime d'émission et augmentation de la valeur nominale d'une action	62 999,02 €	0,06 €	-	295 664,42 €	4 653 308 actions
08-déc-09	Réduction de capital par imputation des pertes et réduction du nominal	-258 664,00 €	0,01 €	-	37 000,42 €	4 653 308 actions
06-janv-10	Augmentation de capital par apport en numéraire . Incorporation de prime d'émission et augmentation de la valeur nominale d'une action	189 000,00 €	0,04 €	630 000,00	226 000,42 €	5 283 308 actions
11-juin-10	Augmentation de capital avec suppression du DPS	153 704,68 €	0,04 €	3 593 750,00	379 705,10 €	8 877 058 actions
11-oct-11	Augmentation de capital	126 567,38 €	0,04 €	2 959 000,00	506 272,48 €	11 836 058 actions
27-mai-16	Augmentation de capital	75 952,40 €	0,04 €	1 775 709,00	582 224,88 €	13 611 767 actions
30-sept-16	Réduction du capital (annulation d'actions auto-détenues)	47 562,38 €	0,04 €	1 111 767,00	534 662,50 €	12 500 000 actions
28-janv-19	Réduction du capital	31 043,50 €	0,04 €	725 773,00	503 619,00 €	11 774 227 actions
31-déc-21	Augmentation de capital avec maintien du DPS dans le cadre de l'admission sur Euronext Growth	100 723,78 €	0,04 €	2 354 845,00	603 823,82 €	14 129 072 actions
15-juil-22	Augmentation de capital	100 516,55 €	0,04 €	2 350 000,00	704 340,37 €	16 479 072 actions
20-oct-22	Augmentation de capital avec suppression du DPS par placement privé	47 387,14 €	0,04 €	1 107 875,00	752 246,47 €	17 586 947 actions
24-oct-23	Augmentation de capital	46 956,02 €	0,04 €	1 097 796,00	799 202,49 €	18 684 743 actions
25-oct-23	Augmentation de capital	19 283,01 €	0,04 €	450 822,00	818 485,50 €	19 135 565 actions
03-déc-25	Augmentation de capital avec DPS	19 697,66 €	0,04 €	461 220,00	836 934,30 €	19 596 785 actions

15.1.8. Descriptions de plans d'intéressement en actions

15.1.8.1 Actions gratuites

- Actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2025 : Néant
- Actions gratuites définitivement acquises au cours de l'exercice 2025 (à l'issue de la période d'acquisition) : Néant
- Actions gratuites en cours de période d'acquisition au 31 décembre 2025 : 343 472 actions gratuites dont 263 472 actions gratuites attribuées le 26 avril 2023 et 80 000 actions gratuites attribuées le 4 juillet 2025.

15.1.8.2 Bons de souscription de part de créateurs d'entreprise (BSPCE)

Néant.

15.1.8.3 Bons de souscription d'actions (BSA)

- Bons de souscriptions attribués en 2025 : néant
- Bons de souscriptions exercés en 2025 : néant
- Bons non encore exercés en 2025 : néant

16. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a pas conclu de contrat important en dehors du cadre normal de ses activités.

17. AUTRES INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, EXPERTS ET SITES INTERNET

Sans objet.

18. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

18.1. CAPACITE BENEFICIAIRE

La Société atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois, à compter de la date du présent Document d'Information.

18.2. DISPONIBILITE DU DOCUMENT D'INFORMATION

Des exemplaires du présent Document d'Information sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 98 rue du Château, 92100 Boulogne Billancourt ainsi qu'en version électronique sur le site d'Euronext (<https://www.euronext.com/fr>) et sur celui de la Société (<https://eduformation.fr/investisseurs>).

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de l'émetteur devant être mis à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et réglementaires peuvent être consultés sans frais au siège social de la Société.

A compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth, l'information périodique et permanente au sens des dispositions du règlement général de l'AMF sera disponible sur le site Internet de la Société (<https://eduformation.fr/investisseurs>).

L'Emetteur n'entend pas publier d'information trimestrielle.

DEUXIEME PARTIE

1. FACTEURS DE RISQUES LIES A L'OFFRE

En complément des facteurs de risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » de la première partie du Document d'information, l'investisseur est invité à tenir compte des facteurs de risques suivants et des autres informations contenues dans le présent Document d'information avant de décider d'investir dans les actions de la Société. Un investissement dans les actions de la Société implique des risques. Les risques significatifs que la Société a identifiés à la date du présent Document d'information sont décrits dans sa première partie tel que complété par les informations ci-dessous.

Si l'un des risques suivants ou l'un des risques décrits dans la présente section ou dans la première partie du présent Document d'information venait à se concrétiser, les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société pourraient en souffrir. Dans une telle éventualité, le cours des actions de la Société et des valeurs mobilières émises par elle pourrait baisser et l'investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie des sommes qu'il aurait investies dans les actions de la Société. D'autres risques et incertitudes non connus de la Société à la date du Document d'information ou qu'elle juge aujourd'hui non significatifs pourraient exister et survenir et également perturber ou avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats, les perspectives de la Société ou sur le cours des actions de la Société.

Il est précisé qu'en application des dispositions des articles L.411-2 du Code monétaire et financier et 211-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), la présente admission sur le marché Euronext Growth ne donne pas lieu à un Prospectus visé par l'AMF.

Sont présentés dans ce chapitre les seuls risques spécifiques aux actions de la Société, et qui sont importants pour la prise d'une décision d'investissement en connaissance de cause.

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a procédé comme suit :

- Présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société ;
- Présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque.

L'application de ces mesures au risque brut permet à la Société d'analyser un risque net. La Société a évalué le degré de criticité du risque net, lequel repose sur l'analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif.

Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante :

- Faible,
- Moyen,
- Élevé.

Tableau synthétique

Nature du risque	Probabilité d'occurrence du risque	Ampleur de l'impact du risque	Degré de criticité net du risque
<i>Risques liés à la volatilité du cours des actions</i>	Très probable	Elevé	Elevé
<i>Risques de dilution</i>	Peu probable	Faible	Faible
<i>Risques liés à l'absence des garanties associées aux marchés réglementés</i>	Peu probable	Faible	Faible

1.1. RISQUES LIES A LA VOLATILITE DU COURS DES ACTIONS

Le prix de marché des actions de la Société pourrait être affecté de manière significative par de nombreux facteurs ayant un impact sur la Société, ses concurrents, ou les conditions économiques générales et les secteurs que son activité adresse. Le prix de marché des actions de la Société pourrait notamment fluctuer de manière sensible en réaction à des événements tels que :

- des variations des résultats financiers, des prévisions ou des perspectives de la Société ou de ceux de ses concurrents d'une période à l'autre ;
- des annonces de concurrents ou d'autres sociétés ayant des activités similaires et/ou des annonces concernant les marchés de la Société, y compris celles portant sur la performance financière et opérationnelle des sociétés concurrentes ou leurs perspectives ou des annonces des secteurs d'activité de la Société portant sur des questions les affectant ;

- des évolutions défavorables de l'environnement réglementaire applicable dans les pays ou les marchés propres au secteur d'activité de la Société ou à la Société elle-même ;
- des annonces portant sur des modifications de l'actionnariat de la Société ;
- des annonces portant sur des modifications de l'équipe dirigeante ;
- des annonces portant sur le périmètre des actifs de la Société (acquisitions, cession, etc.) ; et
- tout autre évènement significatif affectant la Société ou le marché dans lequel elle évolue.

Par ailleurs, les marchés boursiers connaissent d'importantes fluctuations qui ne sont pas toujours en rapport avec les résultats et les perspectives des sociétés dont les actions y sont négociées. De telles fluctuations de marché ainsi que la conjoncture économique pourraient donc également affecter de manière significative le prix de marché des actions de la Société.

1.2. RISQUES DE DILUTION

Dans le cadre de sa stratégie de développement, EDUFORM'ACTION pourrait être amenée à procéder à des augmentations de capital, à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à la mise en place d'instruments d'intéressement au profit de dirigeants ou de salariés. De telles opérations pourraient entraîner une dilution de la participation des actionnaires existants.

La réalisation d'opérations de financement en fonds propres ou quasi-fonds propres pourrait être motivée par la volonté de soutenir la croissance organique, de financer des acquisitions ou de renforcer la structure financière du Groupe. En l'absence de participation des actionnaires existants à ces opérations, leur pourcentage de détention dans le capital et les droits de vote pourrait être réduit.

À ce jour, aucune opération dilutive significative n'est engagée en dehors des dispositifs éventuellement autorisés par les instances compétentes. Néanmoins, compte tenu des besoins potentiels liés au développement du Groupe, le recours à des instruments dilutifs ne peut être exclu. La probabilité d'occurrence de ce risque est qualifiée de peu probable. En cas de matérialisation, l'impact potentiel sur la participation des actionnaires serait de nature faible, justifiant un degré de criticité net également faible.

1.3. RISQUES LIES A L'ABSENCE DES GARANTIES ASSOCIEES AUX MARCHES REGLEMENTES

Le marché Euronext Growth ne constitue pas un marché réglementé. Les détenteurs de valeurs mobilières de la Société ne pourront donc pas bénéficier des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la protection des actionnaires minoritaires sont mentionnées à la section 3.6 *Réglementation française en matière d'offres publiques* de la deuxième partie du présent Document d'Information.

2. INFORMATION ESSENTIELLE

2.1. FONDS DE ROULEMENT NET

La Société atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des douze prochains mois à compter de la date du présent Document d'information.

3. INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES DEVANT ETRE OFFERTES ET ADMISES A LA NEGOCIATION

3.1. NATURE, CATEGORIE ET DATE DE JOUISSANCE DES ACTIONS ADMISES A LA NEGOCIATION

La demande d'inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris porte sur les 19 596 785 actions ordinaires existantes à ce jour et entièrement libérées, d'une valeur nominale de 0,04277 euro chacune.

Identification des actions une fois transférées sur Euronext Growth :

Libellé pour les actions :	EDUFORM'ACTION
Code ISIN :	FR0010882886
Code Mnémorique :	ALEFA
LEI :	969500215YNOOY7QBA45
Secteur d'activité :	Formation
Lieu de cotation :	Euronext Growth Paris – Compartiment « Offre au public »

L'opération de transfert du marché Euronext Access au marché Euronext Growth est réalisée dans le cadre d'une procédure d'admission technique des actions de la société EDUFORM'ACTION. Elle ne nécessite pas de visa de l'Autorité des Marchés Financiers conformément aux dispositions de la Note d'Organisation du marché Euronext Access publiée le 2 mai 2024.

Première cotation : La première cotation des actions de la société sur Euronext Growth devrait débuter le 25 juin 2026

3.2. DATE D'EMISSION PREVUE DES TITRES

Sans objet.

3.3. RESTRICTIONS A LA LIBRE NEGOCIABILITE DES ACTIONS

Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions EDUFORM'ACTION composant le capital de la Société.

3.4. REGLEMENTATION FRANÇAISE EN MATIERE D'OFFRES PUBLIQUES

Dans le cadre de la cotation de ses actions sur le marché Euronext Growth, la Société est soumise aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France relatives aux offres publiques obligatoires, aux offres publiques de retrait et au retrait obligatoire.

Offre publique obligatoire

L'article L. 433-3 du Code monétaire et financier et les articles 235-1 et suivant du Règlement général de l'AMF fixent les conditions de dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique, libellé à des conditions telles qu'il puisse être déclaré conforme par l'AMF, visant la totalité des titres de capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé (« SMNO »). Un projet d'offre publique doit être déposé lorsque toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce vient à détenir, directement ou indirectement, plus des cinq dixièmes du capital ou des droits de vote d'une société.

Offre publique de retrait et retrait obligatoire

L'article L. 433-4 du Code monétaire et financier et les articles 236-1 et les suivants (offre publique de retrait), 237-1 et suivants (retrait obligatoire) du Règlement général de l'AMF fixent les conditions de dépôt d'une offre publique de retrait et de mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire des

actionnaires minoritaires d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé.

3.5. RAISONS DE L'ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE AUX NEGOCIATIONS DU MARCHE EURONEXT GROWTH PARIS

Le projet de transfert sur Euronext Growth vise à donner à EDUFORM'ACTION un accès à un marché plus approprié à sa taille et à sa capitalisation boursière avec un cadre réglementaire mieux adapté aux PME. Ce transfert permettra également de :

- Bénéficier de la dynamique et de la visibilité qu'offre Euronext Growth, tout en maîtrisant ses frais généraux ;
- Favoriser une relation de qualité avec ses actionnaires et investisseurs du fait de la présence de la Société sur un marché plus adapté ;
- Se doter de la possibilité d'avoir accès à de nouveaux mode de financement de la Société.

4. INFORMATIONS SUR L'OPERATION

Cette admission des actions EDUFORM'ACTION sur le marché Euronext Growth Paris est réalisée par cotation directe dans le cadre d'une procédure d'admission aux négociations des actions existantes sans émissions d'actions nouvelles.

Calendrier définitif du transfert de marché de cotation

19 juin 2026

- Notification par Euronext de la décision d'admission des titres sur Euronext Growth

22 juin 2026 post-clôture

- Diffusion d'un communiqué de presse par la société et mise en ligne du document d'information

23 juin 2026

- Diffusion d'un avis Euronext annonçant la radiation des actions ordinaires de la société EDUFORM'ACTION sur Euronext Access
- Diffusion d'un avis Euronext annonçant l'admission des actions ordinaires de la société EDUFORM'ACTION sur Euronext Growth Paris

25 juin 2026

- Radiation des actions ordinaires de la société EDUFORM'ACTION sur Euronext Access (avant bourse)
- Admission des actions ordinaires de la société EDUFORM'ACTION sur Euronext Growth Paris (à l'ouverture).

5. ADMISSION A LA NEGOCIATION ET MODALITES DE NEGOCIATIONS

5.1. PLATEFORMES DE NEGOCIATION OU AUTRES MARCHES SUR LESQUELS, A LA CONNAISSANCE DE L'EMETTEUR, DES TITRES DE LA MEME CATEGORIE ONT DEJA ETE ADMIS A LA COTATION OU A LA NEGOCIATION

Les actions de la Société ne seront admises aux négociations sur aucun autre marché qu'Euronext Growth Paris.

5.2. ENTITES QUI ONT PRIS L'ENGAGEMENT FERME D'AGIR EN TANT QU'INTERMEDIAIRES DANS LA NEGOCIATION SECONDAIRE, EN FOURNISSANT DE LA LIQUIDITE PAR LE BIAIS DE TAUX D'OFFRE ET DE DEMANDE, ET DESCRIPTION DES PRINCIPALES CONDITIONS DE LEUR ENGAGEMENT

A la date du Document d'information, la Société n'a pas conclu de contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI.

La Société s'engage cependant à mettre en place ce type de contrat postérieurement à l'inscription des actions de la Société sur Euronext Growth Paris. Sa mise en place fera l'objet d'une information du marché le moment venu, conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.

6. CONSEILS

6.1. INTERETS DES PERSONNES PARTICIPANT A L'OPERATION

Le Listing sponsor, la banque service titres et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération

6.2. PARTICIPATION DETENUE DANS L'EMETTEUR PAR LE LISTING SPONSOR, SES BENEFICIAIRES EFFECTIFS OU LES PERSONNES EXERÇANT DES RESPONSABILITES DE GESTION, DOIT ETRE PRESENTEE

Néant.

6.3. IDENTITE DES CONSEILS

Conseil – Listing sponsor : EuroLand Corporate
17,avenue George V
75008 Paris

Il est précisé qu'EuroLand Corporate sera le Listing Sponsor d'EDUFORM'ACTION pour un an à compter de la date d'admission des titres de la Société sur Euronext Growth.

Service titres : Société Générale Securities Services
17 cours Valmy
92800 Puteaux

7. TRANSACTION IMPORTANTES

7.1. TRANSACTIONS (ACQUISITION ET/OU CESSION) EFFECTUEES APRES LES DERNIERS COMPTES CERTIFIES ET REPRESENTANT UN CHANGEMENT DE PLUS DE 25 % DU TOTAL DES ACTIFS, DU CHIFFRE D'AFFAIRES OU DU RESULTAT DE L'EMETTEUR

Néant.

8. STATUTS

EDUFORM'ACTION
Société anonyme au capital de 836.934,30 €

**Siège social : 98, rue du Château – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
R.C.S. NANTERRE 451.010.821.**

Statuts mis à jour le 3 décembre 2025

M. Pascal CHEVALIER
Le Président



Table des matières

TITRE I FORME - OBJET - DÉNOMINATION - SIÈGE - DURÉE.....	
Article 1 – Forme.....	
Article 2 – Objet.....	
Article 3 – Dénomination.....	
Article 4 – Siège.....	
Article 5 – Durée.....	
TITRE II CAPITAL - ACTIONS.....	
Article 6 – Capital social.....	
Article 7 – Forme des actions.....	
Article 8 – Cession et transmission des actions.....	
Article 9 – Droits et obligations attachés aux actions.....	
Article 10 – Franchissement de seuils.....	
TITRE III ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ.....	
Article 11 – Conseil d’administration.....	
Article 12 – Convocation et délibérations du Conseil.....	
Article 13 – Pouvoirs du Conseil d’administration.....	
Article 14 – Direction Générale – Mode d’exercice.....	
Article 15 – Pouvoirs du Président du Conseil d’administration.....	
Article 16 – Directeur général.....	
Article 17 – Pouvoirs du Directeur général.....	
Article 18 – Directeurs généraux délégués.....	
Article 19 – Rémunération des administrateurs et des dirigeants.....	
Article 20 – Commissaires aux Comptes.....	
TITRE IV ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.....	
Article 21 – Convocation – Participation.....	
Article 22 – Bureau de l’assemblée.....	
Article 23 – Compétence des assemblées.....	
TITRE V EXERCICE SOCIAL - AFFECTATION DES BÉNÉFICES.....	
Article 24 – Exercice social.....	
Article 25 – Affectation des bénéfices.....	
TITRE VI DIVERS.....	
Article 26 – Dissolution – liquidation.....	
Article 27 – Contestations.....	

TITRE I

FORME - OBJET - DÉNOMINATION - SIÈGE - DURÉE

Article 1 - Forme

La société a été constituée par acte sous seings privés en date du 21 novembre 2003 sous la forme d'une Sarl.

Elle a été transformée en société anonyme, suivant une décision des associés en date du 6 Janvier 2010.

La société continue d'exister, entre les propriétaires des actions existantes et de celles qui pourront être émises ultérieurement, sous la forme d'une société anonyme (la « Société »). Elle est régie par le Code de commerce et les autres dispositions législatives et réglementaires en vigueur (la « Loi »), ainsi que par les présents statuts.

Article 2 - Objet

La société a pour objet en France et dans tous pays :

- la participation de la société par tous moyens et sous quelques formes que ce soit de toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création nouvelles, d'apport, de souscription de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités;
- la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, l'acquisition de tous droits sociaux sous toutes leurs formes, de tous biens corporels ou incorporels, meubles ou immeubles, en totalité ou en partie le tout pour son propre compte ;
- Services d'enseignement, continue ou autre, professionnel et création et le développement de toutes actions de formation en général et notamment dans le cadre de la formation professionnelle et mise en place de de tout évènement et/ou accord à cet effet,
- La fourniture de prestations de développements techniques, de services, de conseil, ainsi que l'achat et la vente de produits et de services liés aux solutions technologiques de knowledge management, formation et partage de connaissance ;
- L'acquisition ou la prise en location de tous biens et droits immobiliers et notamment tous locaux, établissements et matériels, ainsi que l'acceptation et l'accomplissement de tous mandats ; la réalisation de toutes prestations de services contribuant à la réalisation de l'une ou l'autre des activités spécifiées,
- Toute opération, qu'elle soit financière, commerciale, industrielle, civile, immobilière ou mobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension, son développement, son patrimoine social.

Article 3 - Dénomination

La Société a pour dénomination :

EDUFORM'ACTION

Tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers doivent porter cette dénomination toujours précédée ou suivie de la mention "société anonyme" ou des initiales "SA" et de l'énonciation du montant du capital social.

Article 4 - Siège

Le siège social est situé :

98, rue du Château – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Il peut être transféré par décision du Conseil d'administration dans les cas et selon les conditions prévues par la Loi. Dans cette hypothèse, le Conseil d'administration a tous pouvoirs pour modifier les statuts en conséquence.

Article 5 - Durée

La Société a une durée de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

TITRE II

CAPITAL – ACTIONS

Article 6 - Capital social

Le capital est de 836.934,30 €. Il est divisé en 19.596.785 actions de même valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées.

Le capital peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions fixées par la Loi

Article 7 - Forme des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La Société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

La Société est en outre en droit de demander, dans les conditions fixées par le Code de commerce, l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

L'inobservation par les détenteurs de titres ou les intermédiaires de leur obligation de communication des renseignements visés ci-dessus peut, dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires, entraîner la suspension voire la privation du droit de vote et du droit au paiement du dividende attachés aux actions.

Article 8 - Cession et transmission des actions

Les actions sont librement négociables et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prévues par la Loi et les règlements.

Article 9 - Droits et obligations attachés aux actions

Outre le droit de vote, chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Par exception à ce qui précède, un droit de vote double est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis vingt-quatre mois au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, sous réserve que ce dernier en ait expressément informé la société par lettre recommandée avec accusé de réception. Le droit de vote double bénéficiera également dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété, sauf en cas de transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent successible.

Il cessera également en cas de perte par le propriétaire des actions de la qualité de ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement, de division ou d'attribution

d'actions ou lors d'une augmentation ou réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis, ne pourront exercer ce droit qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaire.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Article 10 - Franchissement de seuils

Toute personne agissant seule ou de concert qui vient à détenir directement ou indirectement une fraction, du capital ou de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égale ou supérieure à 5 % ou un multiple de cette fraction non supérieur à 50%, sera tenue de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule directement ou indirectement ou encore de concert.

L'inobservation de cette disposition est sanctionnée, conformément aux dispositions légales ou réglementaires, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la Société. Toute personne agissant seule ou de concert, est également tenue d'informer la Société dans le délai de quinze jours lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils mentionnés au premier alinéa du présent paragraphe.

TITRE III

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Article 11 - Conseil d'administration

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

La durée des fonctions des administrateurs est de 3 ans. Ils sont toujours rééligibles.

Le Conseil peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire, dans les cas et selon les conditions prévues par la Loi et règlements applicables.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres, personnes physiques, un Président, dont il fixe la durée des fonctions sans que celle-ci ne puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur et dont il détermine la rémunération. Le Conseil peut nommer un Secrétaire, même en dehors de ses membres, le Président et le Secrétaire sont toujours rééligibles.

Article 12 - Convocation et délibérations du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président, ou en son nom par toute personne qu'il désignera, et au lieu désigné dans la convocation aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'administration par tous moyens, même verbalement.

Le Conseil peut toujours valablement délibérer, même en l'absence de convocation, si tous les membres sont présents ou représentés.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des administrateurs peuvent demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé. Le Président est lié par ces demandes.

Le Conseil d'Administration peut se tenir par voie de réunion physique, par un moyen de télécommunication ou par voie de consultation écrite dans les conditions prévues par la loi en vigueur. Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le Président ou, en l'absence de celui-ci, par l'administrateur spécialement élu à cet effet par les membres du Conseil d'administration présents.

Les décisions sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi des voix des membres présents, réputés présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective selon les conditions prescrites par la réglementation applicable.

En outre, les administrateurs pourront voter par correspondance dans les conditions prévues par la loi en vigueur.

Il est tenu un registre de présence, qui est signé par les administrateurs présents à la séance du conseil d'administration et qui mentionne, le cas échéant, la participation d'administrateurs par visioconférence ou par un autre moyen de télécommunication ou ayant voté par correspondance. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés conformément aux dispositions législatives en vigueur. Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont certifiés conformément aux dispositions législatives en vigueur.

Article 13 - Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait

cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil d'administration peut constituer ou créer tout comité ou commission à vocation générale ou spéciale.

Il peut également consentir à tous mandataires de son choix, même étrangers à la Société, toute délégation de pouvoirs dans les limites de ceux qui lui sont conférés par la Loi et les présents statuts.

Article 14 - Direction Générale – Mode d'exercice

Conformément à la Loi, la direction générale de la Société est assumée, soit par (i) le Président du Conseil d'administration, soit (ii) par une personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions prévues par la Loi.

L'option retenue par le Conseil d'administration reste valable jusqu'à décision contraire prise aux mêmes conditions. Toute modification sur le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraînera pas de modifications statutaires.

Article 15 - Pouvoirs du Président du Conseil d'administration

Le Président exerce les missions qui lui sont confiées par la Loi. Il représente le Conseil d'administration ; il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le président du Conseil d'administration, les dispositions des statuts et de la Loi relatives au directeur général lui sont applicables.

Article 16 - Directeur général

Le Directeur général est nommé par le Conseil d'administration qui fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Lorsque le Directeur général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Il en est de même, sur proposition du Directeur général, des directeurs généraux délégués. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Article 17 - Pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que

l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur général sont inopposables aux tiers.

Article 18 - Directeurs généraux délégués

Sur la proposition de son Directeur général que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'administration ou par une autre personne, le Conseil d'administration peut nommer, parmi les administrateurs ou en dehors d'eux, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué, dont il détermine la rémunération et, en accord avec son Directeur général, l'étendue et la durée des pouvoirs.

Lorsqu'un Directeur général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le nombre maximal des Directeurs généraux délégués est fixé à 5 maximum.

A l'égard des tiers, les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Lorsque le Directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur général.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur général.

Article 19 - Rémunération des administrateurs et des dirigeants

L'assemblée générale ordinaire annuelle peut allouer aux administrateurs une rémunération pour leur activité, conformément à la Loi.

Le Conseil d'administration fixe la rémunération du Président, du(des) Directeur(s) général(aux) et du(des) Directeur(s) général(aux) délégué(s).

Article 20 - Commissaires aux Comptes

Le contrôle de la Société est exercé par un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires nommés et exerçant leur mission conformément à la Loi.

Un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants, appelés à remplacer les titulaires en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès, sont désignés en même temps que le ou les titulaires et pour la même durée.

TITRE IV

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Article 21 - Convocation - Participation

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la Loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription des actions dans les comptes tenus par la Société depuis trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire peut se faire représenter conformément à la Loi.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la Loi.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par la Loi.

Les votes par correspondance sont pris en compte à condition que les formulaires parviennent à la Société un jour au moins avant la réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'assemblée, participer et voter à l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions fixées par la Loi. Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participeront à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions fixées par la Loi.

Les copies ou extraits de procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés conformément à la Loi.

Article 22 - Bureau de l'assemblée

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil.

Sont scrutateurs de l'assemblée les deux membres de ladite assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée en désigne le Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Article 23 - Compétence des assemblées

Les assemblées générales d'actionnaires statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent et exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la Loi.

TITRE V

EXERCICE SOCIAL - AFFECTATION DES BÉNÉFICES

Article 24 - Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Article 25 - Affectation des bénéfices

Il est constitué un fonds de réserve dit "Réserve Légale" conformément à la Loi.

L'assemblée générale des actionnaires décide souverainement de l'affectation du bénéfice distribuable.

TITRE VI

DIVERS

Article 26 - Dissolution - liquidation

La dissolution de la Société intervient à l'expiration du terme fixé par les statuts, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

L'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs. Ceux-ci exercent leurs fonctions conformément à la Loi.

Article 27 - Contestations

Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la Société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, relativement aux affaires sociales ou à l'exécution des dispositions statutaires seront jugées conformément à la Loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

9. EMETTEURS DONT LA CAPACITE BENEFICIAIRE N'A PAS ETE CONFIRMEE

Non applicable.

10. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

10.1. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES SUR L'EMETTEUR OU SES ACTIONS RELATIVES A DES TRANSACTIONS PREVUES PREALABLEMENT A L'ADMISSION AUX NEGOCIATIONS SUR LE MARCHE EURONEXT GROWTH PARIS

Néant.

10.2. COMMUNIQUE DE PRESSE ET DIVERSES ANNONCES

Le communiqué de presse relatifs au transfert de cotation des actions EDUFORM'ACTION sur Euronext Growth Paris est reproduit ci-dessous :

INSERER LE CP UNE FOIS FINALISE

11. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES A FOURNIR

11.1. POSITION DE TRESORERIE

La situation des capitaux propres et de l'endettement financier net de la Société au 31 mars 2026, établie est présentée ci-après :

Situation des Capitaux Propres et des dettes financières	
<i>En milliers d'euros (données consolidées)</i>	
Total des dettes financières courantes au 31/03/2026	1 517
Total des dettes financières non courantes (hors partie courante des dettes long terme) au 31/03/2026	0
Capitaux Propres au 31/03/2026 (hors résultat de la période)	6 687

Situation de l'endettement au 31/03/2026	
<i>En milliers d'euros (données consolidées)</i>	
Liquidités (A+B+C)	2 824
Dettes financières à court terme (F+G+H)	542
Endettement financier net à court terme (I-E-D)	2 282
Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	984
Endettement financier net (J+N)	1 298

Entre le 31 mars 2026 et la date du présent Document d'information, les capitaux propres et l'endettement de la Société n'ont pas fait l'objet de modification.

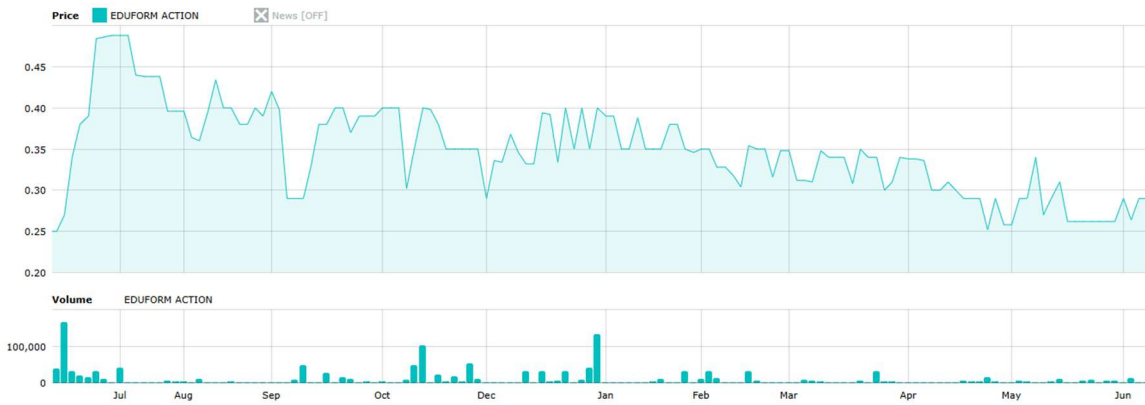
11.2. INSCRIPTION SUR EURONEXT ACCESS

La Société a été inscrite (sous son ancienne dénomination Allo Finance) aux négociations sur Euronext Access en juin 2010 dans le cadre d'une admission directe selon les modalités suivantes :

Procédure d'inscription :	Admission technique
Nombre de titres composant le capital :	8.877.058
Nombre de titres créés à l'inscription :	3.593.750
Prix de référence des actions :	0,34 €
Valorisation retenue à l'inscription :	3.018.199,72€
Code ISIN :	FR0010882886
Code Mnémonique ⁷ :	MLALO

⁷ au moment de l'admission sur Euronext Access

Evolution du cours de bourse de la société sur 12 mois glissant du 17 juin 2025 au 17 juin 2026



Informations sur l'évolution du titre sur Euronext Access du 17 juin 2025 au 17 juin 2026

Prix moyen pondéré des volumes sur 12 mois : 0,35 €

Volume quotidien moyen échangé : 4.835

Part en capital moyenne négociée quotidiennement : 0,029 %